

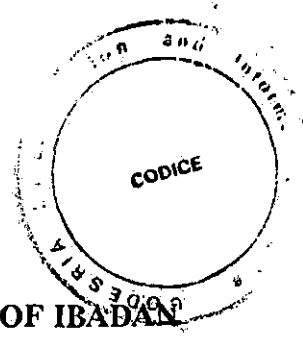


**Thèse Présentée
par Philippe
TCIIEGNON**

**UNIVERSITE
NATIONALE DU
BENIN**

**MIGRATIONS RURALES, STRATEGIES
FONCIERES ET GESTION DES
RESSOURCES NATURELLES DANS LE
DEPARTEMENT DU ZOU: CAS DE LA SOUS-
PREFECTURE DE SAVE**

1995



UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN

UNIVERSITY OF IBADAN

FACULTE DES SCIENCES
AGRONOMIQUES

FACULTY OF AGRICULTURE AND
FORESTRY

ABOMEY-CALAVI

DEPARTMENT OF AGRICULTURAL
ECONOMICS

REPUBLIQUE DU BENIN

IBADAN-NIGERIA

MIGRATIONS RURALES, STRATEGIES
FONCIERES ET GESTION DES RESSOURCES
NATURELLES DANS LE DEPARTEMENT DU
ZOU: CAS DE LA SOUS-PREFECTURE DE
SAVE

Par

Philippe TCHEGNON

J70201
TCH
9587

16 DEC. 1996

7721
774

No 1044

UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN

FACULTE DES SCIENCES AGRONOMIQUES

ABOMEY-CALAVI

REPUBLIQUE DU BENIN

UNIVERSITY OF IBADAN

FACULTY OF AGRICULTURE
AND FORESTRY

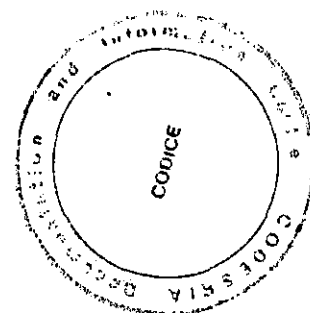
DEPARTMENT OF AGRICULTURAL
ECONOMICS

IBADAN - NIGERIA

MIGRATIONS RURALES, STRATEGIES FONCIERES ET GESTION
DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE
DEPARTEMENT DU ZOU :
CAS DE LA SOUS-PREFECTURE DE SAVE

PAR
Philippe TCHEGNON

THESE
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'INGENIEUR AGRONOME
OPTION
ECONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALES
(AGRO-ECONOMIE)



26 OCT. 1996

SOUTENUE LE 20 FEVRIER 1995

UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN

FACULTE DES SCIENCES AGRONOMIQUES

ABOMEY-CALAVI

REPUBLIQUE DU BENIN

UNIVERSITY OF IBADAN

FACULTY OF AGRICULTURE AND
FORESTRY
DEPARTMENT OF AGRICULTURAL
ECONOMICS

IBADAN - NIGERIA

RURAL- RURAL MIGRATIONS, LAND STRATEGIES
AND MANAGEMENT OF NATURAL RESOURCES
IN ZOU DEPARTMENT :
A CASE STUDY OF SAVE SUBPREFECTURE

BY

Philippe TCHEGNON

A THESIS

SUBMITTED TO THE "FACULTE DES SCIENCES AGRONOMIQUES"
"OF UNIVERSITE NATIONALE DU BENIN" IN
PARTIAL FULFILMENT OF REQUIREMENTS
FOR DEGREE OF "INGENIEUR AGRONOME"

DEPARTMENT : ECONOMIE ET SOCIOLOGIE RURALES
(AGRICULTURAL ECONOMICS)

PRESENTED ON 20TH FEBRUARY 1995

CERTIFICATION

Je certifie que le présent travail a été effectué par Monsieur Philippe TCHEGNON à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université Nationale du Bénin.
Département : Economie et Sociologie Rurales
Section : Economie Rurale

Le SUPERVISEUR



Dr. Gauthier BIAOU

(Ingénieur agro-économiste)
Professeur d'Economie à la
Faculté des Sciences Agronomiques,
Chef Adjoint du Département
Economie et Sociologie Rurales.

D E D I C A C E

Je dédie ce travail à :

- La volonté suprême; qui m'a donné la force vitale et l'inspiration pour l'accomplissement de ce travail ;-

- Mon père Kodja TCHEGNON et ma mère Labichi FANNOU ; en témoignage de ma profonde gratitude pour les sacrifices que vous avez consentis dans vos rôles de parents; voici enfin le fruit de vos peines ;

- Mes frères et soeurs, pour vos assistances, trouvez ici l'expression de mon affection fraternelle ;

- Mes oncles Frédéric TCHEGNON et Yaovi TCHEGNON : vous qui m'avez toujours entouré des affections nécessaires pour la réussite de cette étude ; voici enfin le fruit de vos peines ;

- Mon frère Bernard KAKPO ; vous qui m'avez orienté en Agronomie, vos précieux conseils durant ma formation, recevez l'expression de ma reconnaissance ;

- Ma chère Nancy-lee POSSIAN; pour ta patience et ta persévérance durant mes longues études, en témoignage de mon profond attachement, puisse ce travail nous apporter la Paix profonde et le succès.

R E M E R C I E M E N T S

-*****-

La réalisation de ce travail n'a été possible que grâce au concours de plusieurs personnes. Nous ne pouvons pas les énumérer tous ici; cependant nous pensons au Dr. BIAOU Gauthier, qui a accepté de diriger nos travaux. Sa disponibilité, en dépit de ses nombreuses préoccupations ainsi que la compréhension dont il a toujours fait preuve à notre égard nous ont permis de venir à bout de ce travail. Nous lui exprimons notre profonde gratitude pour les précieux conseils qu'il nous a prodigués.

Nous désirons exprimer également nos vifs remerciements à :

- Simplicie	VODOUHE	Professeur assistant à la FSA
- Rock	MONGBO	Professeur assistant à la FSA
- Yves	LEMEUR	Professeur assistant à la FSA
- Lucien	BABATOUNDE	Ingénieur Agronome;

pour leurs remarques et précieux conseils sur la proposition de recherche.

- Ir. Albert HONLONKOU ; pour sa disponibilité à notre égard à tout moment et les précieux conseils qu'il nous a prodigués, qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude ;

- Professeur R.O. ADEGBOYE, qui nous a encadré lors de notre séjour à l'Université d'Ibadan ;

- III -

- Louis TCHEGNON, auprès de qui nous sommes resté à Cotonou durant notre formation, qu'il trouve ici l'expression de notre profonde gratitude ;

- Monsieur Fataou BELLO et Mademoiselle Florence HONVO pour leur soutien moral ;

- Monsieur et Madame Ibrahim INOUSSA pour tout ce qu'ils nous ont fait lors de nos recherches sur le terrain ;

- Messieurs Archille et Euphrem KANGNI pour leur disponibilité à tout moment lors de nos recherches sur le terrain ;

- Monsieur Bachir KENA pour toute sa bonté à notre égard ;

- Tout le personnel du CARDER Savè ;

- Madame J. ABALO qui a dactylographié ce travail ;

- Tous les amis de la maison "OMEGA"

- Monsieur Marc KLOUSSE pour tout ce qu'il nous a fait à Parakou ;

- Monsieur Basile TCHOBI pour tout ce qu'il nous a fait à Parakou ;

- Tous nos camarades de la 18^e promotion ;

- Monsieur Innocent TCHEGNON pour toute son assistance

- Au Conseil pour le Développement de la Recherche Economique et Sociale en Afrique (CODESRIA) pour son soutien financier substantiel à travers son Programme, de Petites Subventions pour les Mémoires et Thèses.

Nous ne saurions terminer sans exprimer notre reconnaissance à nos professeurs et à la Faculté des Sciences Agronomiques en général qui ont assuré notre formation.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

- v -

R E S U M E

Le concept de dégradation des ressources naturelles est aujourd'hui une évidence pour les chercheurs et les développeurs.

La sous-préfecture de SAVE est devenue depuis un certain nombre d'années une zone de colonisation agricole par les agriculteurs du sud du département du Zou, du Nord du département du Mono, du département de l'Atacora et les éleveurs transhumants. Les ressources naturelles de cette sous-préfecture sont confrontées à une dégradation inquiétante; on assiste à une réduction de la durée de la jachère; à une régression des forêts dont la seule forêt classée que possède la région (rapport de l'atelier régional sur les problèmes de l'environnement dans le département du Zou). Compte tenu de l'importance que l'humanité tout entière accorde aux problèmes environnementaux, cette étude se justifie par le fait qu'elle permet d'apprécier l'ampleur et les diverses manifestations des phénomènes de dégradation afin de faire des recommandations pour une meilleure gestion des ressources naturelles (terre et forêts en particulier).

L'objectif global de l'étude consiste d'une part en une analyse historique et dynamique de l'évolution de la tenure foncière en relation avec l'arrivée des migrants ruraux et d'autre part en une analyse comparative des systèmes de production des migrants ruraux et des autochtones afin d'apprécier leurs impacts sur les ressources naturelles (terre, forêts en particulier).

Cette étude est menée dans toute la sous-préfecture de Savè pendant trois mois de Juin à Août 1994. Au terme de nos enquêtes et du traitement des données, il se dégage les points saillants suivants :

- La recherche de terres propices à la culture d'igname, la recherche de terres cultivables, le salariat agricole, la transhumance, et la pêche constituent les causes des migrations actuelles en direction de la sous-préfecture de Savè.

- Les différents groupes ethniques rencontrés sont : les Fon, les Adja; les Yom; les Mahi; les Idatcha; Les Fon constituent le groupe majoritaire et parmi eux, les Fon de Djidja sont les plus dynamiques en matière de colonisation agricole.

- Les types de migrants rencontrés sont les migrants permanents; les migrants saisonniers et les migrants temporaires.

- Quatre trajectoires d'évolution des migrants ont été identifiées :

. la première trajectoire concerne ceux qui ont quitté directement leur région d'origine pour la zone de colonisation où ils sont installés sans connaître d'autres déplacements à l'intérieur de la zone.

. La deuxième est du ressort de ceux qui ont quitté leur région et qui ont fait une première colonisation avant d'arriver dans l'actuelle zone de colonisation.

. La troisième est l'oeuvre de ceux qui ont quitté leur région d'origine et sont partis à l'extérieur du territoire Béninois faire une première colonisation, sont revenus au pays faire une seconde colonisation avant d'entreprendre la troisième colonisation à Savè.

. La quatrième concerne certains des migrants ayant suivi l'une ou l'autre des deuxième et troisième trajectoires mais leur particularité est qu'ils ont commencé par faire des déplacements à l'intérieur de la zone de colonisation.

- L'emprunt presque gratuit a été pendant longtemps le mode d'accès dominant à la terre et les immigrants emblavaient n'importe quelle superficie et géraient le capital "terre" à leur guise.

- La location et l'achat de terre sont intervenus suite à une demande croissante des terres due à une arrivée continuelle des migrants d'une part, et d'autre part à une prise de conscience par les propriétaires fonciers de la dégradation de leurs ressources naturelles par les étrangers. Ces propriétaires fonciers ont commencé par élaborer des législations foncières réglementant l'accès au capital "terre".

- Le système "igname" a pendant longtemps causé des défrichements incontrôlés et la progression du front pionnier ; à cette activité s'ajoute la fabrication du charbon de bois qui a contribué à dépouvoir la végétation de ses bois de valeur, donc à la déforestation. Ces deux activités sont principalement du ressort des Fon de Djidja.

- Avec la réduction des terres vierges accompagnée du retard et de l'irrégularité des pluies, ce système "igname" évolue vers le système "maïs" chez les Fon de Djidja.

A B S T R A C T

The concept of damage to natural resources has nowadays become obvious to all researchers and all development agents.

The subprefecture of SAVE has become for a few years a zone of agricultural settlement by farmers from the southern part of ZOU region, by farmers from the North of MONO region, from Atacora region and by transhumant cattle farmers.

The natural resources of SAVE subprefecture are confronted with a worrying depletion; there is a reduction in the duration of fallow, a regression of forests including the only classified forest of the region (Regional work shop report on Zou region environmental problems 1991). Considering how the whole world highlight environmental problems, our study is justified by the fact that it helps evaluate the different (various) dimensions of the damage to environment phenomenon so as to set up recommendations for a better management of natural resources (land and forest mainly).

The overall objective of this study consists in two points: The first one is an historical and dynamic analysis of the evolution of land tenure in relation to the arrival of the rural immigrants. The second point being a comparative analysis of farming systems of both rural immigrants and natives, in order to weigh their impacts on natural resources (land and forest mainly).

This investigation has been carried out in the whole subprefecture for three months (from June to August 1994).

At the end of our investigations and data processing, the following striking points can be mentioned :

- the quest of suitable land for yam crop ; the quest of suitable land for cultivation ; agricultural wage-earning ; transhumance and fishing being the causes of the migrations to Savè subprefecture.

- The different ethnic groups present in the region are : Fon, Adja, Yom, Mahi, Idatcha. Let's mention that Fon ethny group is numerically the most important and among them the Fon of Djidja are the most dynamics as far as agricultural settlement is concerned.

- The types of immigrants are : permanent, seasonal and temporary immigrants.

- Four courses (or paths) of the immigrants evolution have been identified :

. The first has to do with those who left directly their native region for the settlement zone where they settle down without no further movement within this zone.

. The second course is that of those immigrants who made a previous settlement before arriving to their present settlement zone.

. The third course consists of people who left their native land and went outside Benin country for a first settlement, and then came back for a second settlement before undertaking their third settlement at Savè.

. The fourth path has to do with immigrants who followed one or the other of the second and the third paths, but with the peculiarity that they have started moving within the settlement zone.

- The type of land tenure, the almost free of charge borrowing has been for a longtime the dominant manner of access to land ; and the immigrants used to sow any kind of surface and deciding freely of the management of the capital "land".

- Hiring and purchasing land occurred as the result of a growing demand of land, owing to the ceaseless arrival of immigrants on the one hand and on the other hand of the land holders awareness of the damage to their natural resources by settlers. The land holders then, started elaborating land legislations regulating the access to the capital land.

- The "Yam" system has, for a long time, originated uncontrolled land clearings and the pioneer front progression; further to this activity is the production of charcoal which led to deforestation by depleting vegetation of its values. Those activities are mainly characteristic of the Fon from Djidja.

- The reduction of uncultivated lands together with the delay and irregularities of rain are changing the "yam" systems into a "maize" system with the Fon from Djidja.

TABLE DES MATIERES

<u>TITRES</u>	<u>PAGES</u>
Dédicace -----	I
Remerciements -----	II
Résumé -----	V
Abstract -----	VIII
Table des matières -----	XI
Liste des tableaux -----	XVI
Liste des cartes -----	XVII
Liste des annexes -----	XVIII
I.- <u>INTRODUCTION</u> -----	1

1.1.- Problématique: pour une meilleure gestion des ressources naturelles -----	2
1.2.- Objectifs -----	4
1.3.- Hypothèses -----	5
1.4.- Revue de littérature -----	6
1.4.1.- Causes des migrations -----	6
1.4.2.- Migrations rurales, systèmes de production et gestion des ressources naturelles -----	8
1.4.3.- Migrations rurales et stratégies foncières ----	9
1.4.4.- Migrations rurales et évolution des modes de tenure foncière -----	10
1.4.5.- Migrations rurales et innovations agricoles -----	11
1.5.- Définition des concepts -----	14
II.- <u>METHODOLOGIE</u> -----	17
2.1.- Introduction -----	19
2.2.- Choix de la zone d'étude -----	19
2.3.- Présentation de la zone d'étude -----	20
2.4.- Choix des villages et des unités de recherche -----	26
2.5.- Choix de l'échantillon -----	27
2.6.- Données collectées -----	29
2.7.- Instruments de mesures -----	29
2.8.- Outils d'analyse -----	30
2.9.- Les limitations -----	31

III.- <u>CONTEXTE DES MIGRATIONS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE SAVE</u> -----	32
3.1.- Introduction -----	33
3.2.- Causes des migrations -----	33
3.3.- Types de migrations -----	36
3.4.- Intégration des migrants dans la zone de colonisation agricole -----	37
3.5.- Création des fermes, origine des immigrants, appartenance ethnique et organisation sociale -----	38
3.5.1.- Création de fermes, origines des immigrants et leur appartenance ethnique -----	38
3.5.2.- Organisation sociale au niveau des fermes -----	48
3.6.- Itinéraire ou trajectoire des migrants -----	49
3.7.- Projet des migrants -----	51
3.8.- Relations des migrants avec leur localité d'origine -----	53
3.9.- Synthèse -----	54
IV.- <u>EVOLUTION DES MODES DE TENURE FONCIERE</u> -----	57
4.1.- L'évolution des modes de tenure foncière -----	58
4.1.1.- L'emprunt presque gratuit -----	58
4.1.2.- La location -----	60
4.1.3.- L'achat -----	64
4.2.- Problèmes et conflits en matière de gestion foncière -----	66
4.3.- La législation locale foncière -----	70
4.4.- Synthèse -----	71

V.- <u>ETUDE COMPARATIVE DES SYSTEMES DE PRODUCTION</u> <u>DES DIFFERENTS GROUPE EN PRESENCE</u> -----	74
5.1.- Introduction -----	75
5.2.- Analyse des systèmes de production des différents groupes en présence -----	76
5.2.1.- Analyse des systèmes de production des autochtones -----	77
5.2.2.- Analyse des systèmes de production des migrants Adja -----	79
5.2.3.- Analyse des systèmes de production des migrants de l'Atacora -----	82
5.2.4.- Analyse des systèmes de production des migrants Idatcha -----	85
5.2.5.- Analyse des systèmes de production des migrants Mahi de Savalou -----	87
5.2.6.- Analyse des systèmes de production des migrants Fon -----	87
5.2.6.1.- Analyse des systèmes de production des migrants Fon de Djidja -----	89
5.2.6.2.- Analyse des systèmes de production des migrants Fon de Bohicon et d'Abomey -----	93
5.2.6.3.- Analyse des systèmes de production des migrants Fon de Zakpota -----	93
5.3.- Analyse comparative des systèmes de production des différents migrants et des autochtones -----	96
5.4.- La gestion des ressources naturelles -----	96
5.4.1.- La gestion des ressources naturelles par les migrants -----	98
5.4.1.1.- Le système igname -----	98

5.4.1.2.- La fabrication du charbon du bois -----	101
5.4.1.3.- La pêche -----	102
5.5.- Les mesures prises en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles par les migrants -----	103
5.6.- Quelques interventions pour la protection et la gestion du capital " terre " -----	104
5.7.- Synthèse -----	107
VI.- <u>CONCLUSION ET SUGGESTIONS</u> -----	110
6.1.- Conclusion -----	111
6.2.- Suggestions -----	112
<u>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</u> -----	115
<u>ANNEXES</u> -----	123

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n° 1 : Contexte ancien des différents mouvements migratoires dans le Zou -----	34
Tableau n° 2 : Causes des mouvements migratoires actuels----	35
Tableau n° 3 : Période de création des fermes/hameaux/localités, origine des immigrants et leur appartenance ethnique -----	39
Tableau n° 4 : Répartition des fermes/hameaux/localités créés par les immigrants par commune -----	46
Tableau n° 5 : Typologie des trajectoires d'évolution des migrants -----	52
Tableau n° 6 : Analyse du système de production des autochtones "Tchabè" -----	78
Tableau n° 7 : Analyse comparative des systèmes de production des migrants Adja suivant les deux zones : zone de colonisation agricole et zone de départ -----	80
Tableau n° 8 : Analyse comparative des systèmes de production des migrants de l'Atacora suivant les deux zones : zone de colonisation agricole et zone de départ -----	83
Tableau n° 9 : Analyse comparative des systèmes de production des migrants Idatcha suivant les deux zones : zone de colonisation agricole et zone de départ -----	86

Tableau n°10 : Analyse comparative des systèmes de production des migrants Mahi suivant les deux zones : zone de colonisation agricole et zone de départ -----	88
Tableau n°11 : Analyse comparative des systèmes de production des migrants Fon de Djidja suivant les deux zones : zone de colonisation agricole et zone de départ -----	90
Tableau n°12 : Analyse comparative des systèmes de production des migrants Fon d'Abomey et de Bohicon suivant les deux zones : zone de colonisation et zone de départ -----	94
Tableau n°13 : Analyse comparative des systèmes de production des migrants Fon de Zakpota suivant les deux zones : zone de colonisation agricole et zone de départ -----	95
Tableau n°14 : Analyse comparative des systèmes de production des différents migrants et des autochtones -----	97
Tableau n°15 : Réalisation journée de l'arbre; campagne 1993-1994 -----	105
Tableau n°16 : Réalisation campagne nationale de reboisement 1993- 1994 -----	106
Tableau n°17 : Prévision campagne nationale de reboisement 1994- 1995 -----	106
Tableau n°18 : Estimation des population de quelques établissements colons (immigrants) dans la sous-préfecture de Savè -----	129

LISTE DES CARTES

Carte n° 1	: Sous-Préfecture de Savè; Carte de situation -----	18
Carte n° 2	: Sous-Préfecture de Savè -----	21
Carte n° 3	: Zonages agro-écologiques de la Sous-préfecture de Savè -----	24
Carte n° 4	: Localisation de quelques Fermes/. villages/hameaux créés par les immigrants -----	28
Carte n° 5	: Flux migratoires en direction de Savè -----	23

LISTE DES ANNEXES

Annexe n°1	: Guide d'entretien -----	124
Annexe n°2	: Tableau n° 18: Estimation des populations de quelques établissements colons (immigrants) dans la sous-préfecture de Savè -----	129
Annexe n° 3	: Législation foncière locale du village de Ouoghi -----	130

C H A P I T R E I .

I N T R O D U C T I O N

-*****-

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

1.1.- Problématique : Pour une meilleure gestion
des ressources naturelles

Le concept de dégradation des ressources naturelles est aujourd'hui une évidence pour les chercheurs et les développeurs. Cependant si les problèmes environnementaux sont aujourd'hui reconnus comme des problèmes planétaires, leur importance et leurs dimensions diffèrent selon le niveau de développement des pays et même à l'intérieur des pays (SODEGLA, 1993, p. 1).

Dans les pays industrialisés, c'est la pollution de l'air due aux dégagements de gaz nocifs tels que le dioxyde de carbone ; la pollution des océans par les métaux lourds etc....

Tous ces problèmes résultant d'une évolution technologique et scientifique et des aspirations grandissantes des hommes (PENN, 1973, P. 1), concourent à une perturbation de la vie des végétaux, des animaux et de l'homme, élément final de la chaîne trophique.

Dans les pays en voie de développement et particulièrement en Afrique; ce sont les déboisements anarchiques et incontrôlés (BAIMEY, 1994, p. 6), le surpâturage des terres de parcours, l'érosion et le lessivage des sols, la salinisation des terres, le tarissement des points d'eau, la disparition des espèces animales et végétales (DUFUMIER, 1993, p. 246).

Cette pression sur les ressources naturelles est particulièrement accusée dans les pays pauvres essentiellement ruraux où la pression démographique et la pauvreté font que les paysans sont préoccupés par les objectifs de survie à court terme au détriment des objectifs à long terme. Vu que les revenus des ménages sont

insuffisants, les paysans sont alors forcés de sur-exploiter les ressources disponibles (VAN DEN B. et al, 1993, p. 18).

La République du Bénin ne fait pas exception à cette situation. En effet le Sud-Bénin est confronté à une crise agraire due essentiellement à la pression démographique, caractérisée par un morcellement des exploitations agricoles, leur dispersion dans l'espace, la dégradation des sols et le déboisement (BIAOU, 1991; GBESSEMELAN, 1988). Pour pallier ces problèmes, plusieurs voies sont envisageables; on peut citer : l'intensification de l'agriculture, la réforme agraire, les colonisations agraires, la diversification économique, le ralentissement de la croissance démographique (HONLONKOU, 1994, p.1). C'est la troisième option, précisément les colonisations agraires spontanées que certains paysans du Sud-Bénin choisissent en se déplaçant vers le Nord du Département du Zou et d'autres régions du Nord-Bénin où les terres sont encore disponibles. Mais quelles sont les conséquences de ces mouvements migratoires ?

Selon le rapport de l'atelier régional sur les problèmes de l'environnement dans le Département du Zou de Décembre 1991, "la densité des populations du Sud-Bénin, la forte pression foncière et la dégradation des sols induisent les paysans de cette partie à une migration vers les terres fertiles du Nord du Département du Zou. Ainsi le Zou-Nord est devenu une zone de colonisation par les agriculteurs du Zou-Sud, du Nord du Département du Mono et du Département de l'Atacora et par les éleveurs transhumants. Les ressources naturelles du Département du Zou sont confrontées à une dégradation inquiétante avec les incidences de plus en plus marquées sur les pro-

ductions végétales, animales et halieutiques. On assiste à une réduction du temps de jachère, l'agression des ressources naturelles et des forêts classées".

Comment se manifestent les problèmes de gestion des ressources naturelles; leur importance; les changements socio-économiques et l'évolution des modes de tenure foncière dans le Zou-Nord; zone en pleine colonisation agricole par les migrants ruraux.

C'est à ces questions que nous voulons répondre à travers le thème "Migrations rurales, stratégies foncières et gestion des ressources naturelles (terre et forêts en particulier)". Compte tenu de l'importance que l'humanité tout entière accorde aux problèmes environnementaux, cette étude trouve sa justification du fait qu'elle permettra d'apprécier l'ampleur et les diverses manifestations des phénomènes de dégradation afin de faire des recommandations pour une meilleure gestion des ressources naturelles (terre et forêts en particulier).

Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) en activité au Bénin, le Plan d'Action Environnemental au Bénin et d'autres institutions qui se préoccupent des problèmes de l'environnement pourront bénéficier de ce travail.

1.2.- Objectifs

L'objectif principal de l'étude consiste d'une part en une analyse historique et dynamique de l'évolution de la tenure foncière en relation avec l'arrivée des migrants ruraux et d'autre part en une analyse

comparative des systèmes de production des migrants ruraux et des autochtones afin d'apprécier leurs impacts sur les ressources naturelles (forêts et terre en particulier).

Plus spécifiquement nous nous assignons les objectifs suivants :

- 1)- rechercher les causes des mouvements migratoires vers la zone de colonisation agricole.
- 2)- faire une analyse historique et dynamique de l'évolution de la tenure foncière en relation avec l'arrivée des migrants ruraux dans la zone de colonisation.
- 3)- faire une analyse comparative des modes de tenure foncière et des systèmes de production des migrants suivant les deux zones: leur zone de départ et leur zone d'arrivée, c'est-à-dire la zone de colonisation agricole.
- 4)- faire une analyse comparative des systèmes de production des migrants ruraux et des autochtones.
- 5)- apprécier l'influence des systèmes de production des migrants sur les ressources naturelles.
- 6)- faire des recommandations.

1.3.- Hypothèses

Hypothèse principale

Les migrants ruraux ont des systèmes de production non seulement extensifs, mais aussi priorisent les cultures de rente (igname surtout), ce qui en

./.

retour engendre une modification des modes de tenure foncière dans la zone de colonisation agricole.

Hypothèses spécifiques

1)- l'arrivée des colons ruraux induit une modification des modes de tenure foncière dans la zone de colonisation ;

2)- les systèmes de production des migrants dégradent l'environnement plus que ceux des autochtones ;

3)- les colons ruraux s'intéressent en priorité aux cultures de rente . en l'occurrence l'igname ;

4)-il n'y a pas de différence significative entre les systèmes de production des migrants dans leur zone de départ et ceux de la zone de colonisation agricole.

1.4.- Revue de littérature

L'objectif ici est de passer en revue certains travaux qui ont abordé tout ou partiellement le problème de recherche et d'apprécier les analyses qui en découlent.

1.4.1.- Causes des migrations rurales

Selon IGUE (1990) et DISSOU (1986), la pression démographique entraînant une pression foncière; la baisse de la fertilité des terres de barre et la disparition de la jachère constituent les causes des migrations vers le Zou-Nord et le Nord du Département de l'Ouémé. Ces auteurs mentionnent que le rapport homme-millieu dans le Sud-Bénin a un effet négatif sur la productivité

agricole par suite de l'épuisement des sols d'une part et des contraintes foncières d'autre part. Pour ZOGO (1993) la recherche des terres fertiles pour la culture d'igname constitue la principale cause. Pour ROESH (1992) la migration rurale s'inscrit dans une stratégie de survie ou d'amélioration du niveau de vie de certains migrants qui créent une exploitation agricole dans la zone de colonisation tout en maintenant l'ancienne dans la zone de départ.

EKONG (1988) à travers une étude dans le Sud-Ouest du Nigéria a constaté que c'est la possibilité d'avoir des revenus élevés avec des cultures de rente telles que le caoutchouc et le cacao qui ont motivé des migrations rurales vers cette zone.

En dehors des causes sus-mentionnées, on note encore d'autres; SIMPA (1992) à travers une étude faite dans la région de Kwara au Nigéria a constaté que c'est le manque de marché pour l'écoulement des produits à meilleur prix, l'accès difficile aux intrants agricoles et aux institutions agricoles (Crédit et Vulgarisation) qui engendrent les migrations.

Mccain (cité par EKONG, op.cit) précise que ce sont les conditions environnementales défavorables à savoir, la sécheresse, les inondations, les épidémies, les attaques d'insectes, le manque de fourrage et d'eau pour l'alimentation du bétail qui amènent certains paysans à migrer à la recherche des terres agricoles.

Quels sont les systèmes de production des migrants une fois installés dans les zones de colonisation agricole ? La littérature suivante nous en renseigne.

1.4.2.- Migrations rurales, systèmes de production et gestion des ressources naturelles

Trincaz (1979) à travers une étude, a constaté que les migrants sont passés presque instantanément de leur système agro-sylvo pastoral (agriculture plus *Accacia albida* plus élevage bovin) intensif de leur zone de départ (le Bassin arachidier au Sénégal) à un système de plus en plus extensif à cause de l'abondance des terres dans la zone de colonisation.

Le même phénomène a été observé chez les Mossi au Burkina-faso. ANCEY (1977) a constaté que les Mossi originaires du plateau Mossi cherchent à étendre leurs cultures céréalières notamment le mil dont le large écartement (1m x 1m) permet d'ensemencer de grandes étendues. Alors qu'un actif agricole cultivait 0,3 ha dans la zone de départ, il cultive désormais 3 ha soit dix fois ce qu'il cultivait. L'auteur constate par ailleurs une certaine dégradation de la qualité des travaux champêtre, les Mossi consacrent désormais en moyenne moins de la moitié du temps des travaux champêtres par rapport à ce qu'ils faisaient dans leur zone de départ; les rendements des cultures des Mossi sont inférieurs de 30 % à ceux obtenus par les autochtones (Bwas). Cette différence de rendement est imputable aux mauvais entretiens. Toujours sur les Mossi, TALLEF (1985) a constaté qu'ils sont les auxiliaires les plus actifs des services agricoles pour la diffusion du coton, leur réussite économique fait d'eux des émules auprès des Bobo (autochtones). Alors que ces derniers avaient élaboré un système de culture perfectionné basé sur une production vivrière respectant de larges pans de forêts, ils se mettent désormais à cultiver le coton pour avoir un revenu monétaire élevé.

Les contraintes culturelles relatives au coton, poussent les Bobo à pratiquer une agriculture de plus en plus extensive et à devenir comme les migrants Mossi, les agents d'une transformation accélérée de leur environnement écologique.

Comme les migrants Mossi, les migrants lobi manifestent un comportement comparable. CHALEARD (cité par ROLAND, 1992) a constaté que les lobi dans la zone de colonisation agricole (Nord-est de la Côte-d'Ivoire) pratiquent la culture d'igname d'un bon rapport. A la différence des autochtones qui par attachement à leur terroir ont entrepris d'intensifier leurs cultures, les lobi ne voient dans la terre qu'ils défrichaient que le support d'une activité lucrative, ce qui fait qu'ils pratiquent une agriculture minière sans soucis de préservation foncière; après quelques années de culture les terres sont abandonnées pour de nouveaux défrichements. L'agriculture minière conduit irrémédiablement à la déforestation, à la destruction de la structure du sol et à son appauvrissement minéral (ROESH op.cit . p. 266).

1.4.3.- Migrations rurales et stratégies foncières

Rocheteau (1978) à travers une étude faite dans les zones domaniales decretées "zones pionnières" a constaté que chez les colons Wolof (dont l'organisation sociale est orientée vers la colonisation agraire, une agriculture pionnière, spéculative et une expansion territoriale) bon nombre de pratiques agricoles renvoient à de véritables stratégies de contrôle foncier. C'est ainsi que les colons Wolof défrichent le seul pourtour de vastes domaines dont la mise en culture des parties intérieures pourra être différée sans risque dans la mesure où aucun

nouvel arrivant ne songera à en réclamer l'attribution. L'auteur poursuit ses analyses en disant que le caractère très extensif de l'exploitation de certaines parcelles et la pratique de la jachère triennale sur des terres neuves dans un souci de restitution de la fertilité du sol visent essentiellement à l'acquisition des droits d'usage sur de grandes superficies avant que ne soit réalisée l'occupation complète du terroir.

A l'instar des colons Wolof, les colons Baoulé adoptent des stratégies comparables.

LESOURD (1988) à travers une étude dans le Sud-Ouest forestier Ivoirien (zone d'importante colonisation agricole) a mis en évidence les stratégies foncières des colons Baoulé. L'auteur fait observer que les campements Baoulé dans les zones pionnières ne sont pas disposés au hasard; les plus anciens bâtis sont toujours situés à un carrefour de pistes. L'installation à un carrefour d'une part permet à l'immigrant de contrôler toutes les pistes d'accès aux "espaces vierges" situés en aval et d'autre part facilite une mainmise complète sur le terroir convoité.

Ces stratégies foncières conduisent parfois à une modification des modes de tenure foncière.

1.4.4.- Migrations rurales et évolution des modes de tenure foncière

LESOURD (op.cit) a constaté que l'acquisition des terres dans le Sud-Ouest Ivoirien (zone de colonisation agricole) par les premiers arrivants n'était assortie que d'une compensation matérielle symbolique "pour remercier les dieux et sceller l'alliance". Mais avec

L'arrivée fréquente et continue des migrants et sous la pression des besoins monétaires croissants, le don autochtone s'est rapidement transformé en vente déguisée, la terre entra désormais dans les transactions marchandes.

SIMPA (op.cit) a constaté que les premiers immigrants dans la région d' ONDO (Nigéria) ont accédé à la terre par don et ont même planté le palmier à huile et le kolatier. Mais avec l'arrivée continuelle d'autres migrants le don s'est transformé en modes de faire valoir indirects (location, métayage) avec augmentation permanente des frais de location et des rentes foncières et l'interdiction de cultiver des plantes pérennes sus mentionnées.

Cependant les colons agricoles ne sont pas que des "consommateurs d'espaces, des dévastateurs des forêts, des agents de modification des modes de tenure foncière, des perturbateurs de l'équilibre écologique mais ils ont par contre contribué à la diffusion de beaucoup d'innovations agricoles aussi bien dans la zone de colonisation agricole que dans leur zone de départ.

1.4.5.- Migrations rurales et innovations agricoles

FLOQUET (1994) à travers une étude a constaté que ce sont les migrants ruraux originaires de la région d'Abomey qui ont introduit le labour dans le village Houéto (Département de l'Atlantique). Cette pratique agricole permet aux autochtones d'allonger le cycle de culture.

EKONG (1988) à travers une étude a constaté que les premiers adopteurs de la culture du riz dans la région d'Abakalibi (Nigéria) sont les migrants ruraux venus d'autres régions du Nigéria et que par ailleurs la même culture a été introduite dans le district d'Elu-Elu par des migrants tenanciers venus de la région d'Afikpo.

A travers une autre étude EKONG (op.cit) a observé que ce sont les colons agricoles venus des régions d'Orlou et d'Oueri(Nigéria)qui ont développé la culture du manioc et ont introduit la râpeuse mécanique; cette dernière leur a permis d'augmenter la production du gari et de combler plus ou moins le déficit alimentaire non seulement dans la zone de colonisation mais aussi dans les régions avoisinantes. Mais il faut noter que EKONG, n'a rien dit sur les cultures pratiquées par les migrants ruraux dans leur zone de départ, ce qui constitue une insuffisance de ses travaux.

ADEGBOLA (cité par EKONG op.cit) a constaté que les migrants originaires d'Irunekité, après leur retour des fermes de cacao et de café des régions d'Ifé et d'Ibadan ont introduit ces cultures dans leur région natale qui à son tour grâce à ces cultures de rente est devenue le siège d'une immigration des fermiers vivriers venus d'Igbira, des commerçants de kola, et d'autres travailleurs agricoles venus de la région Ibo.

Pour ROLAND (1992); la dynamique des migrations est inséparable du contexte démographique, les migrants parce qu'ils sont jeunes constituent une population volontiers innovante, prête à rompre avec le carcan de

la tradition; sensible à la nouveauté les migrants peuvent être des agents actifs de la diffusion du progrès. Ils ont contribué à l'expansion des cultures commerciales; café, cacao dans les milieux forestiers; coton et palmier à huile dans les milieux soudanais; les migrants ruraux salariés agricoles ont contribué à la croissance économique dans les pays de plantation. Que serait la Côte-d'Ivoire sans les migrations rurales internes vers la "basse-Côte-d'Ivoire forestière" valorisée par le développement des cultures commerciales (café, cacao) sans l'apport de la main d'oeuvre des migrants ruraux Burkinabé (ROLAND op.cit):?

Si le modèle ivoirien a montré depuis quelques années ses limites, cela n'est pas lié à une faillite intérieure des systèmes de production mais à l'environnement économique international (ROLAND op.cit).

1.5.- Définition des concepts

Les concepts utilisés dans la formulation théorique de la problématique, des objectifs et des hypothèses de recherche ont un contenu qu'il importe de préciser.

Migrations rurales

Selon MICRO ROBERT (1982), la migration se définit comme un déplacement de populations d'un lieu à un autre (d'une ville à une autre ou d'un pays à un autre). Rural(e) signifie ce qui vit dans la campagne. Pour nous dans cette étude, migrations rurales signifient le déplacement des paysans d'une zone rurale vers une autre zone rurale à la recherche des terres agricoles.

Colonisation agricole

Selon IGUE (1990), on entend par colonisation agricole l'installation des migrants ruraux à titre spontané ou organisé dans une zone rurale vacante et propice aux activités agricoles.

Dans notre étude, il s'agit d'une installation de migrants à titre spontané dans une zone agricole où les terres sont disponibles.

Ressources naturelles

Selon le Conseil International de Langue Française (C.I.L.F, 1976) cité par ESSOUMAN (1992), les ressources naturelles regroupent "les éléments biotiques et non biotiques de la terre ainsi que les diverses formes d'énergie: (solaires) reçues ou produites sans intervention de l'homme (marées., vents).

Selon la FAO (1980) cité par ESSOUMAN (Op.cit), les ressources naturelles englobent le sol, les pacages et fourrages, les forêts, la faune sauvage, les pêches et les ressources génétiques.

Dans le cadre de cette étude, le terme "ressources naturelles" est défini par rapport à l'agriculture et s'inscrit donc dans le sillage de la définition de la F.A.O. Mais compte tenu des contraintes de temps notamment, cette étude ne sera consacrée qu'à une partie des ressources naturelles en particulier les terres et forêts.

Gestion des ressources naturelles

La gestion d'un bien désigne l'ensemble des facteurs de production et de techniques mis en oeuvre en vue de l'utilisation de ce bien.

Ici le terme gestion est employé dans le sens de Management et signifie donc le mode de conduite des techniques et facteurs de production; le bien en question désigne les ressources naturelles (ADJINACOU, 1987 cité par ZOGO, 1993).

Dégradation des ressources naturelles

Dans cette étude il s'agit de la dégradation des sols et des forêts. Selon le CI.L.F. (Op.cit) cité par ZOGO (op.cit), la dégradation d'un sol est l'évolution de ce sol défavorable à son utilisation agricole ou forestière. Toutes les sortes de dégradation peuvent être spontanées ou consécutives à une modification de la végétation ou à l'utilisation des méthodes culturales mal appropriées.

Quant à la dégradation des forêts, DUCHAUFOUR (1948), cité par ZOGO (1993) l'a défini comme étant l'évolution de la forêt vers une formation clairierée et finalement vers une lande à Ericacées ou une association de graminées acidophiles dominantes.

Dans cette étude, la dégradation du sol est vue sous l'angle de la baisse chronique de la fertilité du sol par épuisement et érosion et la dégradation de la forêt, sous l'angle de la destruction des essences forestières conduisant à leur rareté.

Systeme de production

Selon DUFUMIER (1985), un système de production peut se définir comme une combinaison cohérente dans l'espace et le temps de certaines quantités de force de travail et de divers moyens de production (terre, bâtiment, instruments, cheptel, semence etc) en vue d'obtenir différentes productions agricoles, végétales ou animales.

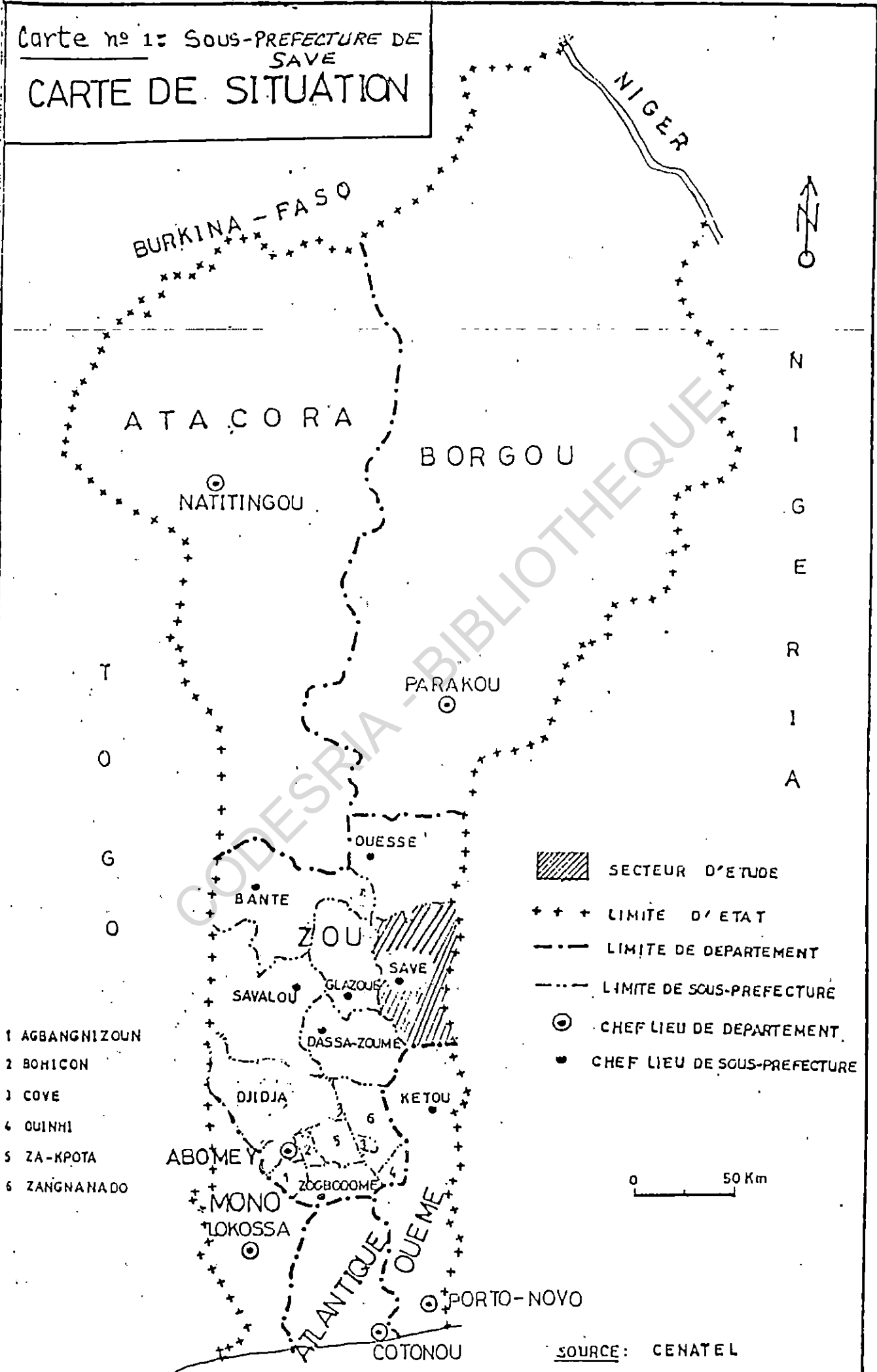
Autrement dit un système de production peut être défini comme une combinaison de plusieurs sous-systèmes : le système de culture appréhendé au niveau de la parcelle culturale et le système d'élevage qui se caractérise au niveau du troupeau. Nous adoptons cette dernière définition plus pratique dans notre étude.

C H A P I T R E I I .



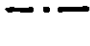



C A D R E M E T H O D O L O G I Q U E

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Carte n° 1: SOUS-PREFECTURE DE
SAVE
CARTE DE SITUATION



- 1 AGBANGHIZOUN
- 2 BOHICON
- 3 COVE
- 4 QUINHI
- 5 ZA-KPOTA
- 6 ZANGNANADO

-  SECTEUR D'ETUDE
-  LIMITE D'ETAT
-  LIMITE DE DEPARTEMENT
-  LIMITE DE SOUS-PREFECTURE
-  CHEF LIEU DE DEPARTEMENT
-  CHEF LIEU DE SOUS-PREFECTURE

0 50 Km

SOURCE: CENATEL

2.- CADRE METHODOLOGIQUE

2.1.- Introduction

Nous avons utilisé une approche historique qui nous a permis de nous rendre compte de l'évolution des modes de tenure foncière et de connaître les périodes auxquelles sont apparus ces modes de tenure.

Le cadre méthodologique présente, entre autres, les motivations du choix de la zone d'étude, la présentation générale de celle-ci, le choix des villages, les données collectées, les instruments de mesure et les outils d'analyses.

2.2.- Choix de la zone d'étude

La sous-préfecture de Savè (zone de transition climatique) est l'une des régions du Nord du Département du Zou où les mouvements migratoires sont très importants ces dernières années selon le rapport de l'atelier régional sur les problèmes environnementaux dans le Département du Zou qui s'est tenu en Décembre 1991. Située dans la partie Nord du Département où les terres sont encore disponibles, ce qui attire les migrants, Savè n'a pratiquement bénéficié d'aucunes études locales qui permettraient d'apprécier et de cerner les conséquences de ces mouvements migratoires sur les ressources naturelles. C'est la raison majeure du choix de cette zone. Cette étude pourrait servir d'aide pour toutes actions éventuelles concernant la gestion des ressources de ce milieu; elle permettrait aussi aux autorités politico-administratives et aux populations locales (autochtones) de prendre davantage conscience des phénomènes de dégradation auxquels leur zone est confrontée au jour le jour.

2.3.- Présentation de la zone d'étude (1)

Située dans la partie septentrionale du Département du-Zou, la sous-préfecture (carte n°2) de Savè est limitée :

- au Sud par les sous-préfectures de Dassa et Kétou;
- à l'Est par la République Fédérale du Nigéria;
- au Nord par la sous-préfecture de Ouessè ;
- à l'Ouest par la sous-préfecture de Glazoué.

Elle couvre une superficie de 2070 km² soit 11 % de la superficie totale du Département.

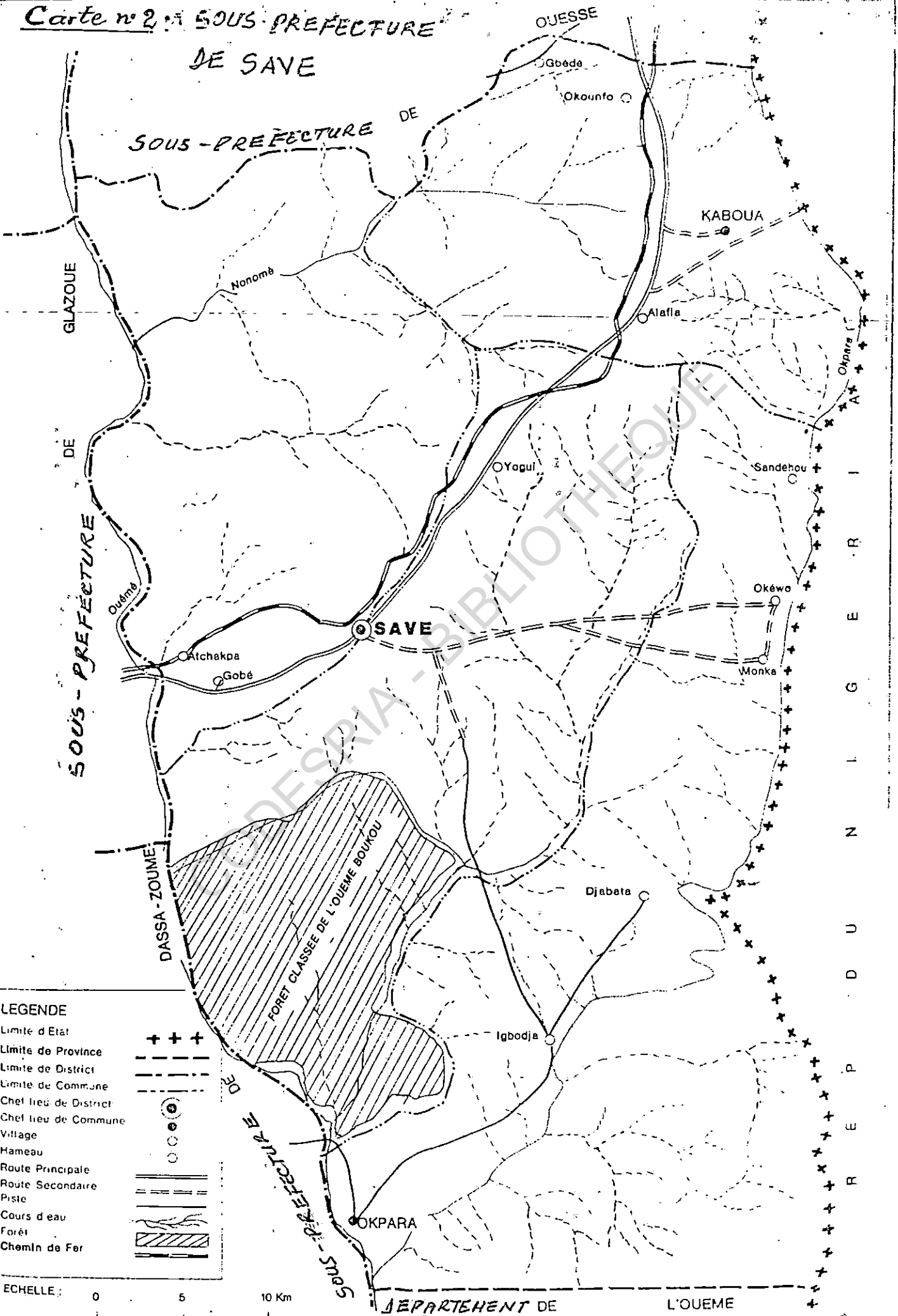
En ce qui concerne le relief, c'est le domaine de la pénélaine cristalline. On observe les collines de Savè: les "mamelles" de Savè qui se présentent en chaîne jusque dans la localité de Boubouh.

Elle est orientée sensiblement Nord-Sud et sa dénivellation n'atteint pas 200 m. On rencontre aussi des collines à Akon, Gogoro et Sandéou. Les collines représentent 5 % les plateaux 90 %, les bas-fonds 2 % et autres 3 %.

Le réseau hydrographique est diversifié et offre des possibilités d'irrigation. Il comprend le fleuve Ouémé qui est exploité pour une pêche saisonnière et dont l'eau est utilisée pour l'irrigation du complexe

(1) Cette présentation est tirée des documents: MONOGRAPHIE DE SAVE et PLAN de CAMPAGNE du Secteur 1994-1995.

Carte n° 2 : SOUS-PREFECTURE DE SAVE



- LEGENDE**
- Limite d'Etat
 - Limite de Province
 - Limite de District
 - Limite de Commune
 - Chef lieu de District
 - Chef lieu de Commune
 - Village
 - Hameau
 - Route Principale
 - Route Secondaire
 - Piste
 - Cours d'eau
 - Forêt
 - Chemin de Fer



DEPARTEMENT DE L'OUEME

sucrier de Savè, l'Okpara pour la pêche et une quinzaine de rivières notamment Nonnomi, Bessè, Sakin, Agni.

Les sols sont de deux types :

- les sols ferrugineux à concrétions qui sont majoritaires sur socle cristallin ;

- les sols hydromorphes le long des cours d'eau Ouémé et Okpara.

Ces sols sont occupés par une savane arborée (Néré, Caillédrot, Karité, voir sous-chapitre 5.4.1) et arbustive. Cette végétation est menacée par les feux de brousse, l'exploitation forestière incontrôlée, la transhumance et les défrichements anarchiques surtout de la colonie Fon de Djidja (immigrants de Djidja) qui par sa pratique de culture d'igname fonce dans la forêt classée de l'Ouémé Boukou (20500 ha); deux à trois ans de culture et on abandonne la partie cultivée pour de nouvelles conquêtes laissant derrière un paysage désastreux. Nous verrons l'importance de ces phénomènes au chapitre 5.

Le climat est du type sub-équatorial caractérisé par deux saisons sèches et deux saisons pluvieuses. Mais ces dernières années une transition climatique vers le type soudanien avec une saison sèche et une saison pluvieuse se dessine (déclaration des populations autochtones); Certains autochtones attribuent cette transition à ces déboisements et défrichements incontrôlés et abusifs.

La population de la sous-préfecture de Savè est de 45.203 habitant (d'après le Recensement de 1991) soit une densité de 22 habitants par kilomètre². Les trois principales ethnies existant dans la sous-préfecture sont les Tchabè (autochtones), les Datcha (certains ayant immigré vers les années 1900: cas de ceux d'Atchakpa et de Gobé, nous parlerons de leur autonomie dans les chapitres 4 et 5; d'autres ayant immigré autour des années 1980) et les Fon (la majorité ayant immigré à partir des années 1978). Ensuite d'autres ethnies comme les Mahi (originaires de Covè-Agonli ayant immigré au milieu du 19^e siècle vers 1845 qui ont fondé Igbodja et Oké-owo sont considérés comme des autochtones et sont des propriétaires fonciers). Les Adja (la plupart sont d'immigrants récents), les ethnies du Nord (Pila-Pila, les Ditamari, les Lokpa etc) dont certains ont immigré vers les années 1950, (cas de ceux qui sont dans les localités de Ouaghi gare et de Diho) et d'autres sont d'immigrants récents autour des années 1980 (voir chapitres 4 et 5), enfin les Peuls (sédentaires et transhumants).

Un zonage agro-écologique effectué par la R & D(1) Zou 1984 (Carte n° 3) : basé sur les critères de différenciation ethnique et utilisation agricole de l'espace a permis de distinguer trois zones.

Zone 1 : c'est le long de l'axe routier Parakou-Datcha, d'occupation ancienne cette zone est chargée des autochtones, Tchabè sauf la région de Gobè au Sud occupé par les Datcha. Le système de culture le plus répandu est le système manioc.

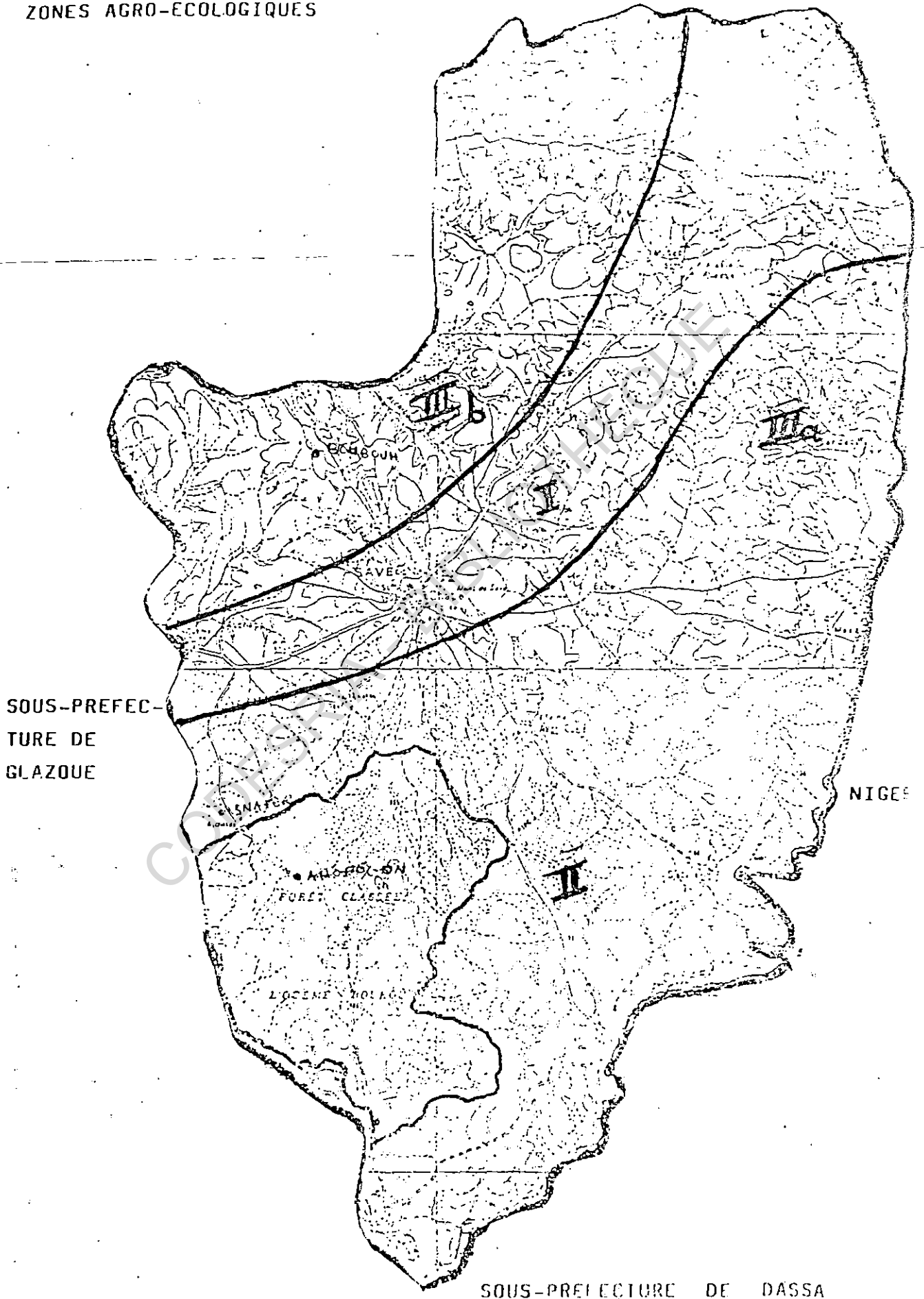
(1) Recherche-Développement

CARTE N°3

SOUS-PREFECTURE DE SAVE

SOUS-PREFECTURE DE OUISSI

ZONES AGRO-ECOLOGIQUES



SOUS-PREFEC-
TURE DE
GLAZOU

NIGER

SOUS-PREFECTURE DE DASSA

Zone 2 : C'est la partie Sud, elle comprend la forêt classée de l'Ouémé Boukou, les zones de Ayédjoko Snafor, Igbodja, Okpa. On y rencontre essentiellement les Datcha, les Fon. Ils pratiquent les cultures de maïs et d'igname surtout.

Zone 3 : Elle couvre la région de Boubouh au Nord-Ouest et le centre Ouest et celle de Sandéou au Nord-Est. De colonisation récente, on rencontre les Tchabè, les ethnies de l'Atacora, les Fon, les Datcha et les campements de Peulh. Ils pratiquent les cultures d'igname, du manioc et du coton.

Bref aperçu de l'évolution des modes de tenure foncière et des systèmes de culture dans les localités étudiées

L'historique de l'évolution des modes de tenure foncière permet de savoir à quelles périodes ces différents modes sont apparus. Les questions posées aux sous-groupes de paysans lors des entretiens ont été :

Au moment où vous étiez arrivés, comment aviez-vous accédé à la terre ? Par emprunt, métayage, location, achat. Des réponses à ces questions on note :

Dans les localités et fermes du village de Dani et de Boubouh (voir Carte n° 4), l'emprunt presque gratuit au départ puis la location intervenue à une période récente et enfin achat avec même des cas de bornage.

Dans les localités de Igbodja, Oké-Owo, Ouoghi, Diho, Alafia, Atessê et Montêwo, l'emprunt presque gratuit évolue vers la location. En tout cas des dispositions sont en train d'être prises dans ces localités en matière de gestion foncière. C'est ainsi que Ouoghi a mis sur pied une législation locale foncière élaborée depuis 1991 mais qui doit rentrer en application avant la fin de l'année 1994.

Concernant l'évolution des systèmes de culture il en résulte un délaissement de la culture d'igname au profit du maïs ou du coton (par les populations de Djidja surtout) et intégration de certaines cultures comme le manioc dans leur système de culture par les populations venues de l'Atacora.

2.4.-Choix des villages et des unités de recherche

Sur la base des entretiens avec le RDR(1), les agents des Eaux et Forêts, les agents d'élevage et surtout les agents polyvalents de vulgarisation qui connaissent mieux leurs centres respectifs et également sur la base de nos documentations en l'occurrence le travail réalisé dans le cadre du Projet "Promotion de l'Elevage et Préparation d'Actions Intégrées dans le Zou" sur les migrations des populations dans le Département du Zou, nous avons retenu une trentaine de villages / hameaux / fermes sur la base de l'importance des immigrants dans les localités, des conflits intervenus entre propriétaires fonciers et immigrants utilisant leur terre, des différents modes d'accès à la terre, l'importance des défrichements occasionnés.

(1) Responsable du Développement Rural.

La carte n° 4 montre la localisation de ces différents villages /hameaux / fermes.

Les unités de recherches sont des sous groupes de paysans immigrés, quelques paysans individuels, les propriétaires fonciers, le RDR, les forestiers, l'agent de pêche, les agents d'élevage et les agents polyvalents de vulgarisation (APV), certains ressortissants de la sous-préfecture qui connaissent bien les problèmes fonciers et de gestion des ressources.

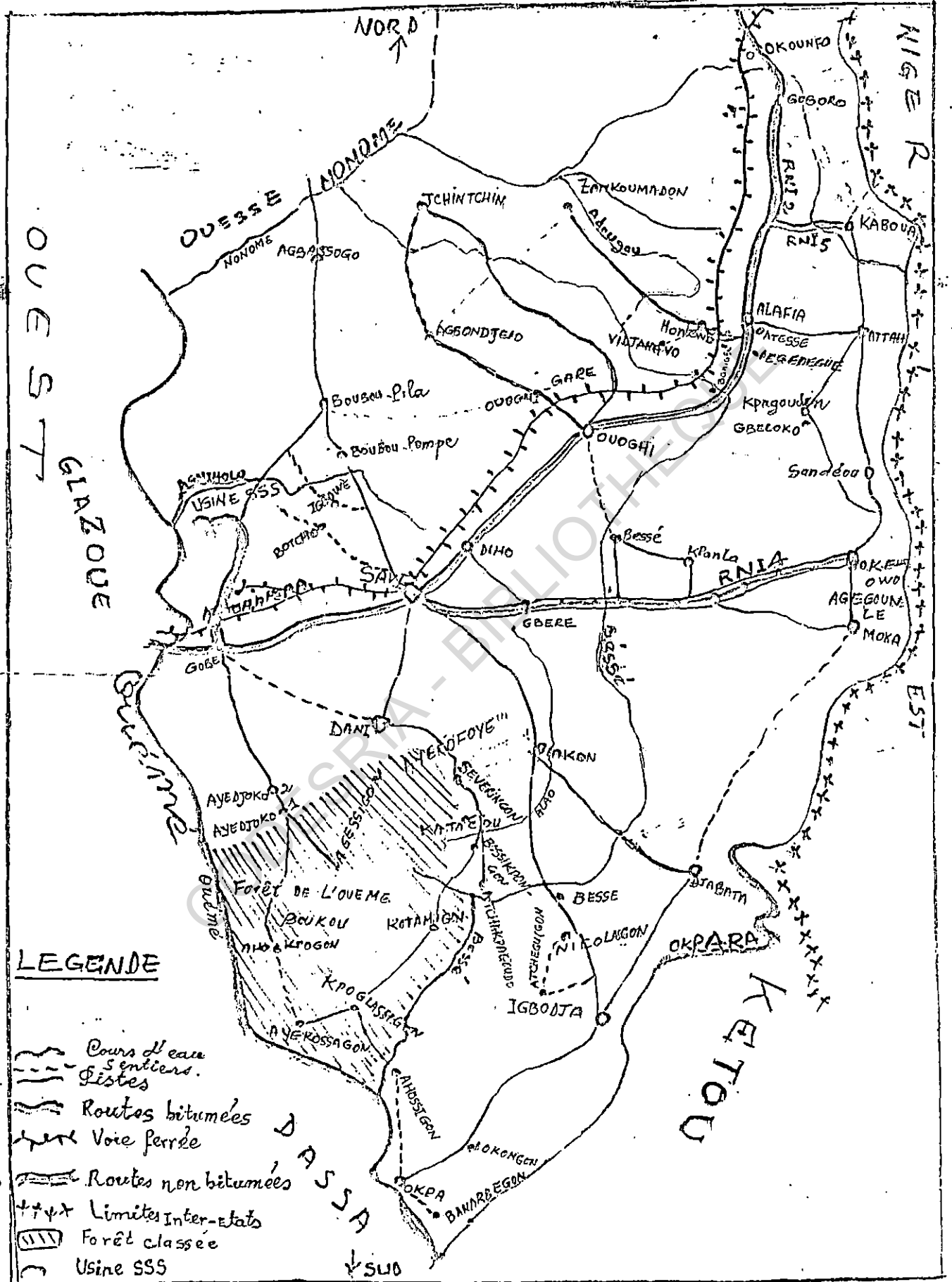
2.5.- Choix de l'échantillon

Notre échantillon est constitué de sous-groupes de paysans. Ces sous-groupes sont formés sur le critère ordre d'arrivée dans les villages / fermes /

hameaux; nous avons distingué trois périodes d'arrivée : les premiers arrivés (jusqu'en 1990) ceux qui sont arrivés ensuite (1991-1993) et ceux qui viennent de s'installer. Nous avons procédé ainsi car nous avons supposé que les problèmes fonciers sont ressentis de façons différentes selon les catégories de paysans; ce qui a été justifié durant notre travail. Dans certaines localités de création récente nous avons distingué deux sous groupes.

L'échantillon comprend aussi les propriétaires fonciers et des paysans autochtones, certains paysans immigrants choisis au hasard font partie de notre échantillon. En tout nous avons travaillé dans chaque localité avec un échantillon.

Carte n° 4 : Localisation de quelques fermes/hameaux/villages créés par les immigrants ²⁸



SOURCE : CARIER SANE

2.6.- Données collectées

L'étude que nous avons menée est une étude exploratoire donc surtout qualitative.

Par rapport aux objectifs de travail, les données collectées sont relatives: aux causes des migrations, à l'évolution des modes de tenure foncière dans la zone de colonisation; à l'origine des migrants; aux périodes d'émigration, aux types de migrations (saisonnière ou permanente); aux systèmes de culture des migrants dans les milieux; aux systèmes de culture des migrants dans leur zone de départ ainsi que les modes de tenure foncière, aux projets des migrants et aux systèmes de culture des autochtones.

2.7.- Instruments de mesures

Les enquêtes ont été conduites par nous-même avec l'aide de deux interprètes dont l'un ayant le niveau Bac et l'autre passant en Terminale, niveaux que nous avons jugés acceptables pour limiter le biais de traduction.

Ces enquêtes ont été conduites aux moyens d'interviews et d'entretiens de groupes, d'observations participantes, de questionnaires semi-structurés et d'études documentaires, ces enquêtes ont été menées à deux niveaux :

Au niveau des villages/hameaux / fermes; à ce niveau ce sont des entretiens et interviews de groupe de paysans pour avoir des informations sur l'historique du village ou de la ferme, les causes des migrations, l'évolution historique et dynamique de la tenure foncière, les conflits fonciers intervenus entre eux et les propriétaires fonciers et leur mode d'intégration dans le milieu.

Au niveau du ménage, des questionnaires semi-structurés nous ont permis d'avoir des informations sur les pratiques culturelles, les cultures pratiquées, les superficies cultivées, la période de mise en culture bref sur le système de culture.

L'observation participante nous a permis de vérifier certaines pratiques : émondage et brûlage des arbres, les déboisements occasionnés lors des défrichements (tout au moins pour le dernier défrichement) et d'évaluer l'ampleur des dégâts causés à l'environnement: disparition des forêts, pertes de fertilité et érosion des terres etc...

L'analyse documentaire concerne les études et recherches ayant abordé certains aspects de notre thème de recherche et les différents documents et thèses disponibles sur la zone d'étude, ces derniers sont maigres.

2.8.- Outils d'analyse

- Typologies relatives aux causes des migrations, aux trajectoires d'évolution des migrants, aux types de migrations.

- Analyse de tableaux pour les objectifs 3.4 et 5.

2.9.- Limitations

Dans l'exécution de notre étude nous avons été confronté à quelques difficultés qui n'auront pas une influence majeure sur nos résultats.

. la non disponibilité de documents sur notre zone d'étude.

. La méfiance de certains chefs de terre notamment, les "Agni" concernant les prix de vente des terres, mais nous avons un peu contourné cette difficulté en faisant des entretiens informels avec certains membres de la collectivité des propriétaires fonciers, nous avons aussi contacté personnellement certains ayant acheté les terres chez ces propriétaires.

Nous devrions procéder à un recensement de tous les migrants dans les localités (village, hameau, ferme) où nous avons travaillé, mais le temps imparti pour le travail ne nous a pas permis de le faire. Ce recensement aurait permis d'apprécier l'affluence des migrants dans la sous-préfecture de Savè.

Un pareil travail avait été fait avant 1988 (voir annexes, tableau n°18) et les résultats sont disponibles à la sous-préfecture, ces données ayant une valeur indicative sont à actualiser car beaucoup de migrants continuent de s'installer et certaines fermes sont créées après 1988 (voir chapitre 3) et même durant notre séjour de nouveaux immigrants s'installèrent.

C H A P I T R E III

CONTEXTE DES MIGRATIONS DANS LA SOUS-
PREFECTURE DE SAVE

*****-

III.- CONTEXTE DES MIGRATIONS DANS LA SOUS-PREFECTURE DE SAVE

3.1.- Introduction

La sous-préfecture de Savè est, dans le Département du Zou, une région où les mouvements migratoires d'origines externe et interne remontent au XII^e siècle (IGUE, 1990; cité par PESDAY, 1990). Il est important de situer le contexte ancien des mouvements migratoires recensés dans ce Département qui continue d'en connaître d'autres dont le début se situe dans la seconde moitié des années 1970. Ce sont ces derniers mouvements qui intéressent particulièrement notre étude.

Afin d'éviter de longs développements, nous empruntons le tableau n° 1 à l'étude des problèmes fonciers dans le Département du Zou réalisé par PESDAY (1990); ce tableau résume de façon synthétique le contexte ancien des migrations dans ce Département.

Par contexte actuel des migrations nous entendons les mouvements migratoires qui ont animé le Département du Zou en général et la sous-préfecture de Savè en particulier. Ils ont commencé dans la seconde moitié des années 1970. Cependant quelques cas remontant aux années 1950 et plus loin seront pris en compte dans notre étude.

3.2.- Causes des mouvements migratoires en direction de la Sous-Préfecture de Savè

Nous pouvons distinguer plusieurs causes suivant les populations immigrées concernées. A ce sujet, le tableau n° 2 apparaît très éclairant, car c'est un tableau récapitulatif.

Tableau n° 1 Contexte ancien des différents mouvements migratoires dans le Zou

grands ensembles	groupes ethniques	origine historique	états traditionnels
ensemble adja-tado	fon	1ère vague de migrants adja-tado, soumettant et intégrant des éléments déjà en place (GUEDEVI)	royaume du danhome (capitale abomey) à partir du début du XVII ^e siècle
	mahi	migrants fon plus éléments déjà en place	extension du danhome sur zones de cove et zangnanado royaume de savalou (vassal d'abomey)
ensemble yorouba	itcha et ife	1ère vague de migrants venant du royaume d'ife (à partir du XII ^e siècle)	anciens royaumes d'ifita et d'ijegede, en partie occupés par les mahi de savalou et les idatcha, le reste éclatant en chefferies locales
	tchabè	2 ^e vague de migrants venant du royaume d'ife	royaume de save (destruction ville en 1840 par Ghézo, roi d'abomey)
	datcha ou idatcha ou idassa	3 ^e vague de migrants venant du royaume d'oyo (à partir du XV ^e ou XVI ^e siècle)	royaume d'igbo-idassa (dassa-zoume en langue fon) conquête par abomey en 1885

Source : PESDAY (1990). Problème foncier dans le Zou

TABLEAU N° 2 : Causes des mouvements migratoires actuels

Causes	Populations d'immigrés concernés
- Recherche de terres propices pour la culture d'igname	- Fon de Djidja ; Mahi de Savalou ; Idatcha de Dassa-Zoumè
- Recherche de terres cultivables	- Fon de Zakpota ; Yom de Boukoubé et de Natitingou ; Fon d'Abomey et de Bohicon ; Adja de Dogbo, d'Aplahoué et de Klouékanmey
- Salariat agricole	- Fon de Bohicon ; d'Abomey et de Zakpota ; Yom et Bétamaribé de Boukoubé et de Natitingou ; Lokpa de Copargo et de Ouaké
- Transhumance	- Peulh du Nord Bénin ; du Nigéria et du Niger (Peulh ¹ de 2 ^e génération)
- Ouvriers ² et certains agents de la Société Sucrière de Savè	- Fon de Bohicon, d'Abomey ; Mahi de Savalou ; Idatcha de Dassa-Zoumè ; Adja d'Aplahoué , Klouékanmey et de Dogbo ; Bétamaribé et Yom de Boukoubé
- Pêche	- Adja d'Aplahoué et de Dogbo ; Nigériens, Nigériens, Burkinabè

Source : Données de l'enquête 1994

1 : Peulh qui sont arrivés à partir de 1975

2 : La plupart de ces immigrés sont devenus cultivateurs après l'arrêt des activités de la société

3.3.- Types de migrations

Au cours de notre étude, nous avons noté des cas de migrants permanents, de migrants saisonniers et de migrants temporaires.

Les migrants permanents constituent la grande majorité. C'est la catégorie de migrants qui sont installés en un seul endroit depuis leur arrivée dans la zone de colonisation. Ils ont une seule exploitation agricole, qui est située dans la zone de colonisation. Les migrants saisonniers, ce sont les salariés agricoles qui viennent pendant des périodes fixes(1) de l'année pour exécuter certains travaux champêtres (labour, sarclages), et qui rentrent chez eux une fois les travaux achevés. Ces migrants salariés se recrutent surtout dans le Zou-Sud et dans l'Atacora (confère tableau n° 2); on les rencontre dans les fermes et localités de Dani, Igbodja, Boubouh etc... Quant aux migrants temporaires, ils constituent la catégorie de ceux qui ont au moins deux exploitations agricoles dans des régions différentes; c'est-à-dire une exploitation agricole dans leur région d'origine et une autre dans la zone de colonisation agricole.

Ces cas sont rencontrés à Atchakpa II où certains immigrants ont une exploitation agricole à Bohicon ou à Abomey et une autre à Atchakpa II.

(1) Il s'agit des périodes de Mars à Mai pour la première saison et de Juillet à Septembre pour la seconde saison.

Le second cas concerne certains migrants originaires du Département de l'Atacora qui installent leurs premières cultures dans la zone de colonisation à partir du mois de Mai, font le premier sarclage puis retournent chez eux pour installer les autres cultures. Ces immigrants arrivent à gérer les deux exploitations puisque les travaux champêtres sont échelonnés dans le temps. Les immigrants qui se classent dans cette catégorie se rencontrent dans les fermes de Boubouh I et Boubouh II.

Ces cas de migrants ayant une exploitation dans la zone de colonisation et une autre ailleurs ont été identifiés également par ROESH (1992) dans d'autres localités du Département du Zou.

3.4.- Intégration des migrants dans la zone de colonisation agricole

En dehors de quelques immigrants (souvent des créateurs des fermes) qui ont contacté directement les propriétaires fonciers, les autres se sont installés grâce à l'assistance des parents, alliés, et amis ou de gens ayant la même origine qu'eux.

Par ailleurs, il faut noter que certains immigrants, autrefois salariés agricoles saisonniers, après deux ou trois ans de salariat agricole ont fini par s'installer définitivement à la faveur des facilités d'emprunt de terre et des relations tissées lors de leurs séjours passés dans le milieu. Ces ouvriers agricoles cohabitent avec leurs hôtes dans le même village, la même ferme de cultures et parfois dans la même concession.

C'est aussi l'une des formes d'intégration dans la zone de colonisation agricole. Cette forme d'intégration a été constatée par IGUE (1990).

3.5.- Création de fermes, origine des immigrants, appartenance ethnique et organisation sociale

3.5.1.- Création de fermes, origines des immigrants et leur appartenance ethnique

Nous nous intéressons aux fermes /localités / hameaux que nous avons visités. Le tableau n° 3 en fait la récapitulation.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLEAU N° 3 : Période de création des fermes/hameaux/localités, origine des immigrés et leur appartenance ethnique

CARACTÉRISTIQUES FERMES/HAMEAUX/LOCALITÉS	PÉRIODE DE CRÉATION	ORIGINE DU CRÉATEUR	ORIGINE DES AUTRES IMMIGRÉS	APPARTENANCE ETHNIQUE DES IMMIGRÉS	ETHNIE DOMINANTE
DANI ¹	1960	DASSA-ZOUMÈ	DASSA-ZOUMÈ, ABOMEY, TANGUIÉTA	IDATCHA, YOM, FON D'ABOMEY	IDATCHA
BOSSIKPONGON	1981	DJIDJA	DJIDJA, ABOMEY, BOHICON	FON DE DJIDJA, D'ABOMEY, DE BOHICON	FON DE DJIDJA
SÉVÉRIN-GON	1980	DJIDJA	ABOMEY, DJIDJA, BOHICON	FON DE DJIDJA, D'ABOMEY, DE BOHICON	FON DE DJIDJA
AYIKOFOYÉ	1980	DJIDJA	DJIDJA	FON DE DJIDJA	FON DE DJIDJA
KPOGLASSIGON	1984	DJIDJA	DJIDJA, BOHICON	FON DE DJIDJA, DE BOHICON	FON DE DJIDJA
KATACOU	1982	DJIDJA	DJIDJA, ABOMEY	FON DE DJIDJA, D'ABOMEY	FON DE DJIDJA
ATCHAKPA I ²	VERS 1950	DASSA-ZOUMÈ	DASSA-ZOUMÈ	IDATCHA	IDATCHA
ATCHAKPA II	VERS 1973	DASSA-ZOUMÈ	DASSA-ZOUMÈ, AGONLIN, ABOMEY, BOHICON, ALLADA, APLAHOUE	MAHI, FON D'ABOMEY, DE BOHICON, D'AGONLIN, D'ALLADA, ADJA	FON D'ABOMEY
GOBE ³	1921	DASSA-ZOUMÉ	DASSA-ZOUMÈ, OUAKE, ABOMEY	IDATCHA, PILA-PILA, FON	IDATCHA

Tableau n° 3 (suite)

CARACTÉRISTIQUES FERMES/HAMEAUX/LOCALITÉS	PÉRIODE DE CRÉATION	ORIGINE DU CRÉATEUR	ORIGINE DES AUTRES IMMIGRÉS	APPARTENANCE ETHNIQUE DES IMMIGRÉS	ETHNIE DOMINANTE
AYÉDJOKO	1973	DASSA-ZOUMÈ	DASSA-ZOUMÈ, DJIDJA, ABOMEY	IDATCHA, FON DE DJIDJA, D'ABOMEY	IDATCHA
BOUBOUHI	VERS 1950	BOUKOUMBÉ	BOUKOUMBÉ, OUAKÉ, DASSA-ZOUMÈ, ZAKPOTA, KLOUÉKANMEY	YOM, WAMA, ADJA, FON DE ZAKPOTA	YOM
BOUBOUH II	VERS 1978	-	BOUKOUMBÉ, PERMA, KLOUÉKANMEY, DASSA-ZOUMÈ	YOM, GNINDÉ, YOUBA, ADJA, IDATCHA, BÉTAMÉRIBÉ	BÉTAMÉRIBÉ
ZAKPOTA	1984	ZAKPOTA	ZAKPOTA	FON DE ZAKPOTA	FON DE ZAKPOTA
ATCHÉGUI-GON	1984	ABOMEY	ABOMEY, BOHICON, DJIDJA	FON D'ABOMEY, DE BOHICON, DE DJIDJA	FON D'ABOMEY
WÈGUÉGON	1985	ABOMEY	ABOMEY, BOHICON	FON D'ABOMEY, DE BOHICON	FON D'ABOMEY
NICOLAS-GON	1980	DJIDJA	DJIDJA, ABOMEY, BOHICON	FON D'ABOMEY, DE DJIDJA, DE BOHICON	FON DE DJIDJA
AGBOTA-GON	1990	BOHICON	ABOMEY, BOHICON, ZAKPOTA	FON D'ABOMEY, DE BOHICON, DE ZAKPOTA	FON D'ABOMEY
DOCONGON	1984	ABOMEY	ABOMEY, BOHICON, DJIDJA	FON, D'ABOMEY, DE BOHICON, DE DJIDJA	FON D'ABOMEY

Tableau n° 3 (suite)

CARACTÉRISTIQUES FERMES/HAM- EAUX/LOCALITÉS	PÉRIODE DE CRÉATION	ORIGINE DU CRÉATEUR	ORIGINE DES AUTRES IMMIGRÉS	APPARTENANCE ETHNIQUE DES IMMIGRÉS	ETHNIE DOMINANTE
YÉGBÉSSI-GON	1981	DJIDJA	DJIDJA, ABOMEY, BOHICON	FON D'ABOMEY, DE BOHICON, DE DJIDJA	FON DE DJIDJA
GAMBIALA-GON	1980	DJIDJA	DJIDJA, BOHICON, ABOMEY	FON D'ABOMEY, DE BOHICON, DE DJIDJA	FON DE DJIDJA
GUÉNINGON	1984	DJIDJA	DJIDJA, BOHICON, ABOMEY	FON D'ABOMEY, DE BOHICON, DE DJIDJA,	FON DE DJIDJA
KPANLA I	1978	ZAKPOTA	ZAKPOTA, ABOMEY	FON DE ZAKPOTA, D'ABOMEYA	FON DE ZAKPOTA
KPANLA II	1982	PERMA	COBBLY, OUAKE, PERMA	YOM, GNINDÉ, BÉTAMARIBÉ	YOM
GBÉRÉ	1989	ABOMEY	ABOMEY	FON D'ABOMEY	FON D'ABOMEY
ADJÉGOUN-LÈ	1979	DASSA-ZOUMÈ	DASSA-ZOUMÈ, SAVALOU	IDATCHA, MAHI	IDATCHA
BANIGBÉ	1982	DASSA-ZOUMÈ	DASSA-ZOUMÈ	IDATCHA	IDATCHA
OUOGHI BESSE (OU FERME DE TINDJI)	1977	ABOMEY	ABOMEY	FON D'ABOMEY (TINDJI)	FON D'ABOMEY
TCHIN-TCHIN	1982	SAVALOU	ABOMEY, DJIDJA, SAVALOU, DASSA-ZOUMÈ	FON D'ABOMEY, DE DJIDJA, MAHI	MAHI
AGBONDJÈ-DO	1983	SAVALOU	SAVALOU	MAHI	MAHI
ODOAGBÉ-DÉ	1992	DASSA-ZOUMÈ	DASSA-ZOUMÈ	IDATCHA	IDATCHA

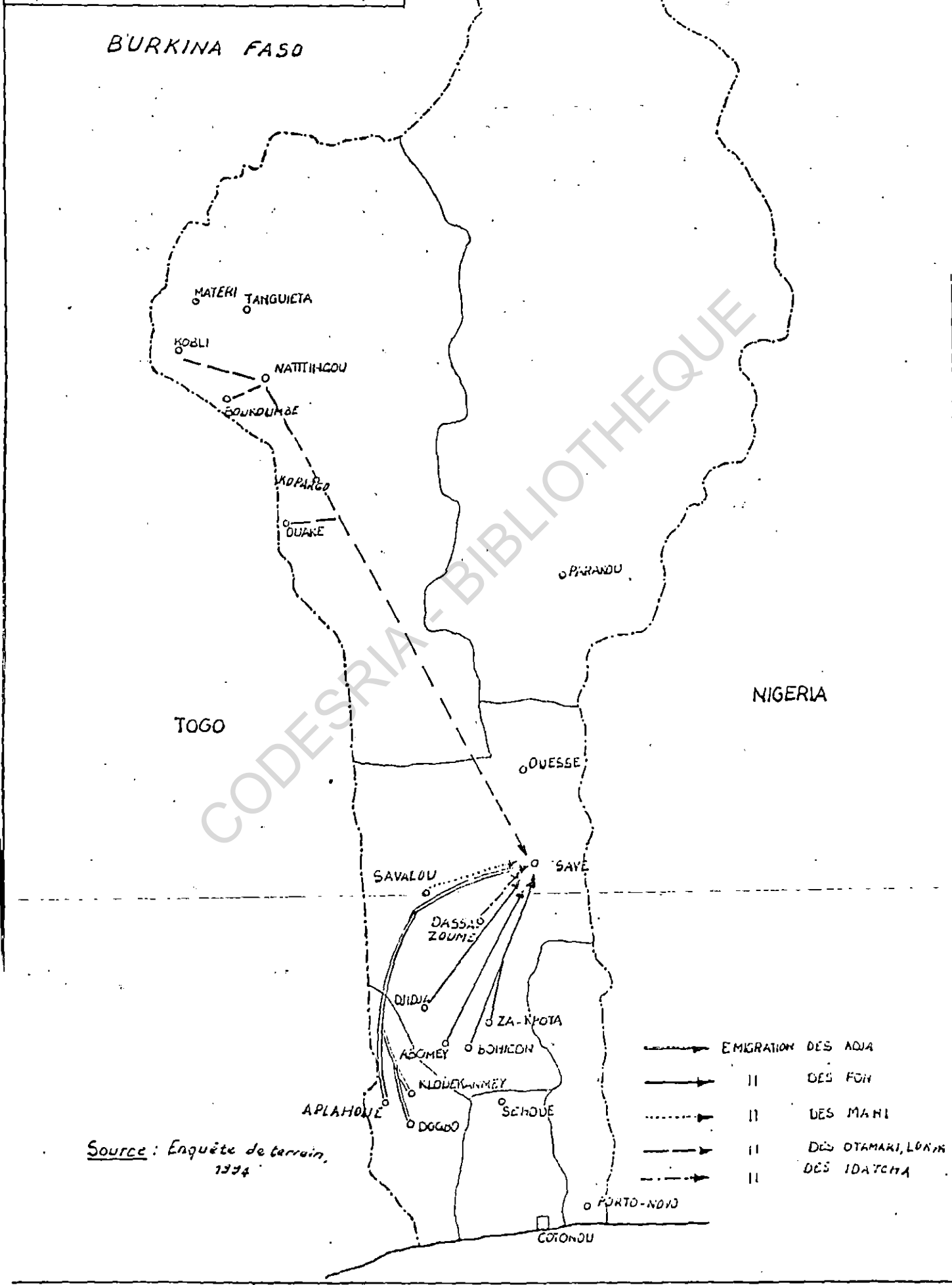
Tableau n° 3 (suite)

CARACTÉRISTIQUES FERMES/HAMEAUX/LOCALITÉS	PÉRIODE DE CRÉATION	ORIGINE DU CRÉATEUR	ORIGINE DES AUTRES IMMIGRÉS	APPARTENANCE ETHNIQUE DES IMMIGRÉS	ETHNIE DOMINANTE
OUOGHIGARE	1950	BOUKOUMBÉ	BOUKOUMBÉ, NATTINGOU, COBBLY, DJOUGOU	YOM, BÉTAMARIBÉ	YOM
IWERÈ	1980	DASSAZOUMÈ	DASSAZOUMÈ	IDATCHA	IDATCHA
OLOUNWIN	1985	ABOMEY	ABOMEY, BOHICON	FON D'ABOMEY ET DE BOHICON	FON D'ABOMEY
YÈKÈ-YÉBOU	1992	BOHICON	BOHICON	FON DE BOHICON	FON DE BOHICON
ODOFOUNFOUN	1989	SAVALOU	ZAKPOTA, SAVALOU	FON DE ZAKPOTA, MAHI DE SAVALOU	MAHI DE SAVALOU

Source : Données de l'enquête 1994.

- 1 - Dani est le chef lieu du village de Dani (Voir carte n° 3) c'est là où réside le chef du village
- 2 - Atchakpa I Comme Dani est le chef lieu de ce village, c'est une vieille création
- 3 - Gobé est le chef lieu du village de Gobé ; c'est une vieille création.

Carte n°5 FLUX MIGRATOIRES
EN DIRECTION DE SAVE



Source : Enquête de terrain,
1994

- ▶ EMIGRATION DES AWA
- ==▶ " DES FON
- ...▶ " DES MA'NI
- - -▶ " DES OTAMARI, LOKRI
- · -▶ " DES IDATCHA

Commentaire du tableau n° 3

Les localités d'Atchakpa I, de Gobé sont des créations anciennes. Le chef du village d'Atchakpa I fils du créateur de cette localité est considéré comme autochtone et dispose d'une autonomie entière dans la gestion des ressources naturelles. Il a pu bénéficier de cette faveur non seulement parce que son père était arrivé très tôt (vers 1900) mais aussi parce qu'il a les mêmes coutumes et totems que les propriétaires terriens; c'est pour cette raison qu'il est considéré comme autochtone. Les autres immigrants originaires de la même localité que le créateur d'Atchakpa I et ayant mêmes coutumes que lui jouissent du même droit. Le chef du village d'Atchakpa I avec ses parents participent aux cérémonies coutumières des propriétaires terriens.

Quant à la localité de Gobé, bien qu'étant une ancienne création (1921), les immigrants de cette localité ne sont pas considérés comme autochtones, mais jouissent d'une certaine autonomie en matière de gestion des terres.

En effet, les immigrants de Gobé peuvent planter des fruitiers mais ne sont pas autorisés à aliéner la terre (les modes de tenure foncière feront l'objet du chapitre IV). C'est à partir d'une période récente que ces immigrants ont commencé par enterrer leurs défunts dans la zone de colonisation. Les immigrants de la localité de Ouoghigare dont la création remonte vers les années 1950 disposent également d'une autonomie de gestion du foncier et peuvent planter des fruitiers.

Les noms de certaines fermes ont une connotation significative; c'est le cas des fermes dont le nom termine par le suffixe "gon" qui signifie "chez" en langue vernaculaire Fon.

Exemples : Sévéringon, Atchèguigon, Kpoglassigon, Nicolasgon, Docongou, Yégbéssigon, etc.. Le radical désigne le nom du créateur de la ferme ou "Gohonon", donc Sévéringon signifie chez Sévérin; Yegbessigon signifie chez Yegbéssi, etc... ces appellations facilitent l'orientation de nouveaux immigrants fon car ils reconnaissent que les résidents de ces fermes parlent leur langue.

D'autre part, les fermes appelées Zakpota et Tindji (encore appelé Ouoghi Bessé) sont les noms des localités d'origine de ces immigrants. Zakpota est le chef-lieu de la sous-préfecture de Zakpota dans la partie Zou-Sud, Tindji étant une localité de la sous-préfecture d'Abomey, Zou-Sud également.

Presque tous les immigrants de la ferme de Zakpota sont originaires de la sous-préfecture de Zakpota; il en est de même pour ceux de la ferme Tindji.

Tout nouvel immigrant originaire de Zakpota ou de Tindji est facilement orienté vers l'une ou l'autre des fermes. En un mot, ces connotations facilitent l'intégration des migrants fon en général.

D'autres noms de ferme comme Banigbé signifient "rester avec nous". D'un autre côté, certaines fermes portent les noms des rivières qui les traversent, c'est le cas des fermes Kpanla I et II, Olouwin, Odoufounfoun, Iwéré, etc..

Après ce commentaire, nous pouvons situer les fermes /hameaux / localités par rapport aux communes de la sous-préfecture. Le tableau n° 4 donne la répartition.

Tableau n° 4 : Répartition des fermes/hameaux/localités
créés par les immigrants par commune

Ferme/hameau/localité	Commune
Dani	Offé
Sévérignon	"
Bossikpogon	"
Kpoglassigon	"
Ayikofoyé	"
Katacou	"
Gobé	Offé
Ayédjoko	"
Atchakpa I	"
Atchakpa II	"
Boubouh Pila-Pila ou Boubouh I	Savè Plateau
Boubouh Pompe ou Boubouh II	"
Zakpota	"
Atchèguigon	Béssé
Wèguègon	"
Nicolasgon	"
Agbotagon	"
Docogon	"
Yégbéssigon	"
Gambialagon	"
Kpanla I	Okpara
Kpanla II	"
Gbéré	"
Adjégounlé	"

Tableau n° 4 (suite)

Banigbé	Sakin
Ouoghi Bessé	"
Tchintchin	"
Agbondjédo	"
Odoagbédé	"
Ouoghi gare	"
Iwéré	"
Olounwin	"
Yéké-Yébou	"
Odoufounfoun	"

Source : Données de l'enquête 1994.

3.5.2.- Organisation sociale au niveau des fermes

Dans les fermes , il y a un chef traditionnel et un conseiller. Le chef traditionnel ou chef de ferme encore appelé "Gohonon" est le premier à s'installer, ou est le créateur de la ferme. Il règle les petits conflits et problèmes opposant les migrants, veille au maintien de l'ordre au niveau de la ferme, c'est lui qui représente la ferme lors des réunions convoquées par les propriétaires fonciers. Il installe les nouveaux immigrants dans la ferme, rassemble les cotisations en nature et en espèce, (voir chapitre 4) avant de les remettre aux propriétaires fonciers. Ces derniers sont souvent informés régulièrement de l'installation de nouveaux migrants par le "Gohonon". Les immigrants auteurs de crimes comme l'adultère, le vol sont renvoyés de la ferme: cas de la ferme de Sévéringon où un immigré a été renvoyé pour avoir commis l'adultère. Un autre cas a été observé dans la ferme "Ayikofoyé où deux jeunes hommes ont été renvoyés (le premier, il y a trois ans et le second au début de l'année 1994) pour avoir courtisé des femmes mariées. Les jeunes concernés n'étant pas encore mariés, le "Gohonon" a donc interdit l'installation de migrants non mariés.

Quant au conseiller, il assiste le "Gohonon" dans la direction et la gestion des problèmes de la ferme.

Par contre au niveau de certains hameaux / fermes créés par les migrants, le chef de hameau cumule les fonctions de représentant du hameau celle de conseiller ou de chef du village (appelé délégué sous l'ex-régime politique), c'est le cas du village d'Atchakpa I. Par ailleurs le "Gohonon" est également assisté par d'autres migrants dans la gestion des problèmes de la ferme.

3.6.- Itinéraire ou "Trajectoire" des migrants

Par itinéraire, nous entendons l'évolution dans le temps et dans l'espace des migrants depuis leur zone de départ initiale jusqu'à leur situation spatiale actuelle. Nos résultats nous ont permis de faire une typologie d'évolution en quatre trajectoires différentes.

La première trajectoire

Elle concerne les migrants qui ont quitté directement leur région natale et qui se sont rendus dans la zone de colonisation agricole où ils se sont installés sans connaître d'autres déplacements à l'intérieur de la sous-préfecture. Cette catégorie de migrants comporte les émigrés des localités de Boukoubé, de Copargo, de Perma (Natitingou) (les populations de l'Atacora en général), les immigrés Adja, les Idatcha, les Fon de Zakpota, les Mahi de Savalou et de Dassa-Zoumè et en grande partie des Fon d'Abomey. A ceux-ci s'ajoutent les anciens travailleurs de la Société Sucrière de Savè qui sont devenus paysans colons après l'arrêt des activités de cette Société.

La deuxième trajectoire

Elle intéresse les migrants qui après être partis de leur région natale ont colonisé d'autres zones avant d'arriver dans l'actuelle zone de colonisation où ils résident. Cette catégorie comprend principalement des émigrés de Djidja qui après avoir quitté leur terre natale ont colonisé d'abord la localité de Paouignan dans la sous-préfecture de Dassa-Zoumé, avant de continuer sur la région de Savè actuellement en colonisation agricole.

Les migrants ayant suivi cette trajectoire se retrouvent dans les fermes. Sévéringon, Bossikpogon, Katacou, Atchéguigon, Yégbessigon, Gambialagon, Nicolasson, Ayikofoyé.

La troisième trajectoire

Elle est du ressort des migrants qui une fois partis de leur Département d'origine ont fait une première colonisation agricole à l'extérieur du territoire Béninois, sont revenus et ont fait une seconde colonisation agricole à l'intérieur du Bénin avant de commencer la troisième colonisation agricole dans la sous-préfecture de Savè. Cette catégorie de migrants concerne principalement des émigrés Fon de Djidja qui ont colonisé des terres agricoles à Atakpamé (1) au Nord de la République du Togo, après Atakpamé ces Fon de Djidja sont revenus au Bénin et ont continué sur Paouignan où ils ont été des colons agricoles avant d'arriver à Savè où ils résident actuellement.

Ces migrants se retrouvent comme les précédents dans les mêmes fermes: Sévéringon, Bossikpogon, Kpoglassigon, Katacou, Kpoglassigon, Ayikofoyé surtout.

La quatrième trajectoire

Elle est l'oeuvre de certains migrants qui ont déjà suivi les 2^e et 3^e trajectoire, (les 2^e et 3^e trajectoires concernent principalement les Fon de Djidja) mais leur particularité est que ces migrants ont entrepris des déplacements internes c'est-à-dire à l'intérieur de la sous-préfecture de Savè. C'est le cas de certains

(1) : La Sous-préfecture de Djidja est située à l'Ouest par la République du Togo.

immigrés de la ferme Ayikofoyé qui après avoir suivi l'une ou l'autre des 2^e et 3^e trajectoires, et après avoir fait une dizaine d'années à Ayikofoyé, se sont déplacés vers les localités de Diho et de Ouoghi pour de nouvelles colonisations.

Le tableau n° 5 résume la typologie des trajectoires d'évolution.

Cette trajectoire d'évolution dans le temps et dans l'espace nous montre les dynamiques de déplacements des migrants en fonction des possibilités de colonisation offertes. Cette dernière trajectoire montre l'évolution des fronts pionniers et les évolutions possibles non seulement dans la sous-préfecture en fonction des opportunités d'espaces libres ou non encore occupés ou contrôlés mais aussi vers d'autres sous-préfectures après Savè voire vers le Département du Borgou où il existe de nombreuses terres fertiles vierges à soumettre aux défrichements incontrôlés en vue de satisfaire la soif d'igname qui est la culture des fon du Djidja.

3.7.- Projet des migrants

Parmi les migrants, certains envisagent s'installer définitivement dans la zone de colonisation agricole, d'autres préfèrent rentrer chez eux après avoir

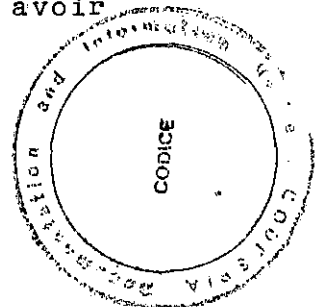


Tableau n° 5 : Typologie des trajectoires d'évolution des migrants

EVOLUTION DANS LE TEMPS ZONES DE DÉPART	EVOLUTION DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE AVANT L'ACTUELLE ZONE DE COLONISATION : S/P ¹ DE SAVÈ	ACTUELLE ZONE DE COLONISATION,	EVOLUTION ACTUELLE VERS D'AUTRES LOCALITÉS DE LA ZONE DE COLONISATION	CATEGORIES
BOUKOUMBÉ, OUAKÉ, NATITINGOU, SAVALOU, DASSA, ZAKPOTA, ABOMEY, KLOUÉKAME		<u>S/P DE SAVÈ</u> BOUBOUH I ET II, TCHINTCHIN, ZAKPOTA, DANI, BANIGBE, BESSE		I
DJIDJA, UNE PARTIE DES FON D'ABOMEY ET DE BOHICON	COLONISATION DES TERRES AGRICOLES À PAOIGNAN DANS LA SOUS-PREFECTURE DE DASSA-ZOUMÉ	<u>S/P DE SAVÈ</u> SÉVÉRINGON, BOSSIKPON ATCHÉGUIGON YÉGBÉSSIGON KATACOU		II
DJIDJA	COLONISATION DES TERRES À ATAKPAMÈ ET PUIS COLONISATION DES TERRES À PAOIGNAN	<u>S/P DE SAVÈ</u> SÉVÉRINGON BOSSIKPOGON AYÉKOFOYÉ		III
DJIDJA	-COLONISATION DES TERRES À PAOIGNAN -COLONISATION DES TERRES À ATAKPAMÈ	<u>S/P DE SAVÈ</u> SÉVÉRONGON AYIÉKOFOYÉ	DIHO, OUOGHI OKÉ-OWO	IV

Source : Données de l'enquête

¹ Sous-Préfecture

accumulé un capital et enfin la troisième catégorie souhaiterait entreprendre d'autres colonisations en cas de disponibilité de terres vierges même à l'extérieur de la Sous-préfecture.

3.8.- Relation des migrants avec leurs localités d'origine

Les migrants reçoivent la visite de leurs parents; rentrent chez eux lors des cérémonies coutumières, et durant les fêtes de fin d'année.

Par ailleurs ils construisent au village dans leurs localités respectives et y retournent quand ils vieillissent. En dehors des migrants des localités de Gobè et d'Atchakpa I (dont une partie) le reste enterre les morts dans leurs localités d'origine.

3.9.- Synthèse

De tout ce qui précède il ressort :

a)- la recherche de terres propices pour la culture d'igname, la recherche de terres cultivables, le salariat agricole, la transhumance, la recherche du travail à la Société Sucrière de Savè et la pêche sont les causes des mouvements migratoires actuels en direction de la sous-préfecture de Savè.

b)- les migrants permanents, saisonniers et temporaires sont les types de migrants rencontrés dans la zone de colonisation. Les premiers constituent la grande majorité et sont ceux qui se sont installés, quant aux migrants saisonniers, ils concernent la catégorie des salariés agricoles qui viennent pour l'exécution de certains travaux agricoles et rentrent chez eux une fois les travaux achevés, les migrants temporaires sont ceux qui ont au moins deux exploitations agricoles; une dans la zone de colonisation et la seconde dans leur zone d'origine.

c)- les migrants s'installent dans la zone de colonisation grâce à l'assistance des parents, alliés amis ou des gens de même origine qu'eux.

d)- la plupart des fermes sont créées entre 1980 et 1990 et les migrants sont du Département du Zou (Abomey, Bohicon, Zakpota, Djidja, Savalou), de Boukoumbé, Copargo, et Ouaké, du Département du Mono (Aplahoué, Klouékamey, Dogbo), du Département de l'Atlantique (Allada). Les différentes ethnies rencontrées sont: les Fon, les Yom,

./.

les Mahi, les Idatcha, les Bétamaribé, les Gnindé, les Adja. Les Fòn constituent le groupe majoritaire.

e)- la gestion des problèmes dans les fermes créées par les immigrants est sous la responsabilité du créateur de la ferme ou "Gohonon" et du conseiller au chef du village.

f)- une typologie de la trajectoire d'évolution des migrants qui comprend quatre catégories :

- la 1ère trajectoire concerne les migrants ayant quitté directement leur région natale pour se rendre dans la zone de colonisation où ils se sont installés sans entreprendre d'autres déplacements à l'intérieur de la zone de colonisation agricole ;

- la 2è trajectoire qui est du ressort des migrants qui, après être partis de leur région natale, ont colonisé d'autres zones avant d'arriver dans l'actuelle zone de colonisation ;

- la 3è trajectoire intéresse ceux qui ont quitté leur zone natale pour aller coloniser des terres agricoles à l'extérieur du territoire Béninois, ensuite sont revenus au pays et ont fait une seconde colonisation agricole à l'intérieur du territoire avant d'entreprendre la 3è dans la sous-préfecture de Savè ;

- la 4ème trajectoire est l'oeuvre de certains migrants qui ont déjà suivi l'une ou l'autre des 2è et 3è trajectoires mais leur particularité est qu'ils ont entrepris des déplacements à l'intérieur de la zone de colonisation.

g)- les migrants reçoivent des visites de leurs parents (père, mère, frères), ils se rendent au village lors des cérémonies coutumières et les fêtes de fin d'année ; ils construisent au village, rentrent au village quand ils sont vieux.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

C H A P I T R E I V .

EVOLUTION DES MODES DE TENURE
FONCIERE

-*****-

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

4.- EVOLUTION DES MODES DE TENURE FONCIERE

Dans ce chapitre, nous essaierons de montrer l'évolution des modes de tenure foncière en relation avec l'arrivée des migrants, en partant de l'emprunt presque gratuit pour terminer avec l'achat en passant par la location. Ensuite, nous ferons cas de quelques problèmes et conflits en matière de gestion foncière et enfin nous parlerons de l'émergence de nouvelles législations locales foncières en vue de pallier ces problèmes.

4.1.- L'évolution des modes de tenure foncière

Selon OLAYIDE et al (1981) (cité par HONLONKOU' 1994), la tenure foncière peut être définie comme "un ensemble de droits et de relations établis par les hommes et qui déterminent leurs comportements dans l'utilisation et le contrôle de la terre et de ses ressources".

Dans notre étude, nous nous sommes rendus compte de l'évolution de la tenure foncière en relation avec l'arrivée des migrants.

Au départ les immigrants accédaient au foncier par emprunt presque gratuit, ensuite par location et enfin par achat.

4.1.1.- Emprunt presque gratuit

C'est un mode d'accès au foncier qui accorde un droit d'usufruit mais pas un droit de propriété, avec interdiction de planter des cultures pérennes. C'est le mode de tenure dominant par lequel presque tous

les migrants accédaient au foncier jusqu'en 1990 et même après. En effet, pour s'installer, les "Gohonon" ou chef de ferme donnaient quelques boissons, de l'huile rouge, de la cola et parfois une modique somme aux propriétaires fonciers. Ce cadeau symbolique était destiné à une petite cérémonie afin d'implorer le dieu de la terre à veillez sur la nouvelle ferme, à créer.

Après l'installation du "Gohonon" et à la fin de chaque année, ce dernier et les autres migrants arrivés après lui et résidant dans sa ferme, rassemblent des produits vivriers, igname et maïs pour aller les remettre aux propriétaires fonciers. C'est le "Gohonon" qui se charge de la collecte de ces vivres et de leur remise aux propriétaires. Ce don annuel n'étant souvent pas imposé par les propriétaires fonciers ; toutefois lors des cérémonies coutumières certains propriétaires fonciers exigent un apport vivrier de toutes les fermes des immigrants, c'est le cas de la commune de Bessé (voir tableau n° 4 concernant les fermes créées dans cette commune).

Il faut par ailleurs noter que c'est le "Gohonon" qui assure l'installation des nouveaux migrants au niveau de sa ferme; il se charge soit de les amener chez les propriétaires fonciers ou simplement de les informer de l'arrivée de ces migrants qui offrent une boisson alcoolisée aux propriétaires fonciers. Signalons que ce ne sont pas toutes les fermes qui font le don de vivres en compensation de l'utilisation de la terre ; de même, tous les "Gohonon" n'informent pas automatiquement ./. .

les propriétaires fonciers de l'arrivée de nouveaux migrants (cas des fermes des communes de Okpara et de Bes--sé), ce qui est source de conflits entre ces propriétaires fonciers et les chefs de ferme. Nous exposerons certains de ces problèmes dans le sous-chapitre "Problèmes et conflits en matière de gestion foncière".

Dans la localité de Gobé dont nous avons parlé plus loin (voir commentaire du tableau n°3), ces migrants dont l'installation remonte vers 1921 sont autorisés à planter des fruitiers mais ne sont pas propriétaires de terre. Après la vente des noix d'anacardier chaque année, ils cotisent de l'argent qu'ils remettent aux propriétaires fonciers. Dans le mode emprunt, les migrants emblavaient n'importe quelle superficie sans que les propriétaires fonciers ne réagissent. Mais l'arrivée fréquente de nouveaux migrants engendrant la demande croissante de terre, la création incessante de nouvelles fermes, des cas de fermiers qui ne donnent rien en signe de reconnaissance à leurs propriétaires fonciers ; toutes ces situations ont entraîné à partir de 1991 des modifications des conditions d'accès au foncier. C'est ainsi qu'apparaît la location.

4.1.2.- La location

Elle remonte en effet vers 1991; sa nature et ses modalités varient suivant les localités donc avec les propriétaires fonciers. Toutefois, elle ne concerne pas encore toutes les fermes créées par les migrants.

Ainsi, c'est seulement à Ouoghi dans la commune de Sakin que les statuts régissant la location et ses modalités sont des documents écrits de nos jours.

La résolution a été prise lors des journées de réflexion sur les problèmes socio-économiques et culturels du village de Ouoghi tenues en Juin 1991. Cependant, ce n'est qu'à partir de 1994 que la résolution est rentrée en application: Ces statuts sont relatifs au paiement du loyer de la terre et de la surface à attribuer. En effet, selon ces statuts, l'attribution de terre est soumise au paiement d'une somme et d'une rente foncière, le preneur est tenu de verser au village avant toute attribution cette somme de 10.000 francs, il versera en outre une rente foncière de 2.000 francs par hectare et par an en espèce et enfin chaque preneur ne peut prétendre à plus de 2 ha de terre cultivable. Ce genre de location est une variante spéciale du mode de location, car à la somme versée au début de la location s'ajoute une rente directe annuelle fixe. Le contrat de location ne pourra excéder 5 ans renouvelable une seule fois.

Ces statuts interdisent également la pratique des cultures pérennes (teck, palmier à huile, manguier, anacardiens, etc..) (pour plus d'informations, confère la partie législation foncière locale 4-3).

Dans la localité de Diho commune de Sakin, (confère tableau n° 4 pour les fermes concernées) le mode d'accès location a vu le jour en 1994.

./.

Cette résolution a été prise lors d'un congrès des ressortissants de ce village tenu le 5 septembre 1992 et mise en application en 1994. Selon les termes de ce contrat de location, tout migrant paiera à la fin de chaque année un montant de 5.000 francs quelle que soit la superficie emblavée. Les propriétaires fonciers de cette localité affirment que cette décision peut évoluer à la longue car ils projettent élaborer des statuts qui régissent l'accès à la terre.

Dans les fermes de Boubouh I, Boubouh II, Zarkpota, la location est rentrée dans les moeurs des migrants depuis 1993; dans les termes du contrat, le preneur donne 3.000 francs par ha pour une durée d'exploitation de trois ans. Ce contrat est renouvelable et sa valeur sera portée à 5.000 francs à partir de fin 1994-début 1995 selon les propriétaires fonciers.

Dans les villages d'Alafia, Montèwo et Ateessè, les termes de contrat de location s'apparentent à ceux de Ouoghi seulement que dans ces localités la superficie imposée à chaque migrant n'est pas fixée. Dans ce contrat chaque migrant doit verser 2.000 francs au début de la demande et donner 5.000 francs par ha et par an. Cette décision a été prise suite à un congrès de l'association de ces villages tenu en 1992 ; il s'agit d'un contrat renouvelable par an.

Pour les variantes de location dont nous venons de parler, la pratique des cultures pérennes est

prohibée. Mais dans les localités / fermes de Dani, Sévéringon, Bossikpongon, Kpoglassigon (voir tableau n°4 commune d' Offè), une nouvelle variante de location favorisant la pratique des cultures pérennes notamment les fruitiers (anacardier, manguiier) vient de paraître et est en négociation actuellement entre propriétaires fonciers (initiateurs) et migrants.

Cette décision est sortie en 1994 suite au constat de déboisement total occasionné par le système "igname" sous le mode d'accès emprunt presque gratuit qui n'était pas favorable aux cultures pérennes. Les propriétaires fonciers afin de favoriser le reboisement ont initié ce contrat ; dans ce contrat, ils prévoient un loyer de 5.000 francs par an à partir de la 3ème année d'installation de l'anacardier ce qui correspond pratiquement à la première année de production et à partir de la 7ème année d'installation, année de production de croisière le montant sera de 10.000 francs par an et par ha. Le nombre de pieds par ha permis est de 100.

Cette variante de location qui en fait est favorable au reboisement et qui profitera les deux parties prenantes est une initiative à encourager et à exploiter dans le cadre de la gestion du terroir; elle est une évolution des termes de contrat du régime foncier dans la sous-préfecture.

Parallèlement, dans les localités / fermes concernées, par cette dernière variante de location, une autre forme de location concernant les cultures saisonnières verra le jour au début de l'année 1995, ces termes de contrat seront écrits.

En dehors de l'emprunt presque gratuit et de la location il est apparu une autre forme d'accès à la terre dans la sous-préfecture de Savè : c'est l'achat.

4.1.3.- L'achat

Le principe de l'inaliénabilité de la terre, bien sacrée légué par les ancêtres disparus aux vivants qui à leur tour le transmettront à leurs descendants est devenu de nos jours et presque partout un mythe auquel plus personne ne croit (DISSOU, 1983). Les terres des sous-préfecture de Savè n'échappent pas à cette situation.

Contrairement aux deux premiers modes d'accès au foncier, l'achat de terre est une acquisition, un transfert de propriété et l'acheteur gère à sa guise cette terre achetée; il peut donc pratiquer les cultures pérennes.

Compte tenu de l'importance croissante de la demande de la terre, l'achat est apparu depuis 1989 dans les localités que nous avons visitées.

Cependant, la terre ne se vend pas partout, la vente est interdite dans les localités d'Alafia, Montèwo, Atessè. (Commune de Kaboua), Ouoghi et Diho (Commune de Sakin voir tableau n°4); Oké-Owo (Commune de (Okpara voir tableau n°4); Igbodja (Commune de Bessé, tableau n°4).

Dans la localité de Dani (voir carte n°4) les premiers achats enregistrés en 1991 étaient à 10.000 francs l'hectare; en 1993 des achats étaient faits à 20.000 francs l'hectare; ils sont passés à 40.000 francs l'hectare, montant auquel a été fait le dernier achat en Mars 1994.

Des demandes d'achat continuent d'être adressées aux propriétaires fonciers de ces localités, mais les ventes sont interdites, décision prise lors du congrès de l'APROSA(1) tenu en Mai 1994.

Nous parlerons de cette association au sous-chapitre "législation foncière locale".

Dans les fermes de Boubouh I, Boubouh II (voir tableau n°4) les premiers achats remontent vers 1989 où l'hectare était à 10.000 francs, en 1992 l'hectare était à 20.000 francs et en 1994 on le vend à 50.000 francs. Dans ces fermes, il y a trois cas de terrains achetés qui sont bornés. Toujours dans ces localités des demandes d'achat continuent d'être adressées; mais notre étude ne nous a pas permis de connaître les superficies totales vendues chaque année et ce, depuis le début des achats.

Lors de nos entretiens avec les propriétaires fonciers, certains acheteurs et des personnes tierces durant notre étude, nous nous sommes rendus compte que le montant auquel se font les ventes semblent être influencé par celui qui fait l'achat, l'intermédiaire (c'est-à-dire celui qui négocie pour l'acheteur ou l'a amené chez le vendeur) et le lieu de vente. Mais nous n'avons pas eu des données permettant de mesurer l'effet de chaque facteur, alors que BIAOU (1991) a démontré que

----- ./.
 (1) APROSA : Association pour la Promotion de Savè.

l'origine du vendeur n'explique pas le prix de la terre sur le plateau Adja c'est-à-dire que les relations entre vendeur et acheteur au moment de la transaction sont impersonnelles.

4.2.- Problèmes et conflits en matière de gestion foncière

Sous les modes d'accès au foncier emprunt presque gratuit et location, l'exploitant (immigré) jouit de l'usufruit mais avec une interdiction de planter des cultures pérennes. Certains migrants contournent cet interdit en plantant des fruitiers surtout les anacardiés et n'informent guère les propriétaires fonciers; ceci est source de conflits entre eux. Nous rapportons quelques cas pour illustrer cette situation.

Premier cas

Il s'agit d'un migrant originaire du pays Adja qui s'est installé à Atchakpa I il y a pratiquement 22 ans. Le palmier à huile étant une culture d'importance capitale, conférant un statut social au paysan Adja, ce paysan malgré le refus de planter les fruitiers, a planté au départ (en 1982) trois hectares de palmier à huile et ensuite (en 1987) deux hectares soit au total 5 ha de palmier à huile. En 1989 les propriétaires fonciers afin d'empêcher l'immobilisation de ces 5 hectares de terre qui risquent à la longue de devenir une propriété du paysan Adja et de ses fils, ont décidé de confisquer la plantation. Le paysan Adja s'étant opposé ils ont voulu

arracher la plantation, ce qui les a farouchement opposés et l'affaire fut portée au tribunal de 1ère instance à Abomey. C'est à ce niveau que le problème a trouvé une solution, les juges ont donné un délai maximum de 15 ans au paysan, période à la fin de laquelle tous les pieds de palmier doivent être abattus et le terrain retourné aux propriétaires fonciers.

Cette situation a fait qu'à Atchakpa II les migrants qui plantent des fruitiers sans autorisation de la part de leurs propriétaires fonciers voient les plants déterrés.

Deuxième cas

Il s'agit aussi d'un migrant originaire du pays Adja qui s'est installé à Atessé depuis 1988. Ce dernier a planté 7 ha d'anacardier avec l'accord de certains autochtones. Mais en 1992, à peine les anacardiers rentrèrent en production quand d'autres fils du milieu ont posé le problème de la plantation du migrant. Malgré les arrangements à leur niveau, point d'entente et le problème fut porté aux niveaux de la Brigade de recherches de Savè, du Bureau de la sous-préfecture et du CARDER. En dépit des interventions de ces derniers, la situation demeure non débloquée. Ils ont dû recourir au tribunal de 1ère instance d'Abomey où il a été décidé de partager la plantation de la manière qui suit : 1/3 revient au paysan Adja et le reste 2/3 au village.

Le migrant n'étant pas d'accord pour cette dernière solution, il a été renvoyé du village et toute la plantation est devenue une propriété de tout le village.

Troisième cas

Il s'est produit à Ouoghi dans la Commune de Sakin (confère tableau n°4) en 1992 où les autochtones Tchabè ont déterré 889 pieds d'anacardier appartenant à un migrant Fon qui n'a pas voulu négocier avec les propriétaires fonciers afin que ces derniers bénéficient d'une rente foncière. Le migrant fut chassé du village après l'incident.

Par ailleurs, des situations sont en cours actuellement à Oké-Owo dans la Commune de Okpara (confère tableau n°4), à Dani, à Kpoglassigon, à Sévéringon (confère tableau n°4) où des migrants ont des jeunes plantations d'anacardiers sans toutefois informer officiellement les propriétaires fonciers qui menacent de les déterrer au cas où les planteurs n'acceptent pas leurs décisions de leur louer les domaines ayant abrité ces plantations.

Ces situations rencontrées, contredisent l'idée développée par BIAOU (Spore n° 48, 1993) qui affirme que le droit foncier coutumier n'interdit pas aux allochtones de planter les arbres. En dehors des problèmes liés aux plantations, il existe aussi une autre source de conflits et de problèmes entre migrants et propriétaires. En effet, certains "Gohonon" notamment dans les fermes de la commune de Bessé et de Okpara (confère tableau n°4) n'informent plus les propriétaires fonciers de l'arrivée de nouveaux migrants dans leurs fermes. Ces

"gohonon" interdisent à ces nouveaux migrants de dire qu'ils sont nouvellement arrivés mais qu'ils sont des anciens installés depuis longtemps.

Par ailleurs, ces nouveaux avant de s'installer, soit ils donnent de l'argent au "gohonon" soit ils travaillent sur ses champs ou bien les deux, ce n'est qu'après cela que les chefs de ferme (gohonon) les autorisent à s'installer au niveau de leurs fermes. Plus loin encore, au niveau de certaines fermes de ces localités tous les migrants travaillent au moins une fois par saison sur le champ du "gohonon", alors que les propriétaires fonciers mêmes ne bénéficient pas de ces possibilités. Ces pratiques révoltent les propriétaires qui menacent de renvoyer les "gohonon" et les autres migrants.

Toujours en matière de gestion foncière, les migrants utilisent certaines stratégies afin d'empêcher de nouveaux migrants de les concurrencer dans la course à la conquête des terrains vierges pour la culture d'igname. Elles consistent à dire à tout nouveau migrant qu'il n'y a plus de terre vierge à défricher et à le renvoyer ailleurs alors que des terres vierges existent. Ces cas sont fréquents dans les fermes de la localité de Diho, où les anciens migrants renvoient simplement ces migrants souvent arrivés dans l'intention de faire la culture d'igname. Cette situation est particulièrement difficile et défavorable aux nouveaux migrants qui n'ont aucun parent dans les fermes hôtes pouvant les aider. Afin de pallier ces problèmes et conflits et pour une meilleure gestion de la terre, les propriétaires fonciers ont commencé par prendre des résolutions.

4.3.- La législation locale foncière

Après un silence et un laisser-aller de la part des propriétaires fonciers à l'égard des migrants, le moment est venu pour une prise de conscience de la part des autochtones pour la protection et une meilleure gestion du patrimoine naturel "terre". Mais en attendant une législation foncière à l'échelle de toute la Sous-préfecture, réglementant l'installation des migrants, décision prise lors des journées de réflexion en Mai 1994 de l'APROSA (Association pour la Promotion de Savè); chaque localité réfléchit déjà sur une législation foncière à son niveau. Seule la localité de Ouoghi a jusque là sorti un document réglementant l'accès et la gestion du capital foncier et de ses ressources naturelles productives (voir Annexes n° 3).

Dans la Commune de Bessè (confère tableau n°4) les propriétaires fonciers prévoient dans leur législation foncière de changer les noms des fermes qui se rapportent à leur créateur, les noms des fermes telles que Nicolagon, Agbotagon, Atchèguigon seront supprimés et remplacés par des noms authentiques en langue "Tchabè".

Après l'analyse de l'évolution des modes de tenure foncière en relation avec l'arrivée des migrants nous abordons l'étude comparative des systèmes de production des différents groupes en présence.

4.4.- Synthèse

Des analyses précédentes, il ressort :

a)- l'emprunt presque gratuit est le mode de tenure dominant par lequel presque tous les migrants accédaient au foncier jusqu'en 1990 et même après. En effet pour s'installer le "gohonon" ou chef de ferme amenait un cadeau symbolique (composé de boisson, de la cola, de l'huile rouge et une modique somme) aux propriétaires fonciers. A la fin de chaque campagne agricole le Gohonon et les autres migrants installés au niveau de sa ferme rassemblent des produits vivriers notamment l'igname, le maïs pour les remettre aux propriétaires fonciers. Le "Gohonon" se charge de l'installation de nouveaux migrants après avoir informé les propriétaires de leurs arrivées. Toute fois certains "Gohonon" n'informent pas automatiquement leurs propriétaires terriens de l'arrivée de nouveaux migrants, ce qui est souvent source de conflits entre eux. Par ailleurs dans le mode de tenure emprunt les migrants emblavent n'importe quelle superficie.

b)- la location, ce mode de tenure foncière remonte vers 1991, sa nature et ses modalités varient selon les propriétaires fonciers. Toute fois elle ne concerne pas encore toutes les fermes créées par les immigrants. C'est seulement à Ouoghi (commune de Sakin; tableau n°4) que les statuts régissant la location sont des documents écrits à nos jours. Selon ces statuts l'attribution de terre est soumise au paiement des frais fixes de location s'élevant à 10.000 francs à verser au début et d'une

rente foncière de 2.000 francs par ha; tout preneur ne peut excéder 2 ha. renouvelable une fois.

Par ailleurs une nouvelle variante de la location favorisant les cultures pérennes (anacardiens, manguiers) est actuellement en négociation entre migrants et propriétaires fonciers aux niveaux de certaines fermes créées dans la commune de Offé (confère tableau n°4). Cette forme de location visant le reboisement est une initiative à encourager et à exploiter.

c)- l'achat, il est apparu en 1989 dans les localités que nous avons visitées, cependant la terre ne se vend pas partout. La vente de terre est interdite dans les communes de Kaboua, Sakin, Okpara et Bessé (confère tableau n°4). Dans les localités (Boubouh I, Boubouh II, Dani) où des achats ont été faits, on constate une augmentation continue du prix payé à l'hectare qui passe de 10.000 francs en 1989 à 20.000 francs en 1992 et à 50.000 francs en 1994. Parmi les terrains achetés des cas de bornage ont été observés. Ces ventes de terrain sont interdites; cette décision a été prise lors du congrès de l'Association pour la promotion de Savè tenu en mai 1994.

d)- certains migrants ne respectent pas les termes de contrat des modes de tenure que sont l'emprunt et la location. En effet ils plantent des fruitiers notamment l'anacardier, ce qui cause des conflits. Trois cas illustrent cette situation: le premier à Atchakpa I (confère carte n° 4) en 1989 où l'imigrant a planté 5 ha de palmier à huile le second à Atessè en 1988 où l'immi-grant a planté 7 ha d'anacardier et le troisième à Ouoghi en 1992 où l'immigrant a planté 7 ha d'anacardier. En

dehors du premier immigrant qui doit retourner le terrain 10 ans plus tard (car en 1989 où l'affaire a été tranchée il lui a été donné un délai de 15 ans) après avoir abattu les pieds de palmier, les deux autres ont été chassés de ces localités.

e)- en dehors de la localité de Ouoghi qui a rédigé un document réglémentant l'accès au foncier par les migrants, les autres localités sont entrain de réfléchir pour sortir prochainement un document à l'image de celui de Ouoghi.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

C H A P I T R E V.

ETUDE COMPARATIVE DES SYSTEMES DE PRODUCTION
DES DIFFERENTS GROUPES EN PRESENCE

V.- ETUDE COMPARATIVE DES SYSTEMES DE PRODUCTION DES
DIFFERENTS GROUPES EN PRESENCE

5.1.- Introduction

Selon Dufumier (1985), un système de production peut se définir comme une combinaison cohérente dans l'espace et dans le temps de certaines quantités de force de travail et de divers moyens de production (terre, bâtiments, instruments, cheptel, semence etc.) en vue d'obtenir différentes agricoles, végétales ou animales.

De façon pratique un système de production est une combinaison de plusieurs sous-systèmes : le système de culture et le système d'élevage. Le concept de système de culture rend compte de la forme d'exploitation agricole d'un milieu. Il correspond à un ensemble de pratiques mises en oeuvre par les agriculteurs: choix de spéculations, de leur succession dans le temps, de leur association dans l'espace et de leur mode de conduite (BEDU et Al, 1987).

Nous envisageons ce concept sous l'angle des pratiques les plus communément répandues à l'échelle d'un groupe ethnique donné.

Quant au système d'élevage, il peut être défini comme un ensemble de techniques et de pratiques mises en oeuvre par une communauté donnée pour exploiter dans un espace donné les ressources végétales pour les animaux dans des conditions compatibles avec ses objectifs et avec les contraintes du milieu (LHOSTE, 1985, cité par BEDU et al 1987).

Après ce rappel, nous aborderons dans ce chapitre :

- l'analyse des systèmes de production des différents groupes ethniques en présence ;
- l'analyse comparative de ces différents systèmes ;
- enfin, nous montrerons comment les différents migrants gèrent les ressources naturelles en nous basant sur leurs systèmes de production.

Par ailleurs, les migrants concernés ici sont ceux qui sont arrivés pour coloniser les terres agricoles en vue d'obtenir une production végétale c'est-à-dire des agriculteurs.

Toutefois, nous allons souligner au passage les activités des autres migrants notamment les pêcheurs.

5.2.- Analyse des systèmes de production des différents groupes en présence

Dans cette partie et conformément à l'un de nos objectifs de travail, nous procéderons par une démarche en trois volets :

- analyse des systèmes de production de chaque groupe ethnique dans la zone de colonisation agricole ;
- analyse des systèmes de production de chaque groupe ethnique dans sa zone d'origine ;
- analyse comparative des systèmes de production dans les deux zones.

Afin d'éviter de longs développements, les deux premiers volets seront résumés dans un tableau d'analyse comparative et le troisième volet sera le commentaire relatif au tableau qui précède.

5.2.1.- Analyse des systèmes de production
des autochtones

Les différents éléments du système de production des autochtones sont résumés dans le tableau n° 6.

Dans ce tableau, il ressort le commentaire suivant :

Les autochtones s'intéressent plus aux cultures du manioc, du maïs, du haricot et de l'arachide. Compte tenu de la place du manioc dans le système de culture ; ce système est dit système manioc, le manioc est à la base de l'alimentation des Tchabè (pâte à base de cossettes de manioc). Cette culture vient en tête de rotation et à la fin de rotation. Elle est présente dans presque toutes les associations de culture .

Par rapport à la culture du manioc, les cultures de l'igname et du coton sont très peu pratiquées par les autochtones.

Tableau n° 6: Analyse du système de production des autochtones "Tchabè"

SYSTEME DE CULTURE					MODE DE CONDUITE	SYSTEME D'ELEVAGE	MOYENS DE PRODUCTION			
CULTURES PRATIQUEES	ROTATION		ASSOCIATIONS	DURÉE DU CYCLE DE CULTURE			DURÉE DE LA JACHÈRE	TERRE	OUTILLAGE	FORCE DE TRAVAIL
	CULTURES EN TÊTE DE ROTATION	CULTURES EN FIN DE ROTATION			DISPONIBLE	HOUE COUPE-COUE CHARRUE		- MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE - MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE - ENTRAIDE RECIPROQUE		
IGNAME MANIOC MIL NIÉBÉ GOUSSI MAÏS SORGHO TECK ANACARDIER COTON	IGNAME MANIOC ARACHIDE	MANIOC TECK ANACARDIER	MANIOC + MAÏS MANIOC + MIL MAÏS + ANACARDIER MAÏS + MANIOC + ANACARDIER ARACHIDE + ANACARDIER	4 - 6 ANS	5 - 7 ANS	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER ¹	TYPE TRADITIONNEL : CAPRINS, OVINS, VOLAILLE	DISPONIBLE	HOUE COUPE-COUE CHARRUE	- MAIN-D'ŒUVRE FAMILIALE - MAIN-D'ŒUVRE SALARIÉE - ENTRAIDE RECIPROQUE

Source : Données de l'enquête 1994

¹Centre d'Action Régional pour le Développement Rural

5.2.2.-Analyse des systèmes de production
des migrants Adja

Les différents éléments des systèmes de production de ces immigrants par rapport à la zone de colonisation agricole et à la localité d'origine sont résumés dans le tableau n°7.

Cette analyse s'intéressera seulement au système de culture et aux moyens de production notamment la terre.

En ce qui concerne le système de culture dans la zone de colonisation agricole, les paysans Adja billonnent avant de semer (ce billonnage grève probablement les temps de travaux par unité de surface par rapport ce qu'ils font sur le plateau Adja). Le système de culture dans la zone de colonisation se caractérise pratiquement par l'absence d'associations et les paysans déclarent à ce sujet que sur le plateau Adja, la terre étant une contrainte, les associations complexes (3 à 4 cultures) permettent de tirer le maximum de produits à l'unité de surface, contrairement à Savè où la terre est disponible, ce qui limite les associations.

Par ailleurs, en dehors d'un seul cas constaté lors de nos enquêtes qui pratique la culture du palmier à huile, les autres paysans Adja ne font pas cette culture compte tenu des termes de contrat.

Toujours dans la zone de colonisation, certains paysans ont intégré la culture du mil dans leur sys-

Tableau n° 7 Analyse comparative des systèmes de production des migrants Adja suivant les deux zones : zone de colonisation agricole et zone de départ

ELEMENTS DE COMPARAISON	SYSTEME DE CULTURE						MODE DE CONDUITE	SYSTEME D'ELEVAGE	MOYENS DE PRODUCTION		
	CULTURES PRATIQUÉES	ROTATION		ASSOCIATIONS	DURÉE DU CYCLE DE CULTURE	DURÉE DE LA JACHÈRE			TERRE	OUTILS ZLAGE	FORCE DE TRAVAIL
		CULTURES EN TÊTE DE ROTATION	CULTURES EN FIN DE ROTATION								
ZONES											
ZONE DE COLONISATION AGRICOLE	IGNAME MANIOC, MIL NIÉBÉ, MAÏS COTON, ARACHIDE	IGNAME NIÉBÉ, ARACHIDE, MAÏS	ARACHIDE, MAÏS, MIL	MANIOC + MAÏS MANIOC + MIL	6 - 8 ANS	4 - 6 ANS	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER	TYPE TRADITIONNEL : CAPRINS OVINS VOLAILLE	DISPONIBLE	HOUE, COUPE- COUPE	MAIN - D'ŒUVRE FAMILIALE, MAIN - D'ŒUVRE SALARIÉE, ENTRAIDE RECIPROQUE
ZONE DE DÉPART	MANIOC, NIÉBÉ , MAÏS, PALMIER À HUILE, COTON	ARACHIDE, MAÏS	MANIOC, PALMIER À HUILE	MANIOC + MAÏS MANIOC + PALMIER À HUILE + MAÏS NIÉBÉ + MAÏS MAÏS + ARACHIDE COTON + PALMIER À HUILE	CULTURE CONTINUE PARFOIS PENDANT 20 À 25 ANS	JACHÈRE COURTE DE 6 À 12 MOIS OU JACHÈRE LONGUE SOUS PALMERAIE	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER	TYPE TRADITIONNEL : CAPRINS, OVINS, VOLAILLE	PÉNURIE FONCIÈRE, SOL DÉGRADÉ	HOUE, COUPE- COUPE	MAIN - D'ŒUVRE FAMILIALE, MAIN - D'ŒUVRE SALARIÉE, ENTRAIDE RECIPROQUE

Source : Données de l'enquête 1994

tème de culture . Cette intégration est du ressort de ces paysans qui ont une certaine ancienneté dans le milieu. A priori, nous pouvons déduire qu'avec l'ancienneté, les migrants Adja acquièrent certaines habitudes de la zone de colonisation, puisque le mil est une culture des autochtones Tchabè et d'autres migrants.

Cependant, plusieurs facteurs peuvent conditionner l'intégration des cultures des autochtones dans les systèmes de culture des Adja; au nombre de ceux-ci, nous pouvons citer l'ancienneté dans le milieu de colonisation ; l'effet de voisinage c'est-à-dire les contacts avec les autochtones et autres migrants pratiquant ces cultures, etc.. Mais n'ayant pas de données disponibles à ce sujet nous nous réservons de faire une pareille affirmation.

Par ailleurs, la durée du cycle de culture est autour de six (6) ans dans la zone de colonisation agricole alors qu'elle est pratiquement continue et peut atteindre vingt (20) ans avec six à douze mois de jachère courte ou huit à douze ans de jachère longue sous palmeraie sur le plateau Adja.

En conclusion, nous pouvons dire qu'en dehors d'autres facteurs, la terre conditionne largement les systèmes de culture dans les deux zones : zone de colonisation où la terre est encore disponible, et le plateau Adja où la terre est l'une des contraintes à l'agriculture.

52.3.- Analyse des systèmes de production des migrants de l'Atacora

Les différents éléments des systèmes de production de ces migrants par rapport aux zones de colonisation agricole et zone de départ sont résumés dans le tableau n° 8. Nous avons regroupé sous l'appellation migrants de l'Atacora, les migrants des différentes sous-préfectures concernées dans le tableau n° 3. Nous avons procédé ainsi parce que ces migrants bien qu'étant d'ethnies différentes ont pratiquement les mêmes systèmes de culture.

De ce tableau, il ressort le commentaire suivant :

Dans la zone de colonisation les migrants de l'Atacora pratiquent la plupart des cultures de leur zone de départ sauf le riz, le petit mil et le fonio. L'absence de la culture du riz dans les systèmes de culture est due à l'inexistence de bafonds dans les localités occupées par ces immigrants dans la zone de colonisation. Quant aux cultures du petit mil et du fonio, les paysans déclarent que ces cultures se développent assez; si bien que la végétation l'emporte sur la floraison ce qui compromet le rendement voire la production.

Le développement excessif de ces plants est dû à la richesse des terres de la zone de colonisation. Ces plantes n'étant pas exigeantes se pratiquent sur des terres déjà épuisées; c'est pourquoi elles figurent dans le système de culture de ces migrants dans leur zone de départ où la plupart des terres se sont appauvries à cause de leur surexploitation.

Tableau n° 8 Analyse comparative des systèmes de production des migrants de l'Atacora suivant les deux zones : zone de colonisation agricole et zone de départ

ÉLÉMENTS DE COMPARAISON	SYSTÈME DE CULTURE					MODE DE CON-DUITRE	SYSTÈME D'ÉLEVAGE	MOYENS DE PRODUCTION			
	CULTURES PRATIQUÉES	ROTATION		ASSOCIATIONS	DURÉE DU CYCLE DE CULTURE			DURÉE DE LA JACHÈRE	TERRE	OUTIL- LAGE	FORCE DE TRAVAIL
		CULTURES EN TÊTE DE ROTATION	CULTURES EN FIN DE ROTATION								
ZONES											
ZONE DE COLONISATION AGRICOLE	IGNAME, VOANDZOU, MAÏS, SORGHO, GOUSSI, ARACHIDE, MANIOC.	VOANDZOU, IGNAME	SORGHO, MAÏS, MANIOC	MAÏS + SORGHO, SORGHO + ARACHIDE, SORGHO + MANIOC	4 À 5 ANS	6 À 7 ANS	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER	TYPE TRADITIONNEL : VOLAILLE, CAPRINS	DISPONIBLE	DABA, COUPE-COUBE	ENTRAÏDE ¹ NON NÉCESSAIRE- MENT RÉCIPRO- QUE MAIN- D'OEUVRE FAMILIALE
ZONE DE DÉPART	IGNAME, FONIO, MIL, SORGHO, NIÉBÉ, RIZ, ARACHIDE, MAÏS, GOUSSI	ARACHIDE, SORGHO, IGNAME,	SORGHO, ARACHIDE, FONIO	SORGHO + ARACHIDE, IGNAME + NIÉBÉ, IGNAME + RIZ, MIL + NIÉBÉ	CULTURE CONTINUE PENDANT 10 ANS ET PARFOIS PLUS	3 À 4 ANS	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER	TYPE TRADITIONNEL : BOVINS, CAPRINS, VOLAILLE, OVINS	DISPONIBLE MAIS APPAU- VRIE	DABA, COUPE- COUBE, ATTE- LAGE	ENTRAÏDE PAS NÉCESSAIRE- MENT RÉCIPROQUE MAIN- D'OEUVRE FAMILIALE

Source : Données de l'enquête 1994

¹ L'entraide dans la zone de colonisation reflète l'organisation de la zone de départ : les paysans par groupe de 4 à 6 s'entraident ; cette entraide n'est pas nécessairement réciproque.

Toutefois, les migrants ont intégré dans leur système de culture, la culture du manioc, l'une des cultures pratiquées dans la zone de colonisation par les autochtones et par d'autres migrants dont les Adja et les Idatcha. Certains migrants de l'Atacora ont déclaré qu'ils n'ont jamais mangé le manioc voire même jamais "vu" la plante du manioc, et c'est arrivé dans la zone de colonisation qu'ils ont commencé par faire cette culture et ceci après un séjour plus ou moins long. Autrement dit, les paysans migrants ont adopté cette culture au fil du temps. Il faut noter qu'en dehors de l'autoconsommation cette culture est destinée à la vente à l'état frais au complexe agro-industriel ADEOTI et FILS. Sans doute le marché plus ou moins assuré de cette culture a contribué à son adoption mais nous ne pouvons pas dire la part de la contribution puisque ces migrants consomment désormais le manioc.

C'est dire qu'avec le temps ces migrants de l'Atacora tout comme les Adja adopteront d'autres cultures dans la zone de colonisation, cultures qui ne se pratiquent pas chez eux compte tenu des conditions agro-écologiques ou des habitudes alimentaires.

Toujours dans la zone de colonisation agricole, les durées des cycles de culture et de la jachère sont respectivement plus courtes et plus longues par rapport à la zone de départ. Ceci se comprend aisément puisque c'est la disponibilité de la terre cultivable qui détermine cette différence. D'autre part, aucune différence significative n'apparaît au niveau de la rotation et de l'association dans les deux zones.

5.2.4.- Analyse des systèmes de production des migrants Idatcha

Les systèmes de production des Idatcha par rapport aux zones de colonisation agricole et à la zone de départ sont résumés dans le tableau n°9.

De ce tableau, il ressort le commentaire suivant :

la plupart des cultures sont pratiquées dans les deux zones ; seule la culture d'anacardier est pratiquée dans la zone de colonisation par les Idatcha des localités d' Atchakpa II et de Gobé. En effet, comme nous l'avons dit dans les chapitres 3 et 4, les immigrants Idatcha de ces localités ont une certaine autonomie dans la gestion du foncier; ce qui leur facilite la culture d'anacardier.

Alors que les terres sont en culture continue pendant une quinzaine d'années dans la zone de départ (sous-préfecture de Dassa-Zoumé) avec jachère courte parfois; la durée du cycle de culture est de 6 à 8 ans et parfois plus de 8 ans par endroits. Ces localités étant des zones d'ancienne colonisation (confère tableau n°3), les terres vierges propices aux cultures d'ignames deviennent rares voire inexistantes ce qui exclut l'igname de leur système de culture . Toutefois, quelques cas de culture d'igname existent mais à des distances relativement longues du chef-lieu de ces localités.

Tableau n° 9 Analyse comparative des systèmes de production des migrants Idatcha suivant les deux zones : zone de colonisation agricole et zone de départ

ELEMENTS DE COMPARAISON	SYSTEME DE CULTURE						MODE DE CONDUITE	SYSTEME D'ELEVAGE	MOYENS DE PRODUCTION		
	CULTURES PRATIQUÉES	ROTATION		ASSOCIATIONS	DURÉE DU CYCLE DE CULTURE	DURÉE DE LA JACHÈRE			TERRE	OUTILS D'ELEVAGE	FORCE DE TRAVAIL
		CULTURES EN TÊTE DE ROTATION	CULTURES EN FIN DE ROTATION								
ZONES											
ZONE DE COLONISATION AGRICOLE	IGNAME, ANACARDIER, COTON, VOANDZOU, ARACHIDE, MANIOC, HARICOT	IGNAME, HARICOT	ANACARDIER, MANIOC	MAÏS + ARACHIDE, COTON + ANACARDIER, ARACHIDE + ANACARDIER, NIÉBÉ + MAÏS	6 À 8 ANS	4 À 6 ANS JACHÈRE LONGUE SOUS ANACARDIER	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER	TYPE TRADITIONNEL : CAPRINS, PORCINS, VOLAILLE, OVINS	DISPONIBLE	HOUE, COUPE-COUBE, ATTELAGE	MAIN - D'OEUVRE FAMILIALE, MAIN - D'OEUVRE SALARIÉE, ENTRAIDE RÉCIPROQUE
ZONE DE DÉPART	MAÏS, HARICOT, MANIOC, COTON, ARACHIDE, IGNAME, VOANDZOU, POIS D'ANGOLE, SORGHO	IGNAME, VOANDZOU, SORGHO	POIS D'ANGOLE, MANIOC	NIÉBÉ + MAÏS, MAÏS + ARACHIDE	CULTURE CONTINUE PENDANT UNE QUINZAINE D'ANNÉES	JACHÈRE 2 À 4 ANS	SUIVANT LE CALENDRIER DU CARDER	TYPE TRADITIONNEL : CAPRINS, PORCINS	DISPONIBLE MAIS DÉGRADÉE	HOUE, COUPE-COUBE, ATTELAGE	MAIN - D'OEUVRE FAMILIALE, MAIN - D'OEUVRE SALARIÉE, ENTRAIDE RÉCIPROQUE

Source : Données de l'enquête 1994

Par ailleurs, les jachères sont souvent des jachères sous anacardier dans la zone de colonisation agricole.

5.2.5.- Analyse des systèmes de production des migrants Mahi de Savalou

Le tableau n°10 donne une vue claire des systèmes de production de ces migrants suivant les deux zones. En mettant l'accent sur les systèmes de culture, nous constatons que la différence se situe au niveau des durées du cycle de culture et de jachère. Ceci confirme les raisons qui motivent ces migrants dans leurs déplacements.

5.2.6.- Analyse des systèmes de production des migrants Fon

Les différents migrants Fon rencontrés dans la zone de colonisation agricole bien qu'étant de même groupe ethnique ont différents systèmes de culture suivant leur localité d'origine. C'est ainsi que les systèmes de culture des Fon de Djidja diffèrent de ceux des Fon de Zakpota ; les systèmes de culture des Fon de Bohicon et d'Abomey diffèrent des deux premiers.

Tableau n° 10 Analyse comparative des systèmes de production des migrants Mahi de Savalou suivant les deux zones : zone de colonisation agricole et zone de départ

ELEMENTS DE COMPARAISON	SYSTEME DE CULTURE					MODE DE CONDUITE	SYSTEME D'ELEVAGE	MOYENS DE PRODUCTION			
	CULTURES PRATIQUÉES	ROTATION		ASSOCIATIONS	DURÉE DU CYCLE DE CULTURE			DURÉE DE LA JACHÈRE	TERRE	OUTILLAGES	FORCE DE TRAVAIL
		CULTURES EN TÊTE DE ROTATION	CULTURES EN FIN DE ROTATION								
ZONES											
ZONE DE COLONISATION AGRICOLE	VOANDZOU, NIÉBÉ, IGNAME, MANIOC, GOUSSI, ARACHIDE, COTON, POIS D'ANGOLE, MAÏS, SORGHO	NIÉBÉ, VOANDZOU, MANIOC	MANIOC, POIS D'ANGOLE, ARACHIDE	MAÏS + SORGHO, ARACHIDE + SORGHO, MAÏS + ARACHIDE	4 À 5 ANS	6 À 7 ANS	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER	TYPE TRADITIONNEL : CAPRINS, OVINS, VOLAILLE	DISPONIBLE	DABA, COUPE-COUBE, ATTELAGES	MAIN D'OEUVRE FAMILIAL, MAIN D'OEUVRE SALARIÉE, ENTRAIDE RÉCIPROQUE
ZONE DE DÉPART	VOANDZOU, NIÉBÉ, IGNAME, MANIOC, GOUSSI, ARACHIDE, COTON, POIS D'ANGOLE, MAÏS, SORGHO	NIÉBÉ, VOANDZOU, MANIOC	MANIOC, ARACHIDE, POIS D'ANGOLE	MAÏS + SORGHO, ARACHIDE + SORGHO, MAÏS + ARACHIDE	CULTURE CONTINUE PENDANT UNE DIZAINE D'ANNÉES	JACHÈRE COURTE	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER	TYPE TRADITIONNEL : CAPRINS, OVINS, VOLAILLE	DISPONIBLE MAIS DÉGRADÉE	DABA, COUPE-COUBE	MAIN D'OEUVRE FAMILIALE, MAIN D'OEUVRE SALARIÉE, ENTRAIDE RÉCIPROQUE

Source : Données de l'enquête 1994

5.2.6.1.- Analyse des systèmes de production
des migrants fon de Djidja

Les différences entre les systèmes de production de ces Fon de Djidja par rapport aux zones de colonisation agricole et de départ sont résumés dans le tableau n°11.

De ce tableau, il ressort le commentaire suivant:

La plupart des cultures sont pratiquées dans les deux zones, mais il faut noter que jusqu'en 1988 la culture d'igname est la culture principale chez les fon de Djidja. Cette culture était non seulement destinée à l'autoconsommation mais aussi à la vente. Elle est encore pratiquée de nos jours mais à petite échelle pour l'autoconsommation dans les fermes où il n'y a plus assez de terre vierge.

Il y a deux causes majeures qui expliquent la régression de cette culture dans les fermes fon de Djidja que nous avons parcourues :

- la première est la réduction voire la disparition de terres vierges au niveau des fermes Bossikpon, Sévérignon, Katakou, Ayikofoyè pour ne citer que celles-là

- la seconde cause est le retard et l'irrégularité des pluies observées ces dernières années, défavorisant ainsi la culture d'igname.

En effet, la culture d'igname a deux exigences majeures; la première est la terre vierge ou une terre ayant bénéficié d'une longue jachère permettant une impor-

Tableau n° 11 Analyse comparative des systèmes de production des migrants Fon de Djidja suivant les deux zones : zone de colonisation agricole et zone de départ

ÉLÉMENTS DE COMPARAISON	SYSTÈME DE CULTURE					MODE DE CONDUITE	SYSTÈME D'ÉLEVAGE	MOYENS DE PRODUCTION			
	CULTURES PRATIQUÉES	ROTATION		ASSOCIATIONS	DURÉE DU CYCLE DE CULTURE			DURÉE DE LA JACHÈRE	TERRE	OUTILS LAGE	FORCE DE TRAVAIL
		CULTURES EN TÊTE DE ROTATION	CULTURES EN FIN DE ROTATION								
ZONES											
ZONE DE COLONISATION AGRICOLE	MAÏS, IGNAME, HARICOT, ARACHIDE, MANIOC, COTON	IGNAME, HARICOT	MAÏS, MANIOC	ARACHIDE + MAÏS, MANIOC + MAÏS	2 À 3 ANS	PAS DE RETOUR TANT QUE LA TERRE VIERGE EST DISPONIBLE	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER TYPE TRADITIONNEL : - CAPRINS, VOLAILLE	DISPONIBLE MAIS DÉGRADÉE	DABA, COUPE-COUBE, ATTELAGE	MAIN → D'ŒUVRE FAMILIALE, MAIN → D'ŒUVRE SALARIÉE, ENTRAIDE RÉCIPROQUE	
ZONE DE DÉPART	IGNAME, ARACHIDE, HARICOT, MANIOC, COTON, PALMIER À HUILE, MAÏS, TECK, ANACARDIER	IGNAME, ARACHIDE, HARICOT,	MANIOC, TECK, ANACARDIER	IGNAME + MAÏS, IGNAME + NIÉBÉ, MANIOC + NIÉBÉ, MANIOC + ARACHIDE, MAÏS + ANACARDIER, MAÏS + PALMIER À HUILE	5 À 6 ANS	3 À 4 ANS	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER TYPE TRADITIONNEL : - OVINS, CAPRINS, PORCINS, VOLAILLE	DISPONIBLE	DABA, COUPE-COUBE, ATTELAGE	MAIN → D'ŒUVRE FAMILIALE, MAIN → D'ŒUVRE SALARIÉE, ENTRAIDE RÉCIPROQUE	

Source : Données de l'enquête 1994

tante accumulation de la matière organique, et une quantité suffisante d'eau pour un bon développement de la plante qui est la deuxième exigence. Ces deux conditions n'étant plus satisfaites, du moins la seconde surtout (quantité insuffisante et mauvaise répartition des pluies) au niveau de la sous-préfecture de Savè, alors les fon de Djidja délaissent de plus en plus cette culture. Ainsi face à cette situation de régression de la culture d'igname, les Fon de Djidja ont commencé par s'intéresser à la culture du maïs et du coton.

Néanmoins la production de cette dernière culture demeure faible puisque la plupart de ces fon de Djidja déclarent que cette culture est exigeante en intrants et en main d'oeuvre et qu'elle est très peu pratiquée chez eux dans la sous-préfecture de Djidja.

Les paysans fon de Djidja, après la récolte, vont chercher des commerçants d'Abomey et de Bohicon surtout qui arrivent avec des camions pour charger le maïs⁽¹⁾, bien avant le maïs, ces commerçants venaient charger de l'igname dans les mêmes fermes.

De cette analyse, nous pouvons dire qu'il y a une évolution du système de culture de la plupart des Fon de Djidja, du système "igname" où l'igname est en tête de rotation sur terre vierge, vers le système "maïs" compte tenu de l'importance de cette culture dans le cycle de culture après la régression des terres vierges jointe à l'irrégularité et à l'insuffisance des pluies ces dernières années.

(1) Durant notre séjour des camions venaient faire des chargements de maïs de la campagne 1993-1994.

Autrefois, après deux à trois ans de culture sur une terre vierge défrichée avec l'igname en tête de rotation les Fon de Djidja abandonnent cette terre pour s'installer ailleurs, mais actuellement cette situation évolue vers le système de culture caractérisé par l'introduction de la culture de coton dont l'arrière-effet favorise le maïs.

Certains paysans Fon de Djidja par des circuits informels achètent des engrais (engrais venus du Nigéria), qu'ils utilisent pour la culture de maïs.

Notons toutefois que dans la zone de colonisation agricole, la culture du haricot et du manioc sont d'importance non négligeable.

Alors que les Fon de Djidja dans leur zone de départ cultivaient la terre pendant cinq (5)) six (6) ans avant de la laisser en jachère; dans la zone de colonisation, après 2 à 3 ans de culture, la terre est laissée pour un nouveau défrichement et ces paysans ne reviennent plus sur la terre exploitée et laissée en jachère tant qu'il n'y a pas de blocage foncier ou le manque des terres vierges. Tel est actuellement le cas de certaines fermes notamment les fermes Ayikofoyé et Sévéringon où les paysans ont repris les terres anciennement cultivées et laissées en jachère, ou même cultivent depuis 6 ans les mêmes terres. C'est une évolution du système de culture, évolution facilitée par la régression des terres vierges.

5.2.6.2.- Analyse des systèmes de production des
Fon de Bohicon et d'Abomey

Les systèmes de production des migrants fon de Bohicon et d'Abomey suivant les zones de colonisation agricole et de départ sont résumés dans le tableau n°12.

Durant notre étude nous avons constaté qu'il n'y a pas de différence entre les systèmes de culture de ces deux groupes Fon, raison pour laquelle nous les avons rassemblés.

Nous avons déjà procédé de la même manière pour les migrants originaires de l'Atacora.

De ce tableau, il ressort le commentaire suivant:

Ces deux groupes Fon ont pratiquement les mêmes systèmes de culture suivant les deux zones; les différences se situent seulement au niveau des durées de jachère et du cycle de culture, et aussi de la pratique de la culture de coton qui est plus prononcée dans la zone de colonisation agricole.

5.2.6.3.- Analyse des systèmes de production des
Fon de Zakpota

Le tableau n°13 donne une vision claire des systèmes de production de ces migrants suivant les deux zones. Le commentaire relatif à ce tableau est que comme les Fon de Bohicon et d'Abomey, la différence majeure se situe au niveau des durées du cycle de culture, et de la jachère.

./.

Tableau n°12 Analyse comparative des systèmes de production des migrants Fon d'Abomey et de Bohicon suivant les deux zones : zone de colonisation agricole et zone de départ

ELEMENTS DE COMPARAISON	SYSTEME DE CULTURE						MODE DE CONDUITE	SYSTEME D'ELEVAGE	MOYENS DE PRODUCTION		
	CULTURES PRATIQUÉES	ROTATION		ASSOCIATIONS	DURÉE DU CYCLE DE CULTURE	DURÉE DE LA JACHÈRE			TERRE	OUTILS, LAGE	FORCE DE TRAVAIL
		CULTURES EN TÊTE DE ROTATION	CULTURES EN FIN DE ROTATION								
<p>ZONES</p> <p>ZONE DE COLONISATION AGRICOLE</p>	ARACHIDE, MAÏS, COTON, MANIOC	ARACHIDE, MAÏS	ARACHIDE, MANIOC, MAÏS	MAÏS + MANIOC, MANIOC + ARACHIDE	5 À 6 ANS	6 À 7 ANS	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER	TYPE TRADITIONNEL : CAPRINS, VOLAILLE, PORCINS, OVINS	DISPONIBLE	COUPE-COUBE, HOUE	MAIN - D'OEUVRE FAMILIALE, MAIN - D'OEUVRE SALARIÉE, ENTRAIDE RÉCIPROQUE
<p>ZONE DE DÉPART</p>	ARACHIDE, MAÏS, HARICOT, MANIOC, PALMIER À HUILE	ARACHIDE, MAÏS,	ARACHIDE, PALMIER À HUILE	MAÏS + ARACHIDE, MAÏS + PALMIER À HUILE, ARACHIDE + PALMIER À HUILE	CULTURE CONTINUE PENDANT UNE VINGTAINE D'ANNÉES	JACHÈRE COURTE PARFOIS INEXISTANTE	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER	TYPE TRADITIONNEL : CAPRINS, VOLAILLE, PORCINS, OVINS	TRÈS PEU DISPONIBLE	HOUE, COUPE-COUBE	MAIN - D'OEUVRE FAMILIALE, MAIN - D'OEUVRE SALARIÉE, ENTRAIDE RÉCIPROQUE

Source : Données de l'enquête 1994

Tableau n° 13 Analyse comparative des systèmes de production des migrants Fon de Zakpota suivant les deux zones : zone de colonisation agricole et zone de départ

ELEMENTS DE COMPARAISON	SYSTEME DE CULTURE					MODE DE CONDUITE	SYSTEME D'ELEVAGE	MOYENS DE PRODUCTION			
	CULTURES PRATIQUÉES	ROTATION		ASSOCIATIONS	DURÉE DU CYCLE DE CULTURE			DURÉE DE LA JACHÈRE	TERRE	OUTIL-LLAGE	FORCE DE TRAVAIL
		CULTURES EN TÊTE DE ROTATION	CULTURES EN FIN DE ROTATION								
ZONES											
ZONE DE COLONISATION AGRICOLE	MAÏS, ARACHIDE, NIÉBÉ, IGNAME, MANIOC, COTON	ARACHIDE, MAÏS, IGNAME	MANIOC, MAÏS	ARACHIDE + MAÏS, MANIOC + MAÏS	5 À 6 ANS	6 À 7 ANS	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER	TYPE TRADITIONNEL : CAPRINS, OVINS, VOLAILLE	DISPONIBLE	DABA, COUPE-COUBE	MAIN - D'OEUVRE FAMILIALE, MAIN - D'OEUVRE SALARIÉE, ENTRAIDE RÉCIPROQUE
ZONE DE DÉPART	SORGHO, MAÏS, ARACHIDE, NIÉBÉ, MANIOC, COTON, IGNAME, PALMIER À HUILE	MAÏS, ARACHIDE, IGNAME,	MANIOC, PALMIER À HUILE, MAÏS	MAÏS + MANIOC, MAÏS + PALMIER À HUILE + MANIOC	CULTURE CONTINUE PENDANT UNE DIZAINE D'ANNÉES	JACHÈRE COURTE 2 À 3 ANS PARFOIS INEXISTANTE	SUIVANT LE CALENDRIER AGRICOLE DU CARDER	TYPE TRADITIONNEL : CAPRINS, OVINS, VOLAILLE	TRÈS PEU DISPONIBLE MAIS DÉGRADÉE	COUPE-COUBE, DABA	MAIN - D'OEUVRE FAMILIALE, MAIN - D'OEUVRE SALARIÉE, ENTRAIDE RÉCIPROQUE

Source : Données de l'enquête 1994

5.3.- Analyse comparative des systèmes de production des différents migrants et des autochtones

Les systèmes de production des migrants concernés ici sont ceux de la zone de colonisation agricole. Cette analyse comparative mettra l'accent sur les systèmes de culture surtout puisqu'il n'y a pratiquement pas de différence (confère 5.2.) entre les systèmes d'élevage, les différences au niveau de l'accès à la terre et au niveau de la fertilité étant nettes puisque dans la zone de colonisation agricole il y a encore de grande disponibilité en terres vierges; ce qui est à la base de ces migrations en direction de cette zone.

Le tableau n°14 en fait la récapitulation :

De ce tableau, il ressort ce qui suit :

les autochtones pratiquent plus la culture du manioc que les migrants; outre les autochtones, seuls les migrants Idatcha de Gobè et d'Atchakpa pratiquent les pérennes (anacardier et teck). Les migrants Fon d'Abomey et de Bohicon, par rapport aux autres migrants et aux autochtones s'intéressent plus à la culture d'arachide tandis que la culture d'igname est plus du ressort des Fon de Djidja. Pendant que les Fon de Djidja cultivent les terres nouvellement défrichées durant 2 à 3 ans les autres migrants et les autochtones cultivent les terres pendant 4 à 6 ans avant de la laisser en jachère.

5.4.- La gestion des ressources naturelles

Les ressources naturelles qui font l'objet de notre étude concernent les terres et les forêts;

TABLEAU N° 14 : Analyse comparative des systèmes de production des différents migrants et des autochtones

ÉLÉMENTS DE COMPARAISON GROUPES EN PRÉSENCE	CULTURES PRATIQUÉES	ROTATION		ASSOCIATION DE CULTURE	DURÉE DU CYCLE DE CULTURE	DURÉE DE LA JACHÈRE
		ESPÈCES EN TÊTE DE ROTATION	ESPÈCES EN FIN DE ROTATION			
AUTOCHTONES TCHABÈ	IGNAME, MAÏS, MIL, GOUSSI, MANIOC, ANACARDIER, TECK, NIÉBÉ, ARACHIDE	IGNAME, MANIOC, ARACHIDE,	MANIOC, TECK, ANACARDIER,	MANIOC + MAÏS, MANIOC + NIÉBÉ, MANIOC + SORGHO, MANIOC + ARACHIDE	4 À 6 ANS	4 À 7 ANS
IMMIGRANTS ADJA	MANIOC, MAÏS, ARACHIDE, MIL, NIÉBÉ, COTON	ARACHIDE, NIÉBÉ, MAÏS	ARACHIDE, MANIOC, MIL, MAÏS	MANIOC + MIL, MAÏS + MANIOC,	6 À 8 ANS	4 À 6 ANS
IMMIGRANTS DE L'ATACORA	IGNAME, MAÏS, SORGHO, GOUSSI, MANIOC, VOANDZOU	IGNAME, VOANDZOU	MAÏS, MANIOC, SORGHO	MAÏS + SORGHO, ARACHIDE + SORGHO, MAÏS + ARACHIDE	4 À 6 ANS	6 À 7 ANS
IMMIGRANTS IDATCHA	IGNAME, COTON, ANACARDIER, MAÏS, ARACHIDE, NIÉBÉ, MANIOC	IGNAME, ARACHIDE	ANACARDIER, MANIOC	MAÏS + ARACHIDE, COTON + ANACARDIER, MAÏS + ANACARDIER	5 À 6 ANS	4 À 6 ANS OU JACHÈRE LONGUE SOUS ANACARDIER
IMMIGRANTS MAHI DE SAVALOU	VOANDZOU, MAÏS, IGNAME, MANIOC, GOUSSI, ARACHIDE, POIS D'ANGOLE, SORGHO	VOANDZOU, NIÉBÉ, MANIOC	MANIOC, POIS D'ANGOLE, ARACHIDE	MAÏS + SORGHO, ARACHIDE + SORGHO, NIÉBÉ + SORGHO, MAÏS + ARACHIDE	4 À 5 ANS	6 À 7 ANS
IMMIGRANTS FON DE ZAKPOTA	MAÏS, ARACHIDE, NIÉBÉ, MANIOC, COTON, IGNAME	ARACHIDE, MAÏS, IGNAME	MANIOC, MAÏS	MAÏS + ARACHIDE, MAÏS + MANIOC	5 À 6 ANS	6 À 7 ANS
IMMIGRANTS FON DE DJIDJA	IGNAME, MAÏS, COTON, NIÉBÉ, MANIOC, ARACHIDE	IGNAME, NIÉBÉ	MAÏS, MANIOC	ARACHIDE + MAÏS, MANIOC + MAÏS	2 À 3 ANS	NE REVIENT PAS TANT QU'IL Y A DISPONIBILITÉ DE TERRE VIERGE
IMMIGRANTS FON DE BOHICON ET D'ABOMEY	ARACHIDE, MAÏS, NIÉBÉ, COTON	ARACHIDE, MAÏS, NIÉBÉ,	MAÏS, ARACHIDE	MAÏS + NIÉBÉ	5 À 6 ANS	6 À 7 ANS

Source :Données de l'enquête 1994.

toutefois nous nous intéressons au passage aux eaux pour la pêche. Dans cette partie nous montrerons les effets des activités agricoles des migrants à travers leurs systèmes de cultures et d'autres activités économiques notamment la fabrication du charbon sur les ressources terres et forêts. Ensuite, nous exposerons les mesures prises, visant une meilleure gestion de ces ressources et enfin nous ferons cas de quelques interventions en faveur de la protection et de l'amélioration de la fertilité du capital-"terre".

5.4.1.- La gestion des ressources naturelles par les migrants

Beaucoup de pratiques agricoles et non agricoles telles que les labours suivant la ligne de plus grande pente, les feux de brousse anarchiques et incontrôlés, les défrichements répétés occasionnés par le système igname, la fabrication du charbon de bois, l'exploitation forestière et la pêche aux moyens d'équipements prohibés, affectent dangereusement les ressources naturelles de la Sous-préfecture de Savè. Dans notre étude nous mettons l'accent sur les défrichements causés par le système igname et la fabrication du charbon de bois qui semblent porter plus de préjudice au patrimoine naturel (terre et forêts) de la région.

5.4.1.1.- Le système "igname"

C'est le système de culture des migrants Fon de Djidja jusqu'à une période récente (confère 5.2.6.1). C'est la recherche des terres propices à la culture d'igname qui constitue la raison majeure de leur déplacement (confère trajectoire d'évolution des migrants 3.6);

leur attachement à la culture d'igname tient du fait que l'igname est très intégrée dans leur alimentation et qu'elle constitue une source de revenu importante (ZOGO, 1993).

En effet, l'igname est une culture qui nécessite des terres en friche bien fertiles pour pouvoir bien produire ; étant donné qu'elle est leur culture principale, les Fon de Djidja défrichent chaque année; puisqu'après une saison de culture, la terre vierge ayant abrité la culture d'igname n'est plus favorable pour cette culture la saison suivante. Lors de ces défrichements, presque tous les arbres sont tués. Pour détruire les arbres, les paysans mettent tout autour de ceux-ci des feuilles et des branches sèches puis ils allument un grand feu. Ils affirment tuer en moyenne 40 à 60 arbres de toutes les espèces par hectare sauf le Néré (Parkia biglobossa) dont les femmes Fon utilisent les graines pour préparer la moutarde. Même le karité (Butyrospermum Parkii très défendu par les agents des eaux et forêts est souvent abattu car les Fon ne consomment pas le beurre fabriqué à base de la noix de karité:

Certes les arbres ont un effet dépressif sur les cultures, mais ce n'est pas une raison pour dénuder les terres. Soulignons par ailleurs que l'iroko (Chlorophora excelsa) pour des raisons culturelles, est épargné lors de ces défrichements car il est supposé abriter des fétiches.

Au niveau de toutes les fermes Fon de Djidja (voir tableau n°3) chaque année il y a de nouveaux défrichements puisque les paysans produisent l'igname chaque campagne agricole.

Les terres défrichées pour l'igname, après une année, sont encore exploitées pendant une à deux années pour les cultures de maïs, du manioc, ou de l'arachide avant d'être abandonnées. Cette pratique laisse derrière un paysage désastreux, c'est ce qui est à la base de la destruction de la forêt classée de l'Ouémé Boukou (20500 ha), la seule forêt classée de la sous-préfecture de Savè. Cette forêt classée (carte n°4) est essentiellement colonisée par les ethnies Fon de Djidja.

Comme le souligne le rapport du Projet Recherche-Développement dans le Zou (1988) (cité par ZOGO), l'igname est une culture pionnière qui ne réussit de manière satisfaisante que sur défriche de forêt. Elle est donc responsable en grande partie de l'accélération de la déforestation.

Ces défrichements à la faveur de la culture de l'igname ont vite épuisé les réserves forestières de certaines fermes notamment Ayikofoyè, Katacou (confère carte n°4). Signalons qu'en dehors de l'autoconsommation une grande partie de la production était destinée à la vente aux commerçants de Bohicon et d'Abomey qui amènent des camions dans ces fermes.

Cependant, ce ne sont pas seulement les Fon de Djidja qui produisent l'igname. Il y a également les migrants Mahi, les Yom et autres ethnies de l'Atacora, les Fon de Zakpota, les Idatcha et les autochtones Tchabè. Mais pour la plupart, cette production est destinée à l'autoconsommation et les superficies affectées à cette culture sont relativement faibles donc moins de défrichements, leur système de culture est éclairant à ce sujet (confère tableaux n° 7,8,9,10,11,12 et 13).

5.4.1.2. La fabrication du charbon de bois

La fabrication du charbon est une activité dont la recrudescence est du ressort des Fon de Djidja principalement et particulièrement ceux des fermes Katakou et Sévéringon (confère carte n°4). Selon ZOGO (Op. cit) la fabrication du charbon a connu son essor à Djidja suite à la sécheresse de l'année 1977 qui a compromis les récoltes et où cette activité a offert un débouché salubre aux paysans pour leur survie. Dans le temps les paysans surnommèrent le charbon "Doyiwi" ce qui signifie "lentilles de terres noires" pour montrer que le charbon a remplacé les produits agricoles en leur procurant des revenus. Malgré le retour des conditions pluviométriques normales, certains paysans ont gardé ce comportement et continuent de pratiquer cette activité (ZOGO, op.cit).

L'habitude étant une seconde nature, certains Fon de Djidja précisément ceux des fermes de Katakou et de Sévéringon exercent cette activité.

Les meilleurs bois pour la fabrication du charbon sont ceux qui sont durs; ces bois peuvent être utilisés comme bois d'oeuvre (ZOGO op.cit).

La carbonisation contribue ainsi à dépourvoir la végétation de ses bois de valeur. Avec la raréfaction de ces arbres, les fabricants du charbon se rabattent de plus en plus sur les autres provoquant une déforestation qui n'est pas sans conséquence sur les sols. La destruction du couvert végétal expose en effet les sols aux pluies et à l'érosion.

En conclusion, les défrichements abusifs et incontrôlés dus au système "igname" conjugués avec la fabrication du charbon affectent dangereusement le patrimoine naturel de la sous-préfecture de Savè.

5.4.1.3.- La pêche

Cette activité est du ressort des migrants saisonniers Nigériens, Nigériens, Maliens, Burkinabé et des migrants Adja notamment ceux qui ont été licenciés de la Société Sucrière de Savè.

Ces migrants saisonniers séjournent de Novembre à Mars. Ils utilisent des outils prohibés tels que les palendres, les filets dormants et les harpents si bien qu'ils rafflent tous les poissons du fleuve quelle que soit leur taille; des plus petits aux plus grands.

De même, ils pêchent les crocodiles et les tortues. Lors de la pêche, ils barrent le fleuve au 2/3, parfois sur toute sa largeur avec leurs filets, arrêtant ainsi tous les poissons qui passent en ce moment.

Ces étrangers sont sur l'eau tous les jours, en campement de 5 à 8, ils restent dans des zones inaccessibles afin d'échapper au contrôle de l'agent de pêche. De plus, ils n'aiment pas que les pêcheurs locaux s'approchent d'eux.

5.5.- Les mesures prises en vue d'une meilleure gestion des ressources naturelles

En attendant une législation foncière qui mettra également l'accent sur la gestion du terroir au niveau de chaque localité, certaines mesures verbales ou écrites ont été prises afin de mettre fin à ces pratiques destructrices de l'environnement.

A niveau du CARDER(1) les agents des eaux, forêts et chasse recommandent 40 arbres par hectare répartis uniformément. Ces arbres seront épargnés lors des défrichements ou bien seront plantés au cas où le nombre laissé n'atteindra pas 40. Les essences que ces agents recommandent sont le Néré (Parkia biglobossa), le karité (Butyrospermum Parkii) et le genre Eucalyptus.

Les migrants ne respectent pas cette recommandation et certains parmi eux laissent au plus quatre arbres par hectare juste pour se reposer sous l'ombrage.

Au niveau des localités :

- à Ouoghi les mesures relatives à la gestion des ressources naturelles figurent dans leur législation locale (confère chapitre 4.3).

(1) Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural

- à Diho, il est recommandé aux migrants de laisser 4 à 5 arbres par parcelle (20m x 100m) soit 20 à 25 arbres par hectare.

Dans les communes de l'Okpara et de Bessé (voir tableau n°4) les fermes seront délimitées et ceux qui, défricheront au-delà des limites imposées seront renvoyés de la ferme. Certains termes de contrat de location notamment ceux qui autorisent la pratique des cultures pérennes dont nous avons parlé au sous-chapitre 4.12. sont des mesures qui favorisent le reboisement, donc la gestion du terroir. Toutes ces mesures complètent la législation locale foncière et concourent à une bonne gestion du terroir.

5.6.- Quelques interventions pour la protection et la gestion du capital "terre"

Ces interventions sont celles du CARDER pour la journée de l'arbre et la campagne nationale de reboisement.

Pour la campagne 1993-1994, les opérations réalisées sont résumées dans les tableaux ci-après : tableaux N° 15, 16 et 17).

./.

Tableau n° 15 : Réalisation: journée de l'arbre

Essences	Nbre* de plants mis en terre	Superficie (ha)	Observations
-Fruitiers	Néant	-	
--Forestière			
. <u>Terminalia</u> <u>catapa</u>	120	-	En bordure de route
. <u>Ficus</u>	100	-	En bordure de route
TOTAL	220		

source : CARDER SAVE.

Outre le CARDER, il y a le projet UNIHO/G5 qui dans le cadre de la Recherche-Développement fait des expérimentations d'agro-foresterie en vue de la régénération des sols dans les localités de Dani et de Katacou (voir carte n° 4), qui sont des créations des migrants. Rappelons qu'il n'y a plus de terres vierges dans ces localités et que la jachère n'excède guère 4-5 ans. Un certain nombre d'essais sont proposés aux paysans; c'est à ces derniers de choisir ceux qui intègrent mieux leurs systèmes de culture.

Citons quelques uns de ces essais :

. Acacia + Leucena en bordure de champ et deux à trois ans après on récolte l'ensemble à l'intérieur du champ;

* Nombre

TABLEAU N° 16 : Réalisation campagne nationale de reboisement 1993-1994

Essences	Nombre de plants mis en terre	superficie (ha)	Observations
- Fruitières	5 000	50	Etablissement ADEOTI et FILS
- Forestières			
. <u>Acacia auriculiformis</u>	3 100 + 7 000		Brise-vent et régénération du sol
. <u>Eucalyptus</u>	1 500 + 3 000		Brise-vent et régénération du sol
Total	19 600		

Source : CARDER-SAVE

TABLEAU N° 17 : Prévision campagne nationale de reboisement 1994-1995

Essences	Nombre de plants à mettre en terre	Superficie (ha)
- Fruitières		
. Manguiers	750	7,5
. Orangers	100	1
. Anacardiers	10 000	100
. Cocotiers	100	1
Sous total 1	10 950	109,5
Forestières		
. Acacia	5 000	2,5
. Eucalyptus	5 000	2,5
. Flamboyant	300	0,5
. Fucus	300	2,5
. Leucena	5 000	2,5
. Cailcédrat	250	2,5
. Autres	300	0,5
Sous total 2	16 150	13,5
TOTAL (1 + 2)	27 100	124

Source : CARDER-SAVE ; Plan de campagne 1994-1995.

- . Couloir de Cajanus Cajan dans le champ de culture
- . Mucuna dans un champ de maïs
- . Mucuna dans un champ où pousse l'Imperata Cylindrica
- . Blocs au milieu du champ; une rangée de Cassia alternée avec une rangée de Gliricidia et on procède à un récépage 2 à 3 ans après.

Ces interventions en faveur du reboisement et de la régénération des sols sont à encourager car elles s'intègrent dans la gestion du terroir.

5.7.- Synthèse

Des analyses précédentes, nous pouvons noter ce qui suit :

a)- les autochtones "Tchabè" s'intéressent plus aux cultures de manioc, du maïs, du haricot, le manioc vient en tête de rotation et à la fin de rotation et est présent dans presque toutes les associations, leur système de culture est appelé système manioc compte tenu de la place de cette culture dans le système de culture;

b)- Certains immigrants Adja ont intégré la culture du mil dans leur système de culture dans la zone de colonisation agricole.

c)- Les immigrants de l'Atacora ont intégré la culture du manioc dans leur système de culture dans la zone de colonisation agricole, ils ont par ailleurs délaissé les cultures du petit mil et fonio.

d)- Parmi les immigrants Idatcha, ceux des localités de Gobè et d'Atchakpa II ont une certaine autonomie dans la gestion des terres; ce qui leur permet de pratiquer des pérennes telles que l'anacardier. Ces localités étant des anciennes créations, les terres vierges n'existent plus pour la culture d'igname et les jachères sont sous anacardier.

e)- L'igname est la principale culture des Fon de Djidja jusqu'en 1988, où le maïs et le coton ont pris le dessus. Il y a deux causes majeures qui expliquent la régression de la culture d'igname: la réduction voire la disparition des terres vierges et le retard et l'irrégularité des pluies observés ces dernières années défavorisant cette culture. Face à cette situation les Fon de Djidja ont commencé par s'intéresser à la culture du maïs, suivie de celle du coton, c'est ainsi qu'il s'est produit une évolution du système igname vers le système maïs compte tenu de l'importance de cette dernière dans le cycle de culture après 1988.

f)- La culture d'igname, compte tenu de son exigence en terre vierge occasionne de vastes défrichements toutes les campagnes agricoles. Au cours de ces défrichements presque tous les arbres sont détruits, ce qui expose le sol aux pluies et à l'érosion, c'est cette culture qui est à la base de la destruction de la forêt classée de l'Ouémé Boukou (20.500 ha), la seule forêt classée de la Sous-préfecture de Savè.

g)- La fabrication du charbon de bois est une autre activité pratiquée par les Fon de Djidja qui contribue à dépouvoir la végétation de ses bois de valeur donc à

la déforestation. Le système "igname" et la fabrication du charbon de bois affectent dangereusement le capital terre de la sous-préfecture de Savè.

h)- Face à cette mauvaise gestion de ressources naturelles de la sous-préfecture de Savè, les propriétaires fonciers ont commencé par réagir en élaborant des textes régissant l'accès au foncier (voir annexes concernant les statuts de la localité de Ouoghi).

i)- Des interventions en vue de la protection et la restauration du capital terre ont vu jour; ce sont notamment celles du CARDER et des expérimentations dans le cadre de la Recherche-Développement par le projet UNIHO/G5.

C H A P I T R E VI.

CONCLUSION ET SUGGESTIONS

CODESRIA BIBLIOTHEQUE

VI.- CONCLUSION ET SUGGESTION

6.1.- Conclusion

Au terme de cette étude il se dégage :

- Les mouvements migratoires actuels en direction de la sous-préfecture de Savè; quelles que soient leurs causes contribuent au peuplement de cette région.

- Parmi les différents groupes ethniques d'immigrants, les Fon constituent le groupe majoritaire, et les Fon de Djidja sont les plus actifs, les plus dynamiques dans la colonisation agricole compte tenu de leur itinéraire (confère 3.6).

- Le mode de tenure l'emprunt presque gratuit a été pendant longtemps le mode dominant et les immigrants emblavaient n'importe quelle superficie, géraient à leur guise le capital "terre". Si les immigrants ont pendant longtemps agi ainsi c'est parce que les propriétaires fonciers n'exerçaient aucun contrôle sur eux; donc ces propriétaires fonciers ont une part de responsabilité dans la dégradation de leurs ressources naturelles (terre et forêts en particulier) par les immigrants.

L'évolution du mode de tenure l'emprunt presque gratuit vers la location et l'achat de la terre est une réalité liée à la demande de terre due à une arrivée continue des immigrants; ceci confirme l'hypothèse H1.

- La prise de conscience des propriétaires fonciers par rapport à la dégradation de leurs ressources naturelles

par les étrangers et l'élaboration des législations foncières locales en vue de réglementer l'accès au capital "terre" permettront une bonne gestion de ce capital.

- En dehors des immigrants Adja et les ethnies de l'Atacora qui ont intégré respectivement les cultures du mil et du manioc dans leur système de culture dans la zone de colonisation agricole, ce qui est dû à l'influence de la zone de colonisation où se pratiquent ces cultures; il n'y a pratiquement pas de différence entre les systèmes de culture des autres immigrants par rapport aux deux zones : zone de départ et zone de colonisation agricole. Ceci confirme l'hypothèse H4.

- Le système "igname" par son exigence, a pendant longtemps causé la déforestation et la progression du front pionnier; à cette culture s'ajoute la fabrication du charbon du bois qui a contribué à dépourvoir la végétation de ses bois de valeur, donc à la déforestation. Ces deux activités sont principalement du ressort des immigrants Fon de Djidja. Ceci confirme les hypothèses H2 et H3.

6.2.- Suggestion

Par rapport aux résultats, il est impérieux de faire des recommandations relatives aux domaines d'interventions et types d'actions qui concourent à la gestion du terroir. Il s'agit :

./.

- d'une réglementation ou d'une harmonisation des modes d'utilisation de l'espace ou des ressources naturelles entre les différents usagers. A cet effet un comité de gestion des terres sera mis en place; PESCAY (1990)

--- propose que ce comité soit composé de trois principales catégories de participants à savoir :

* représentants des autorités ou institutions modernes locales : chef du village ou le délégué et ses conseillers.

* détenteurs de droits coutumiers avec un ou deux niveaux en général : chef de terre et chef de lignage

* représentants des différents utilisateurs des terres : les autochtones sont représentés par les chefs de lignage ; les migrants agricoles seront représentés; les éleveurs peulh (à travers les éléments stabilisés en campement).

Dans cette optique BIAOU (Sport n°48 p. 7, 1993) souligne "il est clair que des dispositions de contrôle doivent être précisées dans les réglementations foncières locales afin que leur mise en application ne contribue pas à la dégradation de l'environnement à la faiblesse des investissements sur les terres attribuées aux immigrants et à des dissensions entre communautés allochtones et communautés autochtones".

- Les actions d'aménagement des terroirs, favorisent une meilleure mise en valeur; expérimentée notamment au Burkina-Fasso, au Niger, au Sénégal et actuellement au Bénin par le projet de gestion des ressources naturelles dans son volet "Aménagement Bassin Versant",

cette formule comporte 3 principales phases résumées ainsi :

* Un bilan diagnostic au niveau de l'ensemble du terroir comportant des travaux techniques de cartographie (limite, zone) et d'enquête (ressources naturelles, population, droit sur les terres, activités et utilisation etc...).

* Elaboration "concertée" d'un schéma d'aménagement du terroir. A ce stade, doit être recherchée une harmonisation entre les besoins à court, moyen et long terme des différents acteurs du développement local.

* Dans le cadre du schéma d'aménagement, il faut définir les actions à mener, les ressources matérielles et humaines à investir. Le comité de gestion, les autorités administratives (sous-préfet, responsable du développement rural) ont un rôle important à jouer dans le cadre de la gestion du terroir.

R E F E R E N C E S

B I B L I O G R A P H I Q U E S

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1.- ADEGBOYE R.O., 1986 : Land tenure in some parts of West Africa. University of Ibadan, Département of agricultural Economics and Extension, 54 p.
- 2.- ANCEY G., 1977 : Recensement et description des principaux systèmes ruraux sahéliens. cah. ORSTOM, SER, Sci. HUM, 14(1);3-18
- 3.- AKUEZUILO. O.E.,1990 : Research methodology and statistics. Awka (Nigéria) Christon Priting and publishing company, 108 p.
- 4.- BAIMEY J.B., 1994 : La conscience d'un défi historique à relever. In: Nature info N°00 1er trimestre 1994, projet de gestion des ressources naturelles (Bénin)(éd). Cotonou ONEPI PP 6-7.
- 5.- BELLEM P.C.; 1985 : Coton et système de production dans l'Ouest du Burkina Faso. Thèse 3è cycle de géographie de l'aménagement de l'espace rural. Montpellier III, Université Paul Valery 322 p.

./.

- 6.- BENOIT C., 1988 : Projet technique et réalité socio-économique in: Actes du colloque. de Ouagadougou ORSTOM Paris, PP. 307-309.
-
- 7.- BIAOU G., 1991 : Régime foncier et gestion des exploitations agricoles sur le plateau Adja. Thèses de 3^e cycle en économie rurale Côte d'Ivoire, CIRES, 206 p. & Annexes.
- 8.- BIAOU G., 1993 : "Régimes fonciers africains: quelles options pour une réglementation plus efficace" in Spore n°48, Décembre 1993, CTA.
- 9.- BILLAZ R., DIAWARAY, 1981 : Enquête en milieu rural sahélien. Presses universitaires de France
- 10.- DAANE J.R., MONGBO R.; SCHAMART R., 1992: Méthodologie de la recherche socio-économique en milieu rural africain. Abomey-Calavi (Bénin), UNB, 209 p.
- 11.- DISSOU M., 1986 : La République Populaire du Bénin: milieux naturels, régions, économie agricole. 1^{ère} partie, le Bas-Bénin. Abomey-Calavi, UNB. 174 p.

- 12.- DISSOU M., 1983 : Palmeraie Béninoise: Exploitation traditionnelle et aménagement volontaire. Thèse de Doctorat d'Etat. 1983.
- 13.- DUFUMIER M., 1993 : Agriculture, écologie et développement. In: Revue Tiers-Monde, tome 34 n°134 Avril Juin 1994. IEDES(éd) Presses Universitaires de France PP. 246-261.
- 14.- EKONG E.E., 1988 : Rural Migration and population trend. In: An introduction to rural sociology. Ibadan, Jumuk.
- 15.- EMANUEL J.M., WILLIAM J.B, 1989: Understanding and conducting research (seconde éd). Syngapore, MC GRAW-HILL BOOK Company, 467 p.
- 16.- ESSOUMAN H., 1992 : Etude socio-économique de quelques facteurs de dégradation des ressources naturelles dans le Département du Zou(Bénin): cas de la sous-préfecture de Ouèssè. Thèse d'Ingénieur Agronome. Abomey-Calavi FSA/UNB 136 p. et Annexes
- 17.- FLOQUET A.et R. MONGBO (à paraître) Savons locaux et approches-systèmes: l'exemple d'innovations endogènes au Sud du Bénin.

- 18.- FLOQUET A. et R. MONGBO, 1992: Le diagnostic concerté des modes de gestion des ressources naturelles (RRA) Mission d'appui au plan d'action environnementale de la République Populaire du Bénin, effectué à la demande de l'agence de Coopération technique Allemande, Cotonou, 43 p. & annexes.
- 19.- GBESSEMELAN V., 1988: Crise agraire et stratégies paysannes dans le sud-Est du Bénin. Etude de cas des districts ruraux d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-Missérété province de l'Ouémé. Thèse d'ingénieur agronome. Abomey-Calavi, FSA/UNB 196 p. & annexes.
- 20.- HONLONKOU A., 1994: Pression foncière, intensification et crédit agricole au Bénin. Etude comparative de cas du plateau Adja et de la savane de Lonkly. Thèse d'ingénieur agronome. Abomey-Calavi. FSA/UNB. 179 p. & annexes.
- 21.- IGUE O.J., 1990: Migrations des populations dans le département du Zou au Bénin, cas des sous-préfectures de Djidja, Zakpota, Glazoué, Savalou, Ouessè et Savè. Cotonou, 73 p. & Annexes.
- 22.- LENA. Ph., (1978): Perspectives de l'aménagement de l'espace rural dans le Sud-Ouest Ivoirien. in Acte de Colloque de Ouagadougou. Paris ORSTOM. pp.73-97.

- 23.- LESOURD M., (1988) : La forêt, la machette et le billet de banque. Problématique de colonat. in ORSTOM, ser-Sci. hum. 24(1): 73-97.
- 24.- MONOGRAPHIE DE LA SOUS-PREFECTURE DE SAVE, 1990: Projet "promotion de l'élevage et préparation d'actions intégrées dans le Zou. 45 p. & annexes.
- 25.- MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ACTION COOPERATIVE (Bénin), 1990: Etude des problèmes fonciers dans le Zou. Projet Promotion de l'élevage et préparation d'actions intégrés dans le Zou. 103 p. & annexes.
- 26.- PENN R.J., 1971 : La gestion des ressources naturelles du point de vue de l'environnement, l'agriculture et des sols. ROME,FAO, 41 p.
- 27.- PIERI C., 1989 : Migration rurales et environnement. In: fertilité des terres de savanes. CIRAD-IRAT (éd), Paris, pp. 132-137.
- 28.- PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL (Bénin), 1991: Atelier régional sur les problèmes de l'environnement dans le département du Zou. Rapport de l'atelier Cotonou, MEHU, 105 p.

- 28.- ROCHETEAU G., 1978 : PIONNIERS mourrides, un exemple de colonisation agricole spontanée des terres neuves au Sénégal. In: Actes de colloque de Ouagadougou ORSTOM, Paris 167-171.
- 29.- ROLAND P., 1992 : Migrations rurales et dynamique de l'environnement. In: Afrique contemporaine n°161 1er trimestre 1992. GUY P. et N. GAUD (éd) Paris, Documentation française PP 167-171.
- 30.- ROESH M., 1992 : Surplus agricole et stratégies de production chez les exploitants agricoles du département du Zou. Thèse de Doctorat de la faculté de droit, sciences économiques et de gestion de l'université de Montpellier. 291 p. & annexes.
- 31.- SODEGLA H., 1993 : Approches paysannes de la gestion des ressources naturelles: cas des forêts sacrées dans le Département du Mono (Bénin). Thèse d'ingénieur agronome. Abomey-Calavi, FSA/UNB, 188 p.

- 33.- SIMPA J.O., 1992 : Migrations in okenie-okeli local Government areas of KWARA STATE. Nigéria University of Ibadan, 90 p.
- 34.- TALLET B., (1985) : Le Burkina-Faso; espaces ethniques et migrations; comment gérer le mouvement ? Politique Africaine.
- 35.- TRINCAZ P. X., (1979) : Transformations sociales dans les zones nouvelles d'implantations rurales : les serer dans les terres neuves du Sénégal Oriental Cahier ORSTOM Ser Sci-hum. 16 (1-2) 19 . 36 p.
- 36.- VAN DEN BRIEL J., (1994) : L'aménagement des terroirs villageois. Une contribution à la gestion durable des ressources naturelles. Une étude de cas du Projet Reboisement Rive Droite Tera-Niger. Wageningen. Université Agronomique. 144 p.
- 37.- ZOGO A., 1993 : Etude socio-économique de quelques facteurs de dégradation des ressources naturelles en milieu rural: cas de la sous-préfecture de Djidja (Département du Zou, Bénin). Thèse d'Ingénieur Agronome, Abomey-Calavi FSA/UNB, 177 p. & annexes.
- 38.- ZOUNOU C. L., 1993 : Système d'exploitation agricole et gestion des ressources naturelles : cas de deux villages au Bénin. Thèse d'Ingénieur Agronome, Abomey-Calavi, FSA/UNB, 116 p. & annexes.

A N N E X E S

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXE N° 1

GUIDE D'ENTRETIEN

Les entretiens et observations dans le cadre de cette étude ont été basés sur les thèmes suivants :

A.- ENTRETIEN AVEC LES IMMIGRANTS

I.- Ferme/hameau/village

1. Historique

2. Organisation sociale et politique :
groupes sociaux, autorités politique , religieuse
et foncière
3. Composition ethnique

II.- Migrations

1. Pourquoi avez-vous quitté votre région natale ?
2. Comment avez-vous fait pour arriver à Savè ?
3. Pourquoi c'est la sous-préfecture de Savè que vous avez choisie et non ailleurs ?
4. Voulez-vous vous installer définitivement à Savè ?
Si non pourquoi ?
5. Quelle est votre région natale ?
6. Quand êtes-vous arrivés à Savè ?
7. Avez-vous quitté votre région natale directement pour Savè ? Si non quel a été votre itinéraire ?
pourquoi ?
8. Quelles sont vos relations avec votre région natale ?

./.

III.- Accès à la terre

1. Comment avez-vous accédé à la terre que vous cultivez ?
2. Quels sont les liens qui existent entre vous et le propriétaire foncier ?
3. Y-a-t'il une différence entre les modes d'accès à la terre au moment où vous étiez arrivés et maintenant ? Si oui laquelle et pourquoi ?
4. Quels sont les problèmes fonciers auxquels vous êtes confrontés ? et comment êtes-vous arrivés à régler ces problèmes ?
5. Comment accédez-vous à la terre dans votre région natale ?
6. Avez-vous une comparaison à faire concernant les modes d'accès à la terre suivant les deux zones: région natale et Savè ?

IV.- Gestion des ressources

1. Pendant combien de temps vous cultivez une terre vierge défrichée avant de la laisser en 'jachère' ?
2. Défrichez-vous tous les ans ? Si oui pourquoi ?
3. Lors des défrichements combien d'arbres en moyenne laissez-vous par parcelle ?
4. Quelle utilisation faites-vous des arbres abattus ?
5. Y-a-t-il des essences forestières que vous gardez sur vos champs de culture ? Si oui lesquelles et pourquoi ?
6. Y-a-t-il des forêts sacrées dans votre ferme/hameau/village ? Si oui sont-elles respectées ? Si non pourquoi ?

7. Quels sont les labours et sanctions liés au nom respect de ces forêts sacrées ?
8. Qui contrôle ces forêts sacrées ?
9. Y-a-t-il des forêts classées dans votre ferme/hameau/village ? Si non sont-elles respectées ? Si non pourquoi ?
10. Quelles sont les sanctions liées au non respect de ces forêts ?
11. Qui contrôle les forêts classées ?
12. Y-a-t-il des forêts galeries ?
13. Sans votre région natale, Y-a-t-il des forêts sacrées ? Si oui sont elles respectées ? Si non pourquoi ? quels sont tabous et sanctions liés au non respect de ces dernières ?
14. Dans votre région natale y-a-t-il des forêts classées ? Si oui sont-elles respectées ? Si non quels sont les sanctions liées à leur non respect ? et qui les contrôle ?
15. Quelles sont les cultures que vous pratiquez à Savè ?
16. Leur rotation
17. Leurs associations
18. Les durées de mise en culture et de jachère
19. Quels sont les outils agricoles que vous utilisez à Savè ?
20. Quelles sont les cultures que vous pratiquez chez vous dans vos régions natales ?
21. Leurs rotations
22. leurs associations
23. Quelles sont les durées de mise en culture et de jachère dans votre région natale ?

24. Y-a-t-il des cultures que vous aviez l'habitude de pratiquer dans votre région natale et que vous ne pratiquiez plus à Savè ? Si oui pourquoi ?
25. Y-a-t-il des cultures que vous pratiquez à Savè et que vous ne faisiez pas dans votre région natale ? Si oui pourquoi ?
26. Utilisez-vous des intrants (engrais, semences améliorés etc) ? Si oui avez-vous l'habitude de les utiliser dans votre région natale ?
27. Avez-vous accès au crédit et aux encadrements du CARDER ? Si non pourquoi ? Avez-vous accès à ces institutions dans votre région natale ?

V.- Autres activités

1. Faites-vous encore d'autres activités ? Si oui lesquelles ?

B. - ENTRETIENS AVEC LES AUTOCHTONES

1. Quelles sont les cultures que vous pratiquez ?
2. La rotation des cultures
3. Les associations des cultures
4. Durées de mise en culture et durée de la jachère
5. Outillage agricole
6. Quels sont les contrats qui régissent l'accès à la terre par les immigrants ?
7. Les immigrants respectent-ils les clauses du contrat ?

8. Y-a-t-il des problèmes qui existent entre vous et les immigrants ? Si oui lesquels et comment vous arrivez à les régler ?

9. Que pensez-vous de l'état actuel de vos ressources naturelles ? Y-a-t-il de changements ? Si oui pourquoi ? comment entendez-vous intervenir pour une bonne gestion de ces ressources naturelles ?

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXES N° 2

Tableau n° 18 : Estimation des populations de quelques établissements colons (immigrants) dans la sous-préfecture de Savè.

Hameaux ou localités	Nombre de case de la localité	Nombre moyen de personnes dans une case	Estimation de la population de la localité
<u>Localités Fon</u>			
Gambiala (C.R. Bessé)	-	-	214 *
Yegbessi (C.R. Bessé)	-	-	60 *
Bessé - Olotè	86	6	516
<u>Localité Daïtcha</u>			
Gobé (C.R. Offé)	-	-	889 **
Banigbé (C.R. Sakin)	16	5	80
Ibukoun F'olorun (C.R. Sakin)	7	5	35
<u>Campement Otamari et alliés</u>			
Boubou I (C.U. Plateau Savè)	47 cases	4	235
<u>Campement peulh</u>			
Gah Akparo (C.R. Sakin)	21 cases	7	147
Iwé (C.R. Sakin)	5 cases	7	35
<u>Localités mixtes</u>			
Atchakpa (C.R. Offé)	-	-	1 539 **
Dani (C.R. Offé)	-	-	510 **
Ouogui gare (C.R. Sakin)	-	-	475 **

* Données fournies par le médecin de Igbodja (chef lieu de la commune de Bessé) à partir d'un recensement effectué par lui-même avant une opération vaccinale dans la commune en 1989.

** Données recueillies à la sous-préfecture de Savè.

Source : IGUE et al. (1990)

ANNEXES N° 3REGLEMENT SUR LA GESTION DES TERRES ET DES FORETS DU VILLAGE DE OUOGHI CONFORMEMENT AUX RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES 15 et 16 JUIN 1991.-- LA POPULATION DE OUOGHI -

Soucieuse de préserver les richesses naturelles (terres, arbres, forêts et eaux) héritées de ses aïeux ;

Farouchement opposée à la destruction de l'environnement et de l'écosystème ;

Fermeement résolue à lutter contre l'exploitation, l'anarchie et le gaspillage ;

Profondément attachée à l'unité villageoise, à la gestion rationnelle de ses ressources naturelles et de ses potentialités en vue de leur orientation vers le développement économique et social du village ;

Décide :

I - DE L'EXPLOITATION DES TERRES DU VILLAGE

ARTICLE 1er : Toutes les terres, toutes les forêts, toutes les eaux du village de OUOGHI sont déclarées propriétés collectives sous réserve des dispositions contraires édictées par l'Etat.

ARTICLE 2 : L'attribution et l'exploitation des terres appartenant au village de OUOGHI sont soumises aux conditions ci-après :

A - DE L'ATTRIBUTION

ARTICLE 3 : Tout preneur est tenu d'adresser au Chef de village une demande écrite précisant :

NOM et PRENOMS :

ADRESSE :

ORIGINE :

SURFACE DEMANDEE :

DUREE DE L'EXPLOITATION :

En outre, il devra signer un contrat de fermage dont le modèle est ci-joint en annexe.

ARTICLE 4 : La demande d'attribution de terre est étudiée par un comité composé comme suit :

Président : Un notable désigné par la population

Vice-Président : Le représentant du Chef de terre (BALLEY).

SECRETARE : Un jeune désigné par la population.

Membres : 3 Notables (Sages) de différentes classes d'âge.

1 Représentant des jeunes.

ARTICLE 5 : Le Comité d'attribution des terres étudie la demande et l'apprécie au regard des conditions fixées aux articles 13 et 14 ci-dessous.

B - DU PAIEMENT DU LOYER

ARTICLE 6 : L'attribution de terre est soumise au paiement d'un loyer fixe et d'une rente foncière annuelle.

ARTICLE 7 : Le preneur est tenu de verser au village avant toute attribution, un loyer fixe de 10 000 F.

ARTICLE 8 : En outre, il versera une rente foncière de 2 000 F par hectare et par an en espèces

C - DE LA SURFACE A ATTRIBUER

ARTICLE 9 : Un seul preneur ne peut prétendre en principe à plus de deux hectares (2 ha) de terre cultivable moyennant 2 000 F par hectare.

ARTICLE 10 : Les terres sont concédées " intuitu personae " et à titre essentiellement temporaire.

— Elle ne peuvent être retrocédées à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 11 : L'exploitation des terres ayant fait l'objet d'une concession temporaire ne pourra excéder 5 ans renouvelable une seule fois.

Toutefois si l'intérêt public le commande, l'exploitant pourrait être déplacé sur de nouvelles surfaces.

D - DÈS CULTURES A PRATIQUER

ARTICLE 12 : Sont autorisées les cultures n'entraînant pas une mobilisation de terres à perpétuelle demeure.

ARTICLE 13 : Sont formellement interdits ;

Le teck, les fruitiers (oranges, palmier à huile, manguiers, cocotier bref tout arbre entraînant mobilisation des terres à perpétuelle demeure).

ARTICLE 14 : Seules peuvent faire l'objet d'attribution aux non autochtones, les terres qui se situent dans la zone Ouest du village de JOGHI.

E - DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES

a) Des terres déjà attribuées et de leur gestion :

ARTICLE 15 : Les terres dont l'attribution est antérieure à la date d'adoption de la présente réglementation sont classées en deux catégories. :

1^o - Les terres dont les exploitants pratiquent seulement les cultures autorisées par l'ARTICLE 12.

2^o - Les terres sur lesquelles les attributaires ont déjà planté des arbres fruitiers et tecks interdits par l'ARTICLE 13 :

ARTICLE 16 : Les attributaires qui se limitent à la pratique des cultures autorisées à l'ARTICLE 12 sont soumis aux conditions ci-après :

- La surface des terres occupées à la date d'adoption de la présente réglementation ne connaît plus d'extension.

- L'EXPLOITANT sera soumis aux nouvelles conditions d'attribution de terre.

- Il se fera attribuer une nouvelle surface cultivable dans la zone Ouest du village.

4^e - Ils doivent s'engager à payer à partir de la fin de la présente saison une rente annuelle de 4 000 F par exploitant en nature ou en espèces.

II - DE L'EXPLOITATION DES FORETS

ARTICLE 19 : Tout exploitant forestier doit détenir une autorisation des services compétents.

ARTICLE 20 : Toute demande d'exploitation doit recevoir l'aval du comité chargé de la gestion des forêts.

ARTICLE 21 : Obligation est faite à tout exploitant de s'engager à verser 10 madiers sur 100 au village.

ARTICLE 22 : Le village se réserve le droit d'exploiter lui-même ses forêts en souscrivant une autorisation au nom de la coopérative villageoise.

ARTICLE 23 : La gestion des forêts est confiée au comité chargé de la gestion des terres dont la composition est fixée à l'ARTICLE 4.

ARTICLE 24 : La présente réglementation qui annule toutes les dispositions antérieures contraires sera publiée partout où besoin sera.

ARTICLE 25 : Aucun amendement ne peut être apporté à la nouvelle réglementation que sur décision de l'assemblée générale.

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée
Générale le 16 Juin 1991.

CONTRAT DE CONCESSION TEMPORAIRE

D'EXPLOITATION DE TERRE.

00.00.00-00-00-00-00-00-

Entre

Le comité d'attribution de terre du village de Ouoghi représenté par son Président, d'une part ;

Et

Monsieur désigné sous le vocable d'exploitant ou de preneur d'autre part ,

Il a été convenu ce qui suit :

1°) Objet du Contrat

Article 1er : Le Comité d'attribution de terre concède à titre provisoire , à M..... qui l'accepte, une étendue de terre cultivable de hectares pour la culture des produits vivriers ou tous autres produits de champ n'entraînant pas mobilisation de terre à perpétuelle demeure.

2°) Durée de l'exploitation

Article 2 : La durée d'exploitation de la terre objet de la concession est fixée à ans renouvelable une seule fois.

3°) Caractères de la Concession

Article 3 : l'exploitation de la terre, objet de la concession est essentiellement provisoire. La concession est faite intuitu personae ; elle ne peut faire l'objet d'une retrocession en tout ou en partie.

4°) Obligations du Comité d'Attribution

Article 4 : Le Comité d'attribution, outre la mise à la disposition de terre ;

- Assure à l'exploitant, la paisible jouissance de ses droits sur les produits de la terre ;
- Garantit l'exploitant de tous risques d'éviction ;
- S'interdit de s'ingérer dans l'exploitation ;
- Prend toutes les dispositions permettant au preneur/ses terres dans de bonnes conditions et en toute quiétude.

.....

.../...

5°) Obligations de l'exploitant
(Preneur)

a) D'ordre Général

Le Article 5 :/Preneur s'engage à prendre possession de la surface de terre mise à sa disposition.

Article 6 : Il est tenu de :

- Exploiter les terres dans le respect du code rural, des recommandations des services de l'agriculture et des eaux et forêts .
- Pratiquer les seules cultures autorisées.
- S'interdire de retrocéder tout ou partie de la terre à un autre exploitant.
- Payer la Taxe civique au lieu d'exploitation.
- Contribuer au développement du village de Ouoghi par une participation aux tâches d'intérêt général.

b) Paiement de Loyer

Article 7 : Le preneur s'engage à verser le droit fixe d'attribution de 10.000 Frcs .

Il est en outre soumis au paiement d'une rente foncière annuelle de..... Frcs à verser au plus tard le 30 Janvier de chaque année au trésorier du comité de gestion du village.

Article 8 : L'exploitant est soumis au contrôle..... des limites de ses champs.

6°) Sanctions

Article 9 : En cas de violation du présent contrat par l'une des Parties, les sanctions suivantes sont appliquées :

- 1°) Rappel à l'ordre
- 2°) Avertissement
- 3°) Saisine du comité d'arbitrage
- 4°) En cas de désaccord : rupture du contrat

Article 10 : La partie au tort de laquelle la rupture est prononcée pourrait être contrainte au versement d'une amende pour réparation du préjudice éventuellement causé.

.../...

7°) Comité d'arbitrage

Article 11 : Tout litige survenu entre le comité d'attribution de terre et l'exploitant dans l'exécution du présent, contrat sera réglé par un comité d'arbitrage composé des représentants de l'exploitant, de l'autorité administrative locale et du village de Ouoghi.

Fait en double exemplaire
à Ouoghi, le

Pour le Comité d'attribution de
terre,

Le Preneur (Exploitant)

Le Président,

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

FORMULAIRE DE LA DEMANDE D'ATTRIBUTION DES TERRES
=====

NOM : _____

PRENOMS : _____

ADRESSE : _____

DEPARTEMENT D'ORIGINE : _____

SURFACE DEMANDEE : _____

DUREE DE L'EXPLOITATION : _____

SOLLICITE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU COMITE D'ATTRIBU-
TION DES TERRES A OUOGHI, L'ATTRIBUTION D'UNE SURFACE DE TERRE
CULTIVABLE DE _____ HECTARES POUR LES CULTURES
CI-APRES : _____

FAIT A _____ LE _____ 199

LE DEMANDEUR,

